



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



NOTE D'INFORMATION



RÉPUBLIQUE
DU BENIN

**Présentation des émetteurs
souverains de l'Union Monétaire
Ouest Africaine (UMOA)**

Novembre 2019

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

grâce aux notes d'information du
Marché des Titres Publics (MTP)



2019

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur
www.umoatitres.org

Revue qualité par **Deloitte.**

SOMMAIRE

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR	5
ACRONYMES	6
SOMMAIRE EXÉCUTIF	8
BREF APERÇU DU PAYS	12
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS	13
1.1. Système politique	13
1.2. Organisation administrative	18
1.3. Situation géographique	19
1.4. Population	20
1.5. Education	23
1.6. Santé	27
1.7. Emploi	32
1.8. Rappel des principaux agrégats	37
2. SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES	39
2.1. Evaluation du produit intérieur brut	39
2.2. Détail du produit intérieur brut	42
3. ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL	46
3.1. Réalisations et achèvement récents	46
3.2. Réalisations à venir	48
4. SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS	51
4.1. Éléments structurels	51
4.2. Système bancaire et marchés financiers	52
4.3. Taux d'inflation	59
4.4. Taux de change	59
4.5. Réserves étrangères	60
5. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	61
5.1. Balance des paiements	61
5.2. Commerce régional	63
5.3. Commerce international	65
5.4. Investissements directs étrangers	71
5.5. Intégration régionale	74
6. QUALITÉ DE SIGNATURE	77
6.1. Climat des affaires	77
6.2. Notations financières	80
7. FINANCES PUBLIQUES	81
7.1. Budget	81
7.2. Politique fiscale	85
7.3. Projet de loi de finances	91

8. FACTEURS DE RISQUE	94
8.1. Risques politiques et sécuritaires	94
8.2. Risques sociaux	94
8.3. Risques macroéconomiques	94
8.4. Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées	95
8.5. Risques sanitaires	96
8.6. Risques environnementaux	96
9. SITUATION DE LA DETTE	98
9.1. Description générale de la dette publique	98
9.2. Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	102
9.3. Dette extérieure	105
9.4. Dette intérieure	109
9.5. Viabilité et soutenabilité	111
10. ANNEXES	113
10.1 Détail des émissions du pays de N-5 à N	113
10.2. Détail des titres en vie fin N	116
11. LEXIQUE	118

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR



MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
REPUBLICQUE DU BENIN

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
Tél : 21 30 19 37 – Fax : 21 30 07 58
BP : 40 COTONOU – ROUTE DE L'AÉROPORT
www.tresorbenin.bi



Cotonou, le 26 JUIL 2019

Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Oumara KARIMOU ASSOUMA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Bénin, atteste que les données et informations contenues dans la présente note d'information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette note d'information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Bénin, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Bénin ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.


Oumara KARIMOU ASSOUMA

ACRONYMES

AED	: Dirham des Emirats arabes unies
AFD	: Agence Française de Développement
AIB	: Acompte sur Impôts Assis sur Bénéfice
AND	: Alliance Nationale pour la Démocratie
ANSSFD	: Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
ARCH	: Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
AVD	: Analyse de Viabilité de la Dette
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BEPC	: Brevet d'Etude de Premier Cycle
BID	: Banque Islamique de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CAA	: Caisse Autonomie d'Amortissement
CAE	: Contrat d'Appui aux Entreprises
CAF	: Cout Assurance Fret
CAP	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
CE	: Cours Elémentaire
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	: Cellule Nationale de traitement des Informations Financières
CI	: Cours d'Initiation
CM	: Cours Moyen
CNM	: Comité National de Microfinance
CNUCED	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CNY	: Yuan Chinois
CP	: Cours Préparatoire
CPEP	: Contrat Première Expérience Professionnelle
CQM	: Certificat de Qualification au Métier
CQP	: Certificat de Qualification Professionnelle
CRIET	: Cours de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme
CSFAM	: Comité de Stabilité Financière et d'Assainissement du secteur de la Microfinance
CSPEF	: Cellule de suivi des Programmes Economiques et Financiers
DGAE	: Direction Générale des Affaires Economiques
DGB	: Direction Générale du Budget
DGI	: Direction Générale des Impôts
DPMF	: Direction de la Promotion de la Microfinance
EFTP	: Enseignement et Formation Technique et Professionnelle
ESG	: Enseignement Secondaire Général
FAD	: Fonds Africain de Développement
FCFA	: Francs de la Communauté Financière Africaine
FDU	: Forces Démocratiques Unies
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
FMI	: Fonds Monétaire International

IDA	: Association Internationale de Développement
IDE	: Investissements Directs Etrangers
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IS	: Impôt sur les sociétés
JPY	: Yen japonais
KFW	: Kreditanstalt für Wiederaufbau
KWD	: Dinar Koweïtien
MDGLAT	: Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEMP	: Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESFP	: Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle
MSP	: Ministère de la Santé Publique
NTCM	: Note de Conjoncture Trimestrielle de la Microfinance
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
PaDE	: Programme Décentralisé pour l'Emploi
PAEI	: Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant
PAES	: Programme d'Appui à l'Emploi Salarié
PAG	: Programme d'Actions du Gouvernement
PFE	: Point Focaux Emploi
PIB	: Produit Intérieur Brut
RB-RP	: Renaissance du Bénin - Réveil Patriotique
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNIE	: Route Nationale Inter Etat
SAR	: Rial Saoudien
SIGFIP	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
TCAM	: Taux de croissance Annuelle Moyen
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
USD	: United States Dollars
VA	: Valeur Actuelle
YRMB	: Renminbi



BENIN



Superficie :
114 763 km²



Population :
11 527 412 habitants
(source : Banque Mondiale)

Langue Officielle : **Français**
Monnaie : **FCFA**



Taux de croissance
de la population **3,5 %**



Régime Présidentiel

Capitale : **Porto-Novo**

PIB Nominal en 2018 :
7 922,0 milliards
FCFA

(source : Services nationaux, BCEAO)

- ▶ Principale produit d'exportation : **Coton**
- ▶ Taux de croissance • **6,7 %** (2018)
- ▶ Taux d'inflation • **0,8 %** (2018)

1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS

1.1 Système politique

Le Bénin, ex-colonie française, a accédé à l'indépendance le 1er août 1960, sous la dénomination de République du Dahomey, avant de prendre son nom actuel en 1975. Le Bénin dispose d'une constitution promulguée en 1990, dénommée « Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 ».

Le Bénin est une République démocratique, multipartite avec un régime politique de type présidentiel. Depuis le début du processus de démocratisation, le paysage politique béninois est marqué par une alternance pacifique du pouvoir. L'indice de démocratie est ressortie à 5,74 en 2018 contre 5,61 en 2017, matérialisant ainsi un régime hybride en matière de démocratie.

1.1.1. Pouvoir exécutif

Le Président de la République est le détenteur du pouvoir exécutif. Tel qu'établi dans la Constitution, il est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. Il est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé, dans un délai de quinze jours, à un second tour. Seuls peuvent se présenter au second tour de scrutin, les deux candidats qui ont recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour. En cas de désistement de l'un ou l'autre des deux candidats, les suivants se présentent dans l'ordre de leur classement après le premier scrutin. Est déclaré élu au second tour le candidat ayant recueilli la majorité relative des suffrages exprimés.

Les candidats éligibles doivent être de nationalité béninoise de naissance ou acquise depuis au moins dix ans, et âgés de 40 ans au moins et 70 ans au plus à la date de dépôt de leur candidature.

Le Président de la République est à la fois le Chef de l'État et le Chef du gouvernement. A ce titre, il détermine et conduit la politique de la nation. Il exerce le pouvoir réglementaire. Il dispose de l'administration et de la force armée. Il est responsable de la défense nationale. Il nomme, après avis consultatif du bureau de l'Assemblée nationale, les membres du gouver-

nement ; il fixe leurs attributions et met fin à leurs fonctions.

Par ailleurs, le Président de la République, après consultation du Président de l'Assemblée nationale et du Président de la Cour constitutionnelle, peut prendre l'initiative du référendum sur toute question relative à la promotion et au renforcement des Droits de l'Homme, à l'intégration sous régionale ou régionale et à l'organisation des pouvoirs publics.

S'agissant des lois, le Président de la République a l'initiative concurremment avec les membres de l'Assemblée nationale. Il assure la promulgation des lois dans les quinze jours qui suivent la transmission qui lui en est faite par le Président de l'Assemblée nationale. Ce délai est réduit à cinq jours en cas d'urgence déclarée par l'Assemblée nationale. Il peut, avant l'expiration de ces délais, demander à l'Assemblée nationale une seconde délibération de la loi ou de certains de ses articles. Si après ce dernier vote, le président de la République refuse de promulguer la loi, la Cour constitutionnelle, déclare la loi exécutoire si elle est conforme à la Constitution. Aussi, le Président de la République assure l'exécution des lois et garantit celle des décisions de justice.

En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, les fonctions de Président de la République sont provisoirement exercées par le président de l'Assemblée nationale. L'élection du nouveau Président de la République a lieu trente (30) jours au moins et quarante jours au plus après la déclaration du caractère définitif de la vacance. En cas de mise en accusation du Président de la République devant la Haute Cour de Justice, son intérim est assuré par le Président de la Cour constitutionnelle.

Le Bénin a connu depuis le renouveau démocratique, 6 élections présidentielles et 4 présidents se sont succédé. Les présidents démocratiquement élus sont notamment Nicéphore Dieudonné SOGLO (1991-1996), suivi de Mathieu KEREKOU (1996-2006) ; Thomas Boni YAYI (2006-2016) et le Président en exercice depuis le 6 avril 2016, Patrice Athanase Guillaume Talon.

1.1.2. Pouvoir législatif

Le Parlement est constitué d'une seule chambre dite Assemblée nationale. Il s'agit de l'Assemblée représentative de la République du Bénin dont les membres portent le titre de député. Il exerce le pouvoir législatif et contrôle l'action du gouvernement. Le parlement est composé de 83 sièges. Les députés sont élus au suffrage universel direct. La durée du mandat est de quatre ans. Ils sont rééligibles. Chaque député est le représentant de la nation toute entière et tout mandat impératif est nul.

L'Assemblée nationale vote la loi et consent l'impôt. La loi est votée par l'Assemblée nationale à la majorité simple. Cependant, les lois auxquelles la Consti-

tution confère le caractère de lois organiques sont votées et modifiées dans les conditions suivantes : (i) la proposition ou le projet n'est soumis à la délibération et au vote de l'Assemblée qu'après l'expiration d'un délai de quinze jours après son dépôt sur le bureau de l'Assemblée ; (ii) le texte ne peut être adopté qu'à la majorité absolue des membres composants l'Assemblée ; (iii) les lois organiques ne peuvent être promulguées qu'après déclaration par la Cour constitutionnelle de leur conformité à la Constitution.

Les députés de la 8ème législature sont issus des dernières élections législatives d'avril 2019. La composition des députés par formation politique se présente comme indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 1. Composition actuelle du Parlement par formation politique

Formation politique	Nombre de sièges
Union Progressiste	46
Bloc Républicain	37

Source : Direction Nationale de la Population

1.1.3. Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Il est exercé par la Cour suprême, les cours et tribunaux créés conformément à la Constitution du 11 décembre 1990. Le Président de la République est garant de l'indépendance de la justice. Il est assisté par le Conseil supérieur de la Magistrature. Cette dernière statue comme Conseil de discipline des magistrats. Il étudie les dossiers de grâce et les transmet avec son avis motivé au Président de la République.

La Cour suprême

La Cour suprême est la plus haute instance judiciaire en matière administrative, judiciaire et des comptes de l'Etat. La Cour Suprême se trouve donc au sommet de l'ordre judiciaire. Elle est également compétente en ce qui concerne le contentieux des élections locales. Les décisions de la Cour suprême ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent au pouvoir exécutif, au pouvoir législatif, ainsi qu'à toutes les juridictions. La Cour suprême est consultée par le gouvernement plus généralement

sur toutes les matières administratives et juridictionnelles. Elle peut, à la demande du Chef de l'Etat, être chargée de la rédaction et de la modification de tous les textes législatifs et réglementaires, préalablement à leur examen par l'Assemblée Nationale.

Au sein de la Cour suprême siègent une chambre administrative, une chambre judiciaire et une chambre des comptes. Chaque chambre est juge de cassation des décisions rendues au niveau inférieur en ce qui concerne son domaine de compétence. La Cour suprême statue en formation juridictionnelle toutes chambres réunies :

- Sur les renvois d'une juridiction à une autre pour cause de sûreté publique ou dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice, à la requête du procureur général, sur demande du ministre chargé de la justice ;
- En matière de conflit de contentieux ;
- À la demande du président de la Cour suprême sur proposition du Président de la chambre intéressée et après avis du conseiller rapporteur, lorsqu'une affaire pose une question de principe ou lorsque sa solution serait susceptible de causer une contrariété de décisions.

La Haute Cour de justice

La Haute Cour de justice est composée des membres de la Cour constitutionnelle, à l'exception de son président, de six députés élus par l'Assemblée nationale et du Président de la Cour suprême. Elle est compétente pour juger le Président de la République et les membres du gouvernement à raison de faits qualifiés de haute trahison, d'infractions commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que pour juger leurs complices en cas de complot contre la sûreté de l'Etat. Les juridictions de droit commun restent compétentes pour les infractions perpétrées en dehors de l'exercice de leurs fonctions et dont ils sont pénalement responsables. La Haute Cour de justice est liée par la définition des infractions et par la détermination des sanctions résultant des lois pénales en vigueur à l'époque des faits.

Les tribunaux de première instance

Le premier degré de juridiction est le tribunal de première instance. Les tribunaux de première instance sont animés par des juges professionnels. Ils sont juges de droit commun en matière pénale, civile, commerciale, sociale et administrative. Les décisions des tribunaux de première instance sont susceptibles d'appel devant les Cours d'appel.

Les tribunaux de conciliation

Le tribunal de conciliation est institué par arrondissement dans les communes à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo et Parakou). Pour ce qui concerne les communes ordinaires, il y est institué un par commune. Les tribunaux de conciliation ont pour mission de rechercher la conciliation entre les protagonistes d'un litige ; ils sont animés par des notables et non des juges professionnels ; ils ne rendent pas des décisions de nature juridictionnelle. Leur domaine d'intervention privilégié reste actuellement la recherche de la conciliation dans les litiges domaniaux qui sont très fréquents dans le pays.

Les tribunaux de commerce

Au nombre de trois, les tribunaux de commerce traitent notamment, des :

- différends relatifs aux commerçants et intermédiaires de commerce pour les actes accomplis à l'occasion ou pour les besoins de leur commerce et les différends qui concernent leurs relations commerciales ;

- contestations relatives aux sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, contestations relatives aux actes de commerce entre toutes personnes physiques ou morales
- contestations relatives aux sûretés consenties pour garantir l'exécution d'obligations commerciales ;
- contestations relatives aux baux commerciaux ;
- litiges en matière de concurrence, de distribution, propriété industrielle, contrefaçons ;
- opérations comptables ;
- procédures collectives ;
- offres publiques d'achat et les actes du marché financier.

Les cours d'appel

Ces dernières sont au nombre de trois. Chaque cour d'appel comprend au moins une chambre civile moderne et sociale, une chambre de droits de propriété ; une chambre administrative, une chambre de droit traditionnel, une chambre correctionnelle, une chambre des comptes, et une chambre d'accusation. La Cour d'appel est compétente pour se prononcer sur tous les jugements rendus par les tribunaux de première instance de son ressort et frappés d'appel dans les formes et délais de la loi. Les décisions des Cours d'appel peuvent faire l'objet de pourvoi en cassation devant la Cour suprême.

Les cours d'appel de commerce

Les cours d'appels de commerce sont au nombre de trois. Chaque cour d'appel comprend au moins une chambre civile moderne et sociale, une chambre de droit de propriété ; une chambre administrative, une chambre de droit traditionnel, une chambre correctionnelle, une chambre des comptes, et une chambre d'accusation. La cour d'appel de commerce est compétente pour se prononcer sur tous les jugements rendus par les tribunaux de commerce de son ressort et frappés d'appel dans les formes et délais de la loi.

1.2. Organisation administrative

Le Bénin est administrativement organisé en douze (12) départements et soixante-dix-sept (77) communes. Les départements sont : l'Alibori, l'Atakora, l'Atlantique, le Borgou, les Collines, le Couffo, la Donga, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau, et le Zou. La capitale officielle est Porto-Novo, et Cotonou est la capitale économique.

1.3. Situation géographique

D'une superficie de 114 763 km², le Bénin se situe en Afrique de l'Ouest. Il est limité à l'Est par le Nigeria (809 km), à l'Ouest par le Togo (651 km), au Nord par le Burkina Faso (386 km) et le Niger (277 km), et au Sud par l'Océan Atlantique (121 km). Au total, le Bénin partage 2 123 km de frontières terrestres avec quatre pays.

De forme étirée entre le fleuve Niger au Nord et la plaine côtière dans le Sud, le relief de l'ensemble du pays est peu accidenté et comprend une région côtière, basse et sablonneuse limitée par des lagunes ; un plateau d'argile ferrugineux ; un plateau silico-argileux, parsemé de quelques sous-bois ; au Nord-Ouest, le massif de l'Atacora (800 mètres); et au Nord-Est, les plaines du Niger, silico-argileuses très fertiles.

Les principaux cours d'eau du nord du Bénin sont le fleuve Niger, qui longe partiellement la frontière du Niger, et ses affluents, la Sota (250km), la Mékrou (410km) et l'Alibori (338km) et la Pandjari. L'Ouémé (510 km) et le Couffo (190 km) drainent la majeure partie du Bénin méridional, tandis que le Mono (350km), à la frontière du Togo, arrose le Sud-Ouest du pays.

Le pays compte aussi plusieurs plans d'eau dans le Sud : le lac NOKOUE (138 km²) ; le lac AHEME (78 km²) et la lagune de PORTO-NOVO (35 km²).

Le Bénin fait partie des pays à climat chaud et humide de la zone intertropicale avec des nuances saisonnières et géographiques liées à la latitude, au relief et à l'alternance des saisons. On distingue deux

types de climats :

- le climat de type subéquatorial au Sud comprenant une grande saison des pluies d'avril à juillet ; une petite saison sèche de juillet à septembre ; une petite saison pluvieuse de septembre à octobre ; et une grande saison sèche de novembre à mars ;
- le climat soudanien au Nord comprenant deux saisons : une saison sèche de novembre à mai et une saison pluvieuse de juin à septembre.

Trois types de végétation caractérisent le Bénin : la savane arborée dans les régions soudanaises du Nord ; la savane au centre avec des essences comme l'acajou, l'iroko et la samba ; et la forêt au Sud et au moyen Bénin.

1.4. Population

Selon le recensement général effectué en 2013, la population du Bénin s'élevait à 10 008 749 habitants, dont 51,2 % de femmes. Les départements situés dans le bassin méridional, l'Atlantique, le Couffo, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau et le Zou, sont les plus peuplés. Plus de 50 % de la population du Bénin avaient moins de 18 ans. Les jeunes de 15 à 35 ans représentaient environ 60,3 % de la population. Le taux d'accroissement de la population est d'environ 2,8 % par an⁴.

En 2018, selon les projections de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, la population béninoise serait de 11 527 412 habitants et la densité de 100,17 habitants au km². L'espérance de vie est de 63,84 ans⁵. Le TCAM est ressorti à 2,9 % entre 2009 et 2018.

Tableau 2. Répartition de la population béninoise par sexe

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
Population totale (en millions)	8,9	9,2	9,5	9,7	10,0	10,3	10,6	10,9	11,2	11,5
Hommes	4,4	4,6	4,7	4,8	5,0	5,1	5,3	5,4	5,6	5,6
Femmes	4,5	4,6	4,8	4,9	5,0	5,2	5,3	5,5	5,6	5,8
Proportion Homme/Femme (%)	97,7	95,6	95,7	95,8	96,1	92,5	98,1	96,4	96,5	96,6
Taux de croissance démographique * (%)	3,2	3,2	3,3	3,3	3,5	3,5	3,2	3,3	3,5	-

Source : Banque mondiale. *INSAE

⁴INSAE, publication du 7 août 2018.
⁵INSAE 2013

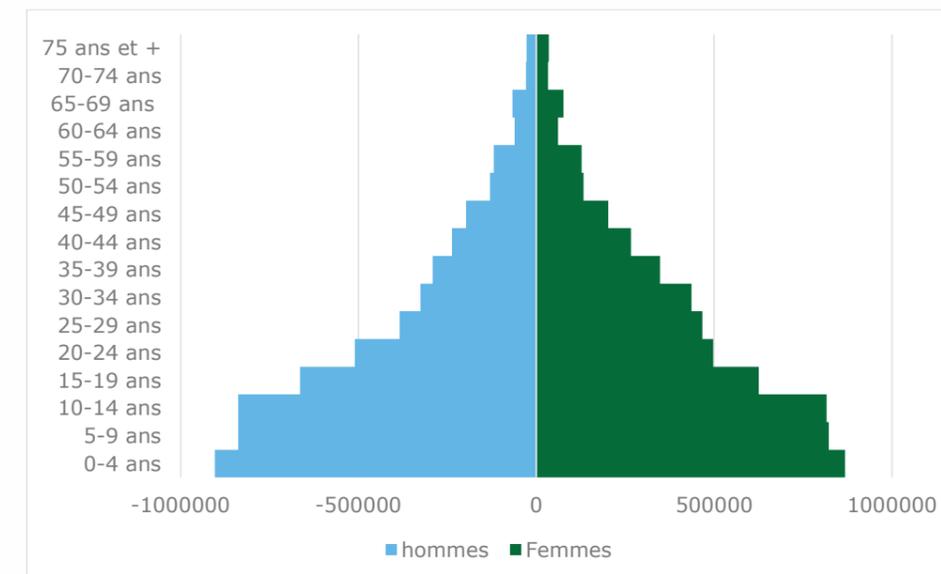
Tableau 3. Projection de la population béninoise

	2019	2020	2021	2022	2023
Population	11 884 127,0	12 302 448,3	12 735 494,4	13 183 783,9	13 647 853,0

Source : INSAE et calcul des auteurs

Sur la base de la pyramide des âges, la population béninoise est à majorité jeune. 72 % de la population ont moins de 30 ans.

Figure 2. Pyramide des âges



Source : INSAE : Projections démographiques issues du RGPH-4, 2013

Sur la base des données de la Banque Mondiale, la population rurale est plus importante que la population urbaine. En effet, la population rurale représente sur les dix dernières années en moyenne 55,6 % de la population totale contre 44,4 % pour la population urbaine. Selon les données démographiques de l'INSAE, le taux d'urbanisation est de 48,5 % en 2017 contre 42,55% dix ans plus tôt.

Tableau 4. Répartition de la population béninoise par milieu de résidence (millions)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population rurale	3,7	3,8	4,0	4,1	4,3	4,5	4,6	4,8	5,0	5,2
Population urbaine	5,0	5,1	5,2	5,3	5,4	5,5	5,6	5,7	5,8	5,9
Population Totale	8,7	8,9	9,2	9,5	9,7	10,0	10,3	10,6	10,9	11,2
Population Rurale/population urbaine	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,4
Taux d'urbanisation (%) *	42,55	43,33	44,1	44,1	45,6	45,6	44,9	48,1	48,9	48,5

Source : Banque Mondiale ; * INSAE

* Principaux indicateurs sociodémographiques et économiques (RGPH-4, 2013)

La Constitution de 1990 proclame la laïcité de l'État et la liberté de pensée, d'expression et de pratiques religieuses. D'après le recensement de 2013 (RGPH4), 27,7 % des habitants sont musulmans, 25,5 % catholiques, 11,6 % sont pratiquants du vau-

udou, 6,7 % appartiennent à l'église du christianisme céleste. Les statistiques ne reflètent pas la place réelle du vaudou au Bénin, son berceau historique au XVIIe siècle. En effet de nombreux béninois associent sa pratique à celles d'autres religions.

Tableau 5. Répartition de la population béninoise par religion

Religion	Part (2002)	Part (2013)
Christianisme	42,8 %	48,5 %
<i>Catholicisme</i>	27,1 %	25,5 %
<i>Christianisme céleste</i>	5,0 %	6,7 %
<i>Protestant méthodiste</i>	3,2 %	3,4 %
<i>Autres protestants / chrétiens</i>	7,5 %	12,9 %
Islam	24,4 %	27,7 %
Vaudou	17,3 %	11,6 %
Aucune religion	6,5 %	5,8 %
Autre s	9,0 %	6,4 %

Source : INSAE/RGPH4

1.5. Éducation

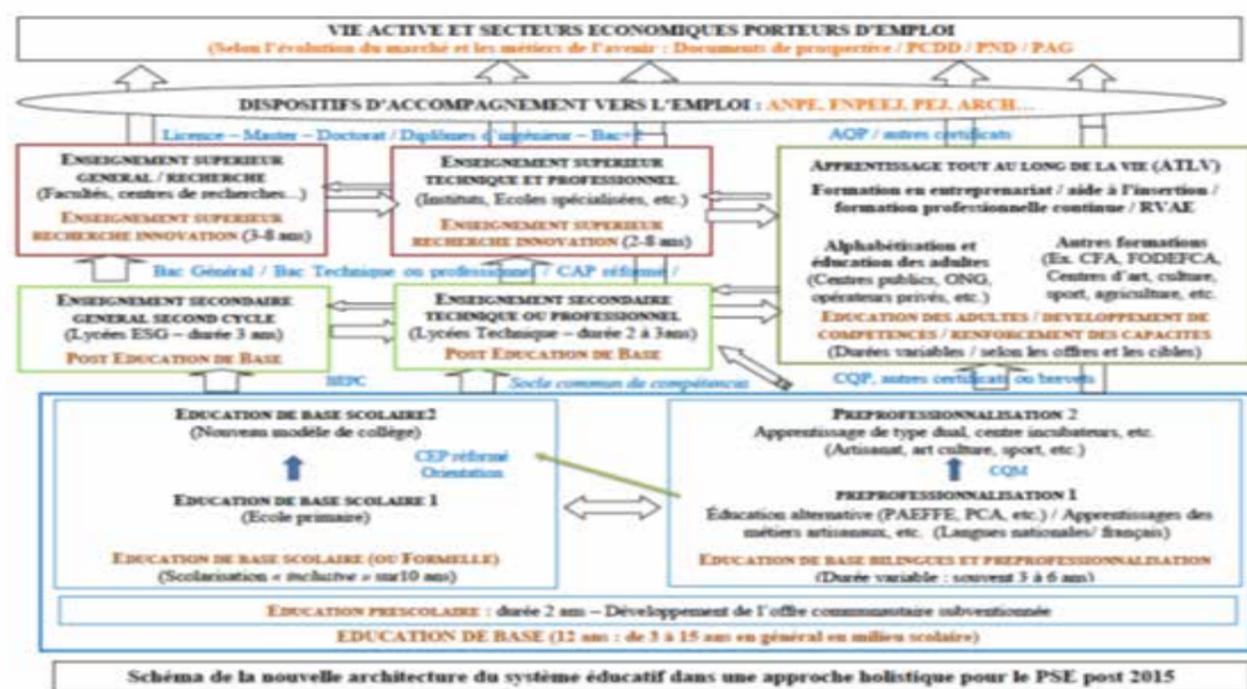
Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif béninois est organisé depuis avril 2016 en trois (03) sous-secteurs correspondant à des regroupements des six (06) ordres d'enseignement qui le composent :

- Les enseignements maternel et primaire ;
- L'enseignement secondaire général, la formation technique et professionnelle et l'alphabétisation ;

- L'enseignement supérieur.
- La nouvelle architecture structure le système éducatif en trois blocs :
- L'éducation de base ;
 - Le post-éducation de base, alphabétisation, éducation des adultes, développement des compétences et renforcement des capacités ;
 - L'enseignement supérieur, recherche scientifique et innovation.
- Le taux d'alphabétisation en 2015 était de 47,9% .

Figure 3. Nouvelle structuration du système éducatif



Source : Plan Sectoriel de l'Education post 2015 (2018-2030)

L'Éducation de base

L'éducation de base a trois composantes : l'éducation de base préscolaire (enseignement maternel), l'éducation de base scolaire (primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire), et l'éducation alternative et la préprofessionnalisation. L'éducation alternative et la préprofessionnalisation constituent des composantes à part entière de l'éducation de base pour lesquelles des passerelles sont prévues avec l'éducation de base scolaire.

Le post-éducation de base, alphabétisation, éducation des adultes, développement des compétences et renforcement des capacités.

Trois composantes sont destinées à la formation des apprenants de 15 ans et plus. Le post-éducation de base renvoie à l'éducation formelle et englobe le second cycle de l'enseignement secondaire général ainsi que l'enseignement et la formation technique et professionnel. L'enseignement secondaire général accueille les apprenants ayant obtenu le BEPC à l'issue du cycle d'éducation de base scolaire. Sa durée est de trois (03) ans sanctionnés par le baccalauréat de l'enseignement général. L'enseignement et la formation techniques et professionnels forment les apprenants ayant obtenu le BEPC ou le CQP (sous certaines conditions).

Le développement des compétences et le renforcement des capacités est une composante transversale qui peut être articulée avec la post-éducation de base, l'alphabétisation et l'éducation des adultes ou l'enseignement supérieur. Les politiques et systèmes

de développement des compétences englobent l'enseignement et la formation professionnels, l'apprentissage sur le lieu de travail, l'apprentissage informel, les possibilités d'apprentissage dans les économies informelles et rurales ainsi que l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Enseignement supérieur, recherche scientifique et innovation

Cet enseignement correspond au troisième niveau de la nouvelle architecture du système éducatif. Il comprend des formations générales et des formations professionnelles adressées à un public varié dans le cadre de la réforme Licence Master Doctorat. La durée des études varie de 3 à 11 ans. Des formations professionnelles courtes d'une durée de deux ans sont également offertes dans des branches spécifiques jugées porteuses d'emploi au regard de l'environnement socioéconomique.

Quant à la recherche scientifique, elle sert de base à l'innovation et à la production de la richesse à travers le développement des structures de recherche, la valorisation des produits de la recherche et des inventions.

Statistiques par cycle

Enseignement Maternel

Le sous-secteur de l'enseignement maternel comptait, en 2014-2015, 2458 écoles maternelles dont 1072 privées, avec un effectif de 151 732 enfants dont 48 470 enfants dans le privé. Le taux brut de préscolarisation est en constante évolution. Il est passé de 11,9 % en 2012 à 15,6 % en 2016.

Tableau 6. Taux Brut de Préscolarisation au niveau de l'enseignement maternel

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux brut de préscolarisation	11,9	12	13	14,7	15,6
Taux de progression	-	0,8	8,3	13,1	6,1
Masculin	11	12	13	14	15,2
Taux de progression		9,1	8,3	7,7	8,6
Féminin	12	12	13	15	15,9
Taux de progression		0,0	8,3	15,4	6,0
Taux de scolarisation des filles sur les garçons	91,7	100,0	100,0	93,3	95,6
Taux de progression		8,3	0,0	-6,7	2,3

Source : INSAE/MEMP

Enseignement primaire

Le taux brut de scolarisation a franchi les 100 % grâce à la mesure de gratuité des enseignements maternel et primaire décrété par le gouvernement en 2006. Pour rappel le taux brut de scolarité au primaire était de 95,5 % en 2006. Ce taux a régulière-

ment augmenté jusqu'en 2015 avant de connaître un léger repli en 2016 et 2017 imputable à la régression de la scolarisation aussi bien au niveau des garçons que des filles. Globalement, le taux de scolarisation est plus faible pour les filles que pour les garçons.

Tableau 7. Taux Brut de Scolarisation au niveau de l'enseignement primaire

	2013	2014	2015	2016	2017*
Taux brut de scolarisation	121,13	122	124,82	115,4	113,3
Taux de progression		0,9	2,8	-9,4	-2,1
Sexe Masculin	123,37	123,68	126,16	119,12	117,1
Taux de progression		0,31	2,48	-7,04	-2,02
Sexe Féminin	118,71	120,18	123,37	111,58	109,3
Taux de progression		1,5	3,2	-11,8	-2,3
Taux de scolarisation filles / garçons	96,2	97,2	97,8	93,7	93,3
Taux de progression		0,9	0,6	-4,1	-0,3

Source : INSAE/MEMP/Banque Mondiale*

Enseignement

Le Taux brut de scolarité au secondaire s'est inscrit en repli. Il est passé de 59,2 % en 2013 à 44,3 % en 2017.

Tableau 8. Taux Brut de Scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire

Année		2012	2013	2014	2015	2016	2017
TBS 1^{er} cycle	Taux Brut de scolarisation	72,5	64,7	69,6	68,7	58,7	53,7
	Taux de progression	-	-7,8	4,9	-0,9	-10,0	-5,0
	Sexe masculin	82,2	71,0	75,3	72,3	62,2	57,0
	Taux de progression		-11,2	4,3	-3,0	-10,1	-5,2
	Sexe féminin	62,4	57,9	63,6	64,3	54,9	50,2
TBS 2nd cycle	Taux de progression		-4,5	5,7	0,7	-9,4	-4,7
	Taux Brut de scolarisation	37,4	35,2	37,2	34,4	29,7	28,7
	Taux de progression		-2,2	2,0	-2,8	-4,7	-1,0
	Sexe masculin	52,9	48,2	48,6	44,0	37,7	35,7
	Taux de progression		-4,7	0,4	-4,6	-6,3	-2,0
TBS 1^{er} et 2nd cycle	Sexe féminin	22,7	22,1	25,0	24,3	21,2	21,3
	Taux de progression		-0,6	2,9	-0,7	-3,1	0,1
	Taux Brut de scolarisation	59,2	53,8	57,1	55,5	47,6	44,3
	Taux de progression		-5,4	3,3	-1,6	-7,9	-3,3
	Sexe Masculin	71,4	62,7	65,0	61,7	52,8	48,9
TBS 1^{er} cycle	Taux de progression		-8,7	2,3	-3,3	-8,9	-3,9
	Sexe féminin	46,9	44,4	48,6	48,9	42,1	39,4
	Taux de progression		-2,5	4,2	0,3	-6,8	-2,7
	Taux de scolarisation filles / garçons	65,7	70,8	74,8	79,3	79,7	80,6
	Taux de progression		5,1	4,0	4,5	0,5	0,8

Source : MESFP

Au niveau du tertiaire, le taux de scolarisation brut est assez faible et en léger repli depuis 2016. Il est

noté dans l'ensemble un taux assez faible aussi bien pour les filles que pour les garçons.

Tableau 9. Taux Brut de Scolarisation au niveau de l'enseignement tertiaire

	2013	2014	2015	2016	2017
Tertiaire					
Taux brut de scolarisation	13,96	15,96	15,95	13,55	13,20
Taux de progression		2,0	0,0	-2,4	-0,4
Sexe Masculin	20,69	23,07	23,30	19,27	18,45
Taux de progression		2,4	0,2	-4,0	-0,8
Sexe Féminin	7,14	8,77	8,51	7,75	7,86
Taux de progression		1,6	-0,3	-0,8	0,1
Taux de scolarisation filles / garçons	51,2	54,9	53,3	57,1	59,6
Taux de progression		3,8	-1,6	3,8	2,4

Source : Banque Mondiale

Pour relever les défis liés à l'éducation, le gouvernement entend pour la période 2018-2021 axer ses interventions sur (i) le renforcement des acquis du PDDSE 2006-2015 ; (ii) la promotion d'une éducation de base holistique, inclusive et de qualité ; (iii) l'amélioration de l'enseignement post éducation de base, le développement de compétences et le renforcement des capacités de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ; (iv) la modernisation et la professionnalisation de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ; et (v) le renforcement de la coordination du secteur de l'éducation.

1.6. Santé

Architecture du système de santé

La politique socio-sanitaire du Bénin est régie par le Programme National de Développement Sanitaire (2009-2018). Occupant une place de choix du fait de son rôle de premier plan dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les domaines prioritaires de ce programme sont :

- La réduction de la mortalité maternelle et infantile, la prévention, la lutte contre la maladie et l'amélioration de la qualité des soins ;
- La valorisation des ressources humaines ;
- Le renforcement du partenariat dans le secteur et la promotion de l'éthique et de la responsabilité médicale ;

- L'amélioration du mécanisme de financement du secteur ;

- Le renforcement de la gestion du secteur.

Le bilan à mi-parcours a montré que : (i) les performances en matière d'accessibilité et de qualité des services de santé sont encore faibles ; (ii) les résultats sont encourageants en matière de santé de la mère et de l'enfant, (iii) la fréquentation des centres de santé reste encore faible.

Pour relever les défis liés aux indicateurs sanitaires, le gouvernement a opté pour la mise en place d'un dispositif de Couverture en Santé Universelle (CSU) dans le cadre du projet « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ».

Architecture du système de soins dans le pays

Le système national de santé a une structure pyramidale calquée sur le découpage territorial et comprend trois différents niveaux. Le niveau central ou national, le niveau départemental ou intermédiaire et le niveau périphérique.

En plus des structures publiques, le système sanitaire béninois regorge de praticiens en clientèle privée de soins et d'acteurs de la médecine traditionnelle.

Le Ministère de la santé a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière de santé, conformément aux lois et règlementation en vigueur au Bénin et aux visions et politique de développement du

gouvernement. Outre les structures administratives, le niveau central comprend les établissements hospitaliers de référence.

Au nombre de six (06), à raison d'une par département, les Directions Départementales de la Santé (DDS) représentent le niveau intermédiaire du système de santé et sont les organes de programmation, d'intégration et de coordination de toutes les actions de santé au niveau du département. Elles supervisent les structures de santé des niveaux intermédiaire et périphérique.

Le niveau périphérique constitue la base de la pyramide sanitaire et compte 34 zones sanitaires réparties sur toute l'étendue du territoire national. Elle est

organisée sous forme d'un réseau de services publics de premier contact et des formations sanitaires privées, le tout appuyé par un hôpital de première référence public ou privé (hôpital de zone).

Données Sanitaires

Esperance de vie à la naissance

L'espérance de vie des béninois s'est considérablement améliorée au cours des 17 dernières années. En effet, l'espérance de vie est passée de 55,39 ans en 2010 à 63,5 ans en 2017. Par sexe, l'espérance de vie est plus longue chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 10. Evolution de l'Esperance de vie à la naissance

	2000*	2010	2017
Esperance de vie à la naissance (en nombre d'années)	55,4	61,4	63,5
Masculin	53,7	59,2	61,0
Féminin	57	63,5	65,8

Source : MESFP

Mortalité infantile et maternelle

Le taux de mortalité néonatale a évolué selon une tendance baissière au cours des dix dernières années en passant de 35,8°/00 à 32,7°/00 en 2017. Il en est de même du taux de mortalité des enfants de 0 à 5 ans qui a significativement baissé en s'établissant

à 98,3°/00 contre 116,7°/00 en 2008. S'agissant du taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes, il s'est réduit de plus de 50 % en passant de 469 en 2008 à 201 en 2017. Les résultats obtenus traduisent une certaine performance en matière de santé de la mère et de l'enfant.

Tableau 11. Taux de mortalité néonatale, infantile et maternelle

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	35,4	35,3	35,2	35	34,8	34,5	34,1	33,7	33,1	32,7
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans, garçons (pour 1 000)			119,4					109,3		103,7
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans, filles (pour 1000 naissances vivantes)			107,4					97,8		92,6
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1 000)	116,7	115	113,6	112,2	110,5	108,5	106,2	103,7	101	98,3
Taux de mortalité maternelle	469	457	446	436	429	422	414	405	201	201

Source : OMS, Banque Mondiale, Ministère de la santé

Prévalence des maladies

Les maladies transmissibles constituent encore les principales causes de morbidité et de mortalité au Bénin. Le paludisme et les infections respiratoires aiguës sont les deux premières causes de consultation et d'hospitalisation, soit respectivement 43,1 % et

13,7 % des cas enregistrés au niveau des centres en 2016 contre 39,6% et 14 ,9% en 2008. Viennent ensuite les autres affections gastro-intestinales (6,9% en 2016 contre 6,8 % en 2008), les traumatismes (4,2% contre 5,8 %) et les maladies diarrhéiques (2,5% contre 3,5 %).

Tableau 12. Prévalence des maladies (%)

Affections	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Paludisme	41,7	41,4	39,7	39,8	38,9	43,1
Infections respiratoires Aigues	12,7	12,3	12,4	12,1	12,7	13,7
Autres affections gastro-intestinales	6,3	6,5	6,4	6,2	5,6	6,9
ANEMIE	4,8	5	4,7	4,3	3,6	3,5
Traumatisme	5,4	5,3	3,5	4,5	4,3	4,2
Diarrhée	3	2,8	3	2,8	2,7	2,5

Source : INSAE, Annuaire Statistiques de la santé, MSP

On observe également l'émergence de maladies non transmissibles (MNT), telles que l'hypertension artérielle, le diabète ou l'obésité. Ces pathologies sont liées principalement à une alimentation déséquilibrée, à l'inactivité physique, au tabagisme et à la consommation nocive d'alcool.

S'agissant du VIH Sida, le Bénin enregistre un faible

taux de prévalence. En effet, les statistiques de ONUSIDA indiquent un taux de prévalence de 1 % pour les personnes comprises entre 15 à 49 ans. Les nouveaux cas chez les adultes de 15 ans et plus et les enfants de 0 à 14 ans se sont stabilisés à 4000 cas en 2016 et 2017.

Tableau 13. Statistiques relatives au VIH SIDA

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1	1	1
Incidence du VIH (% de la population de 15 à 49 ans)	0,08	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,06	0,06
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les adultes (15 ans et plus) et les enfants (0-14 ans)	4500	4400	4300	4400	4400	4500	4600	4300	4000	4000
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les enfants (0-14 ans)	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1100	820	660	660
Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les adultes (15 ans et plus)	3300	3200	3100	3100	3200	3300	3500	3500	3400	3300
Couverture de la thérapie antirétrovirale (% des personnes vivant avec le VIH)	21	27	33	41	44	38	43	50	56	55
Prévalence du VIH, hommes (% des hommes âgés de 15 à 24 ans)	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Prévalence du VIH, femmes (% des femmes âgées de 15 à 24 ans)	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Enfants (0-14) vivant avec le VIH	6900	7000	7200	7300	7300	7400	7400	7200	6900	6700

Source : Banque Mondiale, ONUSIDA.

Le Bénin n'a jamais connu de cas de pandémie liée à Ebola. Cependant, le pays reste en alerte en ce qui concerne la fièvre hémorragique à virus Lassa. Une fièvre présente au Nigéria et dont quelques cas sont souvent identifiés au niveau des villes frontalières avec le Nigéria.

Plusieurs réformes ont été engagées par le gouvernement pour l'assainissement du secteur de la santé dont, entre autres, la lutte contre les faux médicaments et la réglementation de l'exercice en clientèle privé du personnel médical.

1.7. Emploi

Population active

Selon l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie de Ménages au Bénin¹⁰ (EMICOV)-2015, le taux d'activité¹¹ de la population âgée de 15 ans et plus est de 67,9 % en 2015 contre respectivement 72 % et 75,5 % en 2011 et 2010. Le taux d'activité est de 75,9 % chez les hommes et 60,7 % chez les femmes.

Le taux d'activité le plus faible est enregistré chez les jeunes de moins de 20 ans, quel que soit le sexe. Ce taux augmente avec l'âge pour atteindre le niveau maximum entre 40 et 49 ans, puis amorce une décroissance à partir de 50 ans. La moitié de la population âgée de 65 ans et plus participe à l'activité

économique dans le pays, soit 55,9 %. La population béninoise est plus active en milieu rural (69,2 % qu'en milieu urbain (66,9 %).

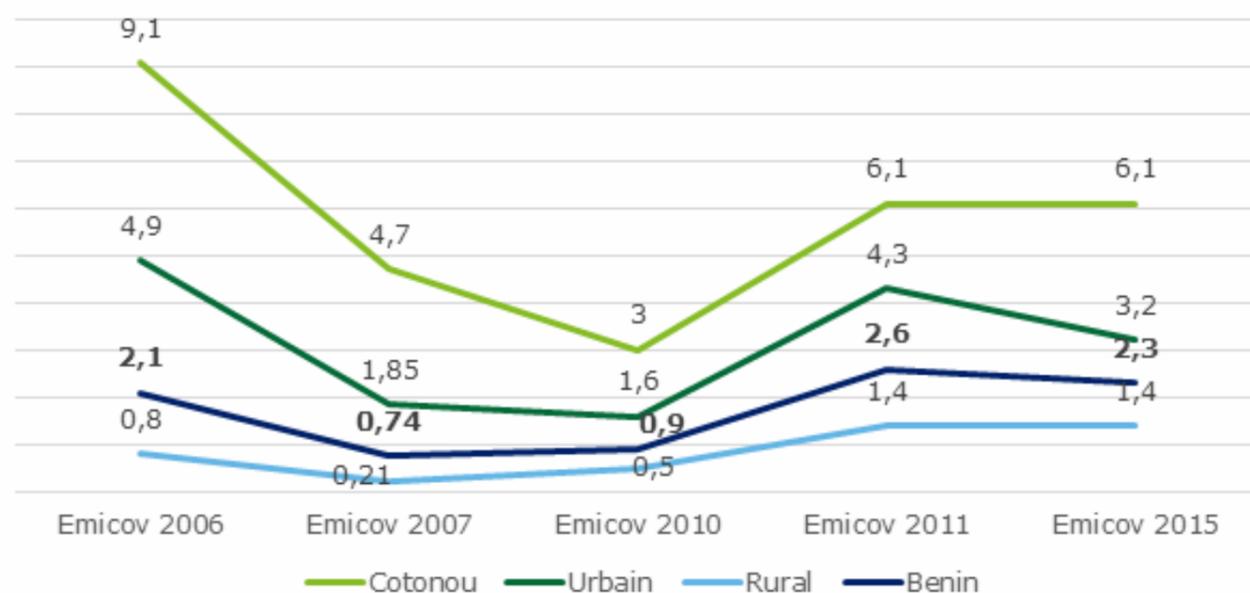
Les entreprises du secteur privé informel sont celles qui contribuent fortement à l'activité économique avec 89,0 % des actifs occupés, suivies par celles du secteur privé formel (5,5 %) et le secteur public (administration publique et entreprises publiques et parapubliques) avec 4 % des actifs occupés.

Le taux de sous-emploi, qui est la résultante d'un manque d'adéquation formation-emploi et d'un marché de l'emploi restreint, est très élevé (50 % en 2011)¹². La part des travailleurs indépendants est très importante chez les jeunes travailleurs (54,1 %) et ces jeunes sont prépondérants dans les secteurs des services et de l'agriculture. Plus du tiers des personnes actives sont touchées par le sous-emploi visible et plus de la moitié est en sous-emploi invisible

Taux de chômage

Selon l'EMICOV 2015, la population à la recherche d'un emploi est d'environ 2,3 % de la population active, un chiffre semblable à celui de l'année 2011 (de l'ordre de 2,6 %) et à l'année 2006 (de l'ordre de 2,1 %). La population féminine demeure la plus touchée : 2,8 % des femmes contre 1,7 % des hommes en 2015 et 2,8 % des femmes contre 2,4 % des hommes en 2011.

Figure 4. Evolution du taux de chômage au Bénin (%)



Source : INSAE

¹⁰EMICOV s'inscrit dans le dispositif permanent d'enquêtes auprès des ménages de l'INSAE mise en place en 2006.

¹¹ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

¹²INSAE, Emicov 2011

Le taux de chômage est élevé en milieu urbain (6,1 % à Cotonou, 2,6 % dans les autres milieux urbanisés et 3,2 % dans l'ensemble des milieux urbains) par rapport au milieu rural (1,4 %). En région, les départements de l'Atlantique (3,8 % de sans-emplois), du Mono (3,3 % de sans-emplois), de l'Ouémé (2,8 % de sans-emplois) détiennent les plus forts taux d'inoccupation.

Politique pour l'emploi

Dynamique de l'emploi

Le gouvernement béninois a mis en place à partir de 2003, une agence dénommée Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). L'ANPE dispose de douze (12) antennes qui constituent ses bras opérationnels, réparties dans les douze (12) départements administratifs du pays. L'ANPE a pour mission de « contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi » au Bénin. A ce titre, elle est chargée de :

- Contribuer à l'élaboration des indicateurs sur l'emploi, le chômage, la formation professionnelle et au développement de la communication pour l'emploi ;
- Faciliter l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emplois à travers des activités d'information, d'orientation, d'appui conseil, de proposition des potentialités d'emplois en milieux urbain, péri-urbain, rural, etc. ;
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de développement de l'emploi à travers des activités d'appui à la promotion de l'auto-emploi ainsi que de l'emploi salarié par le développement des stages de pré-insertion ;
- Contribuer au développement de l'emploi à travers des activités de perfectionnement et de reconversion ;
- Gérer les ressources destinées au financement des divers programmes et projets relatifs à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (Article 4 de ses statuts).

En 2017, l'ANPE dispose de plusieurs programmes pour la promotion de l'emploi dont les plus importants sont brièvement présentés ci-après.

Le Programme d'Appui à l'Emploi Salarié (PAES)

C'est un programme destiné aux primo demandeurs d'emploi, spécifiquement aux femmes et jeunes diplômés des universités, des écoles et des centres de formation professionnalisés. Il est conçu pour améliorer l'employabilité des jeunes et les accompagner dans leur insertion. La tranche d'âges pouvant bénéficier de ce programme est de « 18 à 40 ans ». En 2017, ce programme comptait 1 028 bénéficiaires (ANPE, Plan de Travail annuel 2017). Le PAES a deux (02) composantes :

- Le Contrat Première Expérience Professionnelle (CPEP) qui permet, d'une part, de mettre les bénéficiaires en stage de pré insertion dans les ministères et structures décentralisées et déconcentrées de l'Etat, et d'autre part, dans des entreprises privées, pour une période de six (06) mois renouvelables une fois ;
- Le Contrat d'Appui aux Entreprises (CAE) qui permet aux jeunes entreprises de bénéficier d'une mise à disposition de stagiaires rémunérés par l'ANPE pour une période de douze (12) mois avec l'obligation de recruter le stagiaire à l'issue du contrat.

Le Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant (PAEI)

Le PAEI est une mesure destinée à favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs. Il a pour objectif de développer l'esprit d'entreprise au sein de la population cible et d'accompagner les initiatives privées créatrices de richesse et génératrices d'emplois décents. En 2017, ce programme comptait 300 bénéficiaires (ANPE, Plan de Travail annuel 2017).

Le Partenariat Décentralisé pour l'Emploi (PaDE)

Avec le PaDE, l'ANPE entre en relation fonctionnelle avec les 77 communes du Bénin afin de rapprocher ses offres de service des demandeurs d'emploi qui y résident. Ce programme vise à renforcer les 77 communes en ressources humaines. Dans la mise en œuvre du PaDE, des Points Focaux Emploi (PFE) ont été nommés par les Maires dans les soixante-dix-sept (77) communes pour servir de relais d'information de l'ANPE au niveau local. La vocation de l'ANPE pour ce faire est que les PFE deviennent des

¹³L'OIT distingue plusieurs formes de sous-emploi : le sous-emploi visible, qui se caractérise par un nombre d'heures de travail insuffisant, reflétant une durée du temps de travail inadéquate et les autres formes de sous-emploi (parfois qualifiées de sous-emploi invisible), qui se caractérisent par un revenu horaire insuffisant, un mauvais emploi des compétences professionnelles, etc., reflétant une productivité du travail inadéquate résultant d'une mauvaise répartition des ressources de main-d'œuvre ou d'un déséquilibre fondamental entre le travail et les autres facteurs de production.

¹⁴Personne qui n'a pas de travail, chômeur.

¹⁵L'inoccupation est l'état d'une personne ou de son être moral, qui est sans occupation, qui n'a pas d'activité, de centre d'intérêt.

institutions communales de promotion de l'emploi. En 2017, ce programme comptait 82 bénéficiaires (ANPE, Plan de Travail annuel 2017).

Le Programme d'Appui au Renforcement des Capacités des Demandeurs d'Emplois (RCDE)

Le Programme RCDE permet de renforcer les capacités techniques de la cible ou de la reconvertir au besoin, à travers des modules de formation. L'objectif est entre autres de contribuer à la réduction de l'inadéquation. En 2017, ce programme comptait 226 bénéficiaires (ANPE, Plan de Travail annuel 2017). Les bénéficiaires du programme RCDE en 2017 se trouvent principalement dans trois secteurs que sont l'élevage (100), le maraîchage (72) et la transformation (54).

1.8. Rappel des principaux agrégats

1.8.1. Niveau de développement

Indice de Développement Humain

L'IDH est un indice composite qui mesure la qualité de vie moyenne de la population d'un pays. Théoriquement, l'indice varie de 0 à 1. Il tient compte

de trois dimensions du développement humain. D'abord, la possibilité d'avoir une vie longue et en santé en se fondant sur l'espérance de vie à la naissance. Ensuite, le niveau de scolarisation, évalué à partir du taux d'analphabétisme et de la fréquentation des différents niveaux du système scolaire. Enfin, le standard de vie, calculé à partir du produit intérieur brut (PIB) par capita en tenant compte de la parité du pouvoir d'achat (PPA).

Sur les dix dernières années, l'IDH du Bénin a progressé. En effet, l'indice est ressorti à 0,53 en 2017 contre 0,43 en 2008, marquant ainsi une amélioration du niveau de vie de la population en lien avec les programmes de gratuité dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Indice de GINI

L'indice de Gini est un indicateur qui mesure l'inégalité des revenus par tête et varie entre 0 et 1. Le tableau suivant présente l'évolution des inégalités entre 2011 et 2015. On note une légère accentuation des inégalités dans la répartition du revenu entre 2011 et 2015. En effet, au niveau national, l'indice de Gini est passé de 0,43 en 2011 à 0,48 en 2015, soit une augmentation de 10,14 % des inégalités.

Tableau 14. Evolution de l'Indice de Gini

Année	Indice (%)	Variation
2015	47,80	10,14 %
2011	43,40	12,44 %
2003	38,60	

Source : Banque Mondiale

Produit Intérieur brut par tête

Le PIB/tête du Bénin est en constante amélioration. Il est passée en 2013 de 617 715,5 FCFA à 687 231,2 FCFA en 2018, soit une augmentation de 11,3 %.

Cette situation s'explique par une progression plus importante du PIB par rapport à la croissance de la population.

Tableau 15. Evolution du PIB/tête (en FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PIB/Habitant Constant, prix 2015	621 431,7	642 251,0	635 171,1	638 318,2	657 228,7	680 523,7
PIB/Habitant Courant	617 715,5	636 828,4	635 171,1	642 681,7	659 287,0	687 231,2

Source : INSAE et calcul des auteurs

1.8.2. Tableau récapitulatif

Tableau 16. Les principaux agrégats économiques observés ces cinq dernières années (en milliards FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (est)
Economie nationale						
PIB Nominal	6182,6	6559,3	6732,8	7005,2	7375,3	7922,0
Croissance du PIB réel (en %)	7,2	6,4	1,8	3,3	5,7	6,7
Taux d'investissement (en % du PIB)	18,9	19,3	20,7	20,3	24,0	26,4
Taux d'inflation (en %)	1,1	-1,1	0,3	-0,8	0,1	0,8
Balance des paiements						
Exports CAF	1233,3	1503,9	1198,5	1262,2	1483,7	1663,3
Imports CAF	-1657,3	-2056,3	-1684,9	-1843,6	-2123,6	-2274,0
Solde	-424,1	-552,4	-486,4	-581,3	-639,9	-610,7
Balance courante	-332,6	-437,6	-440,4	-479,5	-539,8	-540,4
Finances publiques						
Recettes et dons	836,3	824,8	848,3	780,4	1001,7	1075,8
Dépenses	952,0	916,5	1242,3	1086,3	1318,1	1305,9
Solde	-115,7	-91,7	-394,0	-305,9	-316,4	-230,1
Dettes publiques	1 144,0	1 461,9	2 080,50	2513,1	2 927,43	3251,78
Dettes intérieure	387,5	511,01	1036,9	1373,4	1 742,83	1719,70
Dettes extérieure	756,5	950,87	1043,59	1139,61	1 184,60	1532,08
Dettes intérieure en % du PIB nominal	6,3	7,8	15,4	19,6	23,6	21,7
Déficit budgétaire hors don						
En valeur	-156,6	-135,8	-422,9	-340,6	-373,7	-277,3
En pourcentage du PIB nominal (%)	-2,5	-2,1	-6,3	-4,9	-5,1	-3,5

Source : Banque Mondiale

2- SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

2.1. Évaluation du produit intérieur brut

L'année 2015 a été marquée par un ralentissement de la croissance économique (+1,8 %) par rapport à l'année 2014 (+6,4 %). Cette baisse du taux de croissance résulte principalement de la contreperformance des activités dans le sous-secteur commerce (-4,0%) du fait notamment de la régression de 1,0% des activités agricoles, imputable aux conditions climatiques défavorables, avec pour corollaires la baisse de la production des cultures vivrières (-11,5%), la production cotonnière (-22,9%).

A partir de 2016, l'activité économique s'est engagée dans une phase d'amélioration continue. Après avoir amorcé une reprise en 2016, marquée par un taux de croissance de +3,3%, l'économie béninoise s'est hissée sur un sentier de croissance en permanente accélération du taux de croissance. Ce dernier ressortirait, en effet, à 5,7% en 2017 et 6,7% en 2018. Les performances enregistrées à partir de 2016 sont essentiellement portées par une amélioration soutenue des productions vivrière et cotonnière, une augmentation de l'activité dans le sous-secteur du BTP et la reprise progressive de l'activité aux Nigéria avec des effets induits aussi bien sur l'activité portuaire que sur les autres activités de service.

Les perspectives au titre des années 2019 et 2020 sont encourageantes. Les grands chantiers inscrits au PAG 2016-2021, notamment dans le secteur de la construction des infrastructures socio-économiques (routes, logements sociaux) devraient être réalisés ou connaître une intensification de leur mise en œuvre en 2019 et 2020. La croissance économique devrait ainsi atteindre un taux de 7,6% sur la période 2019-2020 contre +6,7% en 2018.

Le regain de la croissance sera également porté notamment par :

- l'amélioration de la production agricole, en lien avec l'extension des superficies cultivables, l'amélioration de la productivité et le développement des filières conventionnelles (riz, maïs, manioc) ;
- l'amélioration des activités de transformation (transformation artisanale, et semi-industrielle) ;
- la bonne tenue du secteur manufacturier du fait des bonnes performances attendues de la filière coton ;

- l'augmentation des capacités d'offre d'énergie électrique, en lien avec l'entrée en production, prévue pour le second semestre 2019, de la centrale de 120 MW de Maria-Gléta.

2.1.1. Niveau du PIB

Le produit intérieur Brut nominal du Bénin s'est inscrit dans une tendance haussière depuis 2013 en passant de 6182,6 milliards FCFA à 7 922,0 milliards FCFA en 2018. La hausse du PIB nominal est induite par l'ensemble des secteurs d'activités et des impôts et taxes nets de subventions. Cependant, il faut noter que le secteur tertiaire est le principal moteur de cette hausse avec une part moyenne de 48,9% contre 26,9% et 16,4% respectivement pour le secteur primaire et le secteur secondaire.

MISE EN ŒUVRE DU CHANGEMENT D'ANNÉE DE BASE DES COMPTES NATIONAUX DU BÉNIN

Le Bénin à travers l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique a procédé au cours de l'année 2018 à la mise en œuvre d'une nouvelle année de base pour les comptes nationaux. Le changement de l'année de base des comptes nationaux du Bénin s'inscrit dans la volonté du pays de suivre la dynamique enclenchée au niveau continental pour la mise en œuvre du SCN 2008, à l'instar des pays comme l'Afrique du Sud, le Cameroun, les Comores, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Nigéria et le Sénégal. Aussi, le passage à une nouvelle année de base permet-il de renforcer la qualité des comptes nationaux, notamment avec l'amélioration de la couverture et l'actualisation de la structure de l'économie.

Les principaux changements introduits dans la nouvelle base des comptes nationaux portent sur :

- l'utilisation de nouvelles sources d'informations dont entre autres, le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4) de 2013 ; l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV) de 2015 ; l'Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré (ECENE) etc ;

- l'intégration de toutes les activités émergentes qui n'étaient pas couvertes ou insuffisamment prises en compte dans la base de 2007. Il s'agit entre autres de l'Enquête sur les ISBLSM ; l'Enquête sur les Consommations intermédiaires ; l'Etude sur les restaurants ; l'Etude sur les trafics routiers (taxis motos, bus, voiture) ; l'Etude sur les industries Agroalimentaires ; etc...

- la prise en compte de certaines nouveautés du SCN 2008, notamment la comptabilisation des dépenses consacrées à la Recherche & Développement comme des investissements et non plus comme des consommations intermédiaires, et celles des dépenses d'armements comme de l'investissement ; l'utilisation du nouveau mode de calcul et de la répartition du service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM) selon le bénéficiaire (en consommation intermédiaire, consommation finale ou exportation) et le mode de calcul de la production de la Banque Centrale et de l'assurance non vie préconisé par le SCN 2008.

- l'adoption d'une nouvelle classification des activités et des produits pour prendre en compte les mutations intervenues dans la structure de l'économie et les besoins d'informations des utilisateurs ainsi que la révision des nomenclatures en vigueur dans les pays membres d'Afristat, des modifications ont été apportées aux nomenclatures permettant de classer les activités et les produits. A titre illustratif, toutes les activités liées aux technologies de l'information et de la communication ont été regroupées dans une branche appelée « Information et communication ». Auparavant, elles étaient dispersées dans plusieurs branches, ne permettant pas d'en avoir une bonne visibilité.

- l'Utilisation d'ERETES. Le progiciel utilisé

pour réaliser les travaux est ERETES. Il s'agit d'un système d'information qui sert à l'élaboration des comptes nationaux. Il permet entre autres de stocker les données économiques de base, d'organiser les travaux de l'équipe de comptables et de rapprocher les données. Calculer le PIB selon les trois approches traditionnelles (production, dépenses, revenus). Il permet l'élaboration des comptes en année de base et en année courante, à prix courants et à prix constants, l'élaboration d'un Tableau des ressources et emplois (TRE) ainsi que les comptes des secteurs institutionnels débouchant sur le Tableau des comptes économiques intégrés (TCEI).

Sur la base de la prise en compte de l'ensemble des éléments sus cités :

- le Produit intérieur brut (PIB) du Bénin passe pour l'année 2015 de 4 926 milliards de francs CFA aux prix courants, suivant le SCN1993 à 6732,8 milliards de francs CFA suivant le SCN 2008, soit une réévaluation de 36,7% ;

- les secteurs primaire, secondaire et tertiaire contribuent désormais respectivement pour 26,4%, 16,4% et 49,2% contre 24,9%, 17,9% et 46,3% auparavant ;

- les résultats des comptes de 2016 établissent le PIB à prix courant à 7 005,2 milliards pour 6 957,7 milliards à prix constant, soit un taux de croissance de 3,3% et un déflateur de 0,7%.

Source : INSAE

Tableau 17. Évolution du PIB nominal (en milliards FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 est	2019 prév	2020 prév
Secteur primaire	1562,7	1680,4	1776,9	1944,2	2101,2	2223,3	2393,3	2580,1
Secteur secondaire	1066,1	1076,5	1103,2	1100,0	1114,2	1159,9	1280,4	1407,7
Secteur tertiaire	3055,5	3248,7	3315,3	3376,7	3569,7	3865,9	4168,2	4562,9
PIB aux coûts des facteurs	5684,2	6005,6	6195,4	6420,9	6785,1	7249,2	7841,9	8550,7
Impôts et taxes nets des subventions	498,3	553,7	537,4	584,3	590,2	672,8	731,0	800,8
TOTAL PIB	6182,6	6559,3	6732,8	7005,2	7375,3	7922,0	8572,8	9351,5

Source : INSAE-DGAE

2.1.2. Croissance du PIB réel

Sur la période 2016 et 2017, l'activité économique a bénéficié des bonnes performances du secteur agricole en lien avec aussi bien l'accroissement de la production cotonnière que celle vivrière. Spécifiquement pour le coton, sa production a progressé de 62,6% pour s'établir à 597 986 tonnes au titre de la campagne 2017-2018, contre une réalisation de 451 121 tonnes au cours de la campagne 2016-2017 et de 269 218 tonnes une campagne plus tôt. Cette forte progression depuis la campagne 2016-2017 est consécutive aux réformes engagées par le gouvernement, qui a repositionné l'Association Interprofessionnelle du Coton dans son rôle initial de gestionnaire de la filière coton, et aux efforts d'enca-

drement des cultivateurs du coton. Quant à la production vivrière, elle s'est renforcée de 7,8 % durant la campagne 2017-2018 pour atteindre 10 748 543 tonnes grâce à de meilleures conditions climatiques. La croissance enregistrée en 2017 est également liée à la hausse des activités de commerce, des télécommunications et des services financiers. En ce qui concerne le commerce, sa valeur ajoutée a augmenté de 5,2% grâce à la réexportation informelle de produits alimentaires vers le Nigéria. Dans le secteur des télécommunications, le renforcement des investissements a notamment soutenu l'extension des réseaux et la diversification des offres. S'agissant des services financiers, ils se sont consolidés sous l'effet des activités bancaires et de microfinance.

Tableau 18. Croissance du Produit Intérieur Brut réel (%)

	2013	2014	2015	2016 est	2017 est	2018 est	2019 prév	2020 prév
PIB total	7,2	6,4	1,8	3,3	5,7	6,7	7,6	7,6
Secteur primaire	6,1	8,3	0,0	9,0	7,6	7,3	7,6	7,8
Secteur secondaire	7,2	10,5	-1,0	11,0	8,7	8,7	8,8	8,9
Secteur tertiaire	2,0	0,4	2,7	3,3	7,6	5,0	3,5	5,4
Droits et taxes	3,0	13,6	-2,8	-1,1	11,0	14,0	8,1	8,9

Source : INSAE/DGAE

2.1.3. Décomposition du PIB en structure

La structure du PIB montre une prédominance du secteur tertiaire avec une part moyenne de 49,4% entre 2013 et 2016 sur le secteur primaire et secon-

daire. Le secteur primaire vient en seconde position avec une moyenne de 25,8%. Le secteur secondaire, pour sa part, se présente derrière celui secondaire avec une moyenne de 16,4% sur la période 2013-2016.

Tableau 19. Structure du PIB (%)

BÉNIN	2013	2014	2015	2016 est	2017 est	2018 est	2019 prév	2020 prév
PIB total	100	100	100	100	100	100	100	100
Secteur primaire	25,3	25,6	26,4	27,8	28,5	28,1	27,9	27,6
Secteur secondaire	17,2	16,4	16,4	15,7	15,1	14,6	14,9	15,1
Secteur tertiaire	49,4	49,5	49,2	48,2	48,4	48,8	48,6	48,8
Droits et taxes nets de subventions	8,1	8,5	8,0	8,3	8,0	8,5	8,5	8,5

Source : INSAE-DGAE

2.2. Détail du produit intérieur brut

2.2.1. PIB en valeur, détail des secteurs

Au niveau du secteur primaire, l'agriculture est la branche qui génère plus de revenus, soit en moyenne 1 465,3 milliards FCFA entre 2013 et 2018, contre 232,7 milliards FCFA et 183,5 milliards FCFA respectivement pour la branche « élevage, chasse » et la branche « pêche, sylviculture ». La part de revenus générée par l'agriculture représente en moyenne 77,9% du revenu du secteur primaire. Les prévisions tablent sur un léger accroissement du revenu agricole.

Au niveau du secteur secondaire, l'agro-industrie, les BTP et les autres industries manufacturières sont les principales branches qui ont le plus contribué au revenu secondaire avec respectivement 456,9 milliards FCFA (41,4%), 316,9 milliards FCFA (28,7%) et 237,0 milliards FCFA (21,5%). Les perspectives indiquent une augmentation de la contribution de la branche BTP en lien avec la mise en œuvre effective du programme d'actions du gouvernement.

Le Bénin étant très dépendant de l'extérieur en matière d'énergie, la contribution de cette dernière à la formation du revenu secondaire est très faible. Toutefois, il est prévu une augmentation de la capacité

de production énergétique nationale avec la mise en service de la centrale thermique dual fuel 120 mégawatts de Maria Gléta et la concrétisation du projet de développement des énergies renouvelables avec la mise en fonction de fermes photovoltaïques d'une capacité de 95 MW. Ces deux projets sont inscrits dans le programme d'action du gouvernement. Les branches « commerce », « restauration et hôtel », « transport », « postes et télécoms » et « administration publique et sécurité sociale » contribuent en moyenne, à la formation du revenu du secteur tertiaire à hauteur de 69,3% sur la période 2013 à 2018.

2.2.2. PIB en composition

La composition du PIB montre que le secteur tertiaire constitue le moteur de la croissance avec une part de 48,9% en moyenne sur la période 2013-2018. Les principales branches dudit secteur sont notamment « le commerce », « les transports », et « l'administration et la sécurité sociale ». Le secteur primaire tiré par la branche agriculture constitue le deuxième secteur qui contribue le plus à la composition du PIB.

2.2.3. PIB par composante

Du côté de la demande, la consommation finale ti-

rée par sa composante privée constitue le principal moteur de la croissance. La consommation finale est soutenue par la hausse des revenus générés par les activités économiques et les différents transferts reçus par les ménages.

L'investissement a enregistré une amélioration en

2018 et connaîtrait des perspectives encourageantes consécutives à la reprise de certains chantiers routiers et au lancement de plusieurs autres projets d'infrastructures inscrits au Programme d'actions du gouvernement (PAG).

Tableau 20. Evolution du PIB nominal par branche d'activités (en milliards FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 EST	2019 Prév	2020 Prév
Secteur primaire	1562,7	1680,4	1776,9	1944,2	2101,2	2223,3	2393,3	2580,1
Agriculture	1247,4	1317,5	1347,7	1486,8	1648,8	1743,5	1896,8	2065,6
Elevage, chasse	156,8	188,1	243,7	263,4	263,5	280,6	287,5	303,0
Pêche sylviculture et exploitation forestière	158,5	174,8	185,6	194,0	188,8	199,1	209,0	211,5
Secteur secondaire	1066,1	1076,5	1103,2	1100,0	1114,2	1159,9	1280,4	1407,7
Activités Extractives	13,2	24,8	26,1	26,6	28,3	30,5	34,5	38,8
Industrie Agro-Alimentaire	463,8	466,7	434,9	443,2	462,9	469,9	519,0	560,7
Autres Industries manufacturières	211,4	214,5	240,8	252,5	246,6	256,0	276,4	306,2
Electricité et eau	71,5	80,2	89,4	53,3	55,5	55,8	60,3	68,2
BTP	306,1	290,1	312,0	324,4	321,0	347,7	390,2	433,8
Secteur tertiaire	3055,5	3248,7	3315,3	3376,7	3569,7	3865,9	4168,2	4562,9
Commerce,	856,3	877,9	867,8	926,9	970,2	1030,6	1096,9	1193,9
Restaurants et hôtels	220,4	240,5	238,8	207,2	216,9	224,1	237,3	257,8
Transports	519,3	543,0	580,0	629,7	659,1	706,9	812,9	908,0
Postes et télécommunications	192,9	201,7	134,2	129,7	135,1	143,1	162,4	179,8
Banques et organismes financiers	72,6	122,3	106,3	120,1	117,6	121,3	135,9	152,0
Administration publique et sécurité sociale	382,5	400,0	461,1	426,6	461,1	577,0	586,8	630,2
Education	287,6	301,4	334,2	291,1	317,2	331,2	339,8	367,9
Santé et action sociale	50,1	60,1	75,3	64,6	70,2	74,3	74,3	80,1
Autres services	473,7	501,8	517,7	580,8	622,3	658,7	721,9	793,3
PIB aux coûts des facteurs	5684,2	6005,6	6195,4	6420,9	6785,1	7249,2	7841,9	8550,7
Impôts et taxes nets des subventions	498,3	553,7	537,4	584,3	590,2	672,8	731,0	800,8
TOTAL PIB	6182,6	6559,3	6732,8	7005,2	7375,3	7922,0	8572,8	9351,5

Source : INSAE/DGAE

Lancée le 29 septembre 2017, la centrale thermique de Maria-Gléta est une réalité. Le premier moteur a été mis en marche le vendredi 15 mars 2019 par le ministre de l'Energie, Dona-Jean-Claude Houssou

Tableau 21. Structure du Produit Intérieur Brut nominal en %

[%]	2013	2014	2015	2016	2017	2018 Est	2019 Prév	2020 Prév
Secteur primaire	25,3	25,6	26,4	27,8	28,5	28,1	27,9	27,6
Agriculture	20,2	20,1	20,0	21,2	22,4	22,0	22,1	22,1
Elevage, chasse	2,5	2,9	3,6	3,8	3,6	3,5	3,4	3,2
Pêche sylviculture et exploitation forestière	2,6	2,7	2,8	2,8	2,6	2,5	2,4	2,3
Secteur secondaire	17,2	16,4	16,4	15,7	15,1	14,6	14,7	14,8
Activités Extractives	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Industrie Agro-Alimentaire	7,5	7,1	6,5	6,3	6,3	5,9	5,9	5,8
Autres Industries manufacturières	3,4	3,3	3,6	3,6	3,3	3,2	3,2	3,3
Electricité et eau	1,2	1,2	1,3	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7
BTP	5,0	4,4	4,6	4,6	4,4	4,4	4,5	4,5
Secteur tertiaire	49,4	49,5	49,2	48,2	48,4	48,8	48,4	48,5
Commerce,	13,9	13,4	12,9	13,2	13,2	13,0	12,7	12,7
Restaurants et hôtels	3,6	3,7	3,5	3,0	2,9	2,8	2,8	2,8
Transports	8,4	8,3	8,6	9,0	8,9	8,9	9,4	9,6
Postes et télécommunications	3,1	3,1	2,0	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9
Banques et organismes financiers	1,2	1,9	1,6	1,7	1,6	1,5	1,6	1,6
Administration publique et sécurité sociale	6,2	6,1	6,8	6,1	6,3	7,3	6,8	6,7
Education	4,7	4,6	5,0	4,2	4,3	4,2	3,9	3,9
Santé et action sociale	0,8	0,9	1,1	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9
Autres services	7,7	7,7	7,7	8,3	8,4	8,3	8,4	8,5
PIB aux coûts des facteurs	91,9	91,6	92,0	91,7	92,0	91,5	91,0	90,9
Impôts et taxes nets des subventions	8,1	8,5	8,0	8,3	8,0	8,5	9,0	9,1
TOTAL PIB	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSAE/DGAE

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions de crédits font ressortir les créances et les engagements vis-à-vis de l'extérieur. Durant la période, les AEN de la BCEAO affichent un niveau négatifs marqué par l'augmentation des engagements des non-résidents ressortant à -82 en 2016 contre 222

un an plus tôt. Cela s'expliquerait par la baisse du montant des autres actifs extérieurs qui enregistre 169,3 milliards après avoir affiché 417,3 milliards de FCFA. S'agissant des autres institutions de dépôts, les créances sur les non-résidents sont supérieures aux engagements sur toute la période.

Tableau 22. Produit Intérieur Brut nominal, Emploi-ressources (en milliards FCFA)

Milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1.Demande interne	6433,5	6717,1	7225,3	7269,6	7896,4	8496,1	9251,2	9989,8
Consommation totale	5267,3	5454,0	5829,5	5849,5	6129,2	6405,7	6894,1	7405,5
Privée	4584,7	4786,2	5061,2	5129,3	5356,4	5581,0	6057,3	6426,0
Public	682,7	667,7	768,3	720,2	772,9	824,7	836,8	979,5
FBCF totale	1166,1	1263,2	1395,8	1381,6	1728,7	2051,8	2318,6	2545,8
Privé	992,2	1151,0	1092,9	1080,5	1415,1	1725,8	1988,3	2217,2
Public	288,1	268,3	287,1	301,1	313,6	326,0	330,2	328,6
2.Demande extérieure totale	-250,9	-157,8	-492,5	-264,3	-521,1	-574,1	-678,4	-638,4
3. Variation des stocks	-114,2	-156,1	15,9	38,5	38,5	38,5	38,5	38,5
PIB	6182,6	6559,3	6732,8	7005,2	7375,3	7922,0	8572,8	9351,5

Source : INSAE/DGAE

3- ANALYSE DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT

Le Plan National de Développement 2018-2025 est organisé autour des thématiques majeures que sont le développement du capital humain et du bien-être des populations, la productivité et la compétitivité de l'économie nationale, l'environnement et les changements climatiques, le développement des territoires et enfin la gouvernance. Il est structuré en quatre (4) parties : le diagnostic stratégique de développement économique et social assorti de défis et enjeux de développement, des objectifs et orientations stratégiques, du cadrage macroéconomique et social et enfin, le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

3.1. Réalisations et achèvement récents

3.1.1. Présentation du plan national de développement

Le Bénin s'est doté d'un Plan National de Développement au cours de l'année 2018 avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Le PND vise à préciser les repères stratégiques pour l'action de développement pour les huit (08) années d'ici 2025, échéance retenue pour la réalisation et concrétisation de la vision. Le plan sera opérationnalisé en deux phases : une première phase de 2018 à 2021, à travers le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) intégrant les axes stratégiques et une deuxième phase de 2022 à 2025. La mise en œuvre du PND 2018-2025 devrait contribuer à renforcer les réalisations du PAG 2016-2021 en assurant la continuité de l'action de développement d'un gouvernement à l'autre et offre également l'opportunité d'assurer l'atteinte des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Afrique à tous les niveaux du processus de gestion de développement (niveaux central, sectoriel et local).

Se fondant sur les avantages comparatifs du Bénin en lien avec les aspirations inscrites dans la vision

Bénin 2025 scénario Alafia, l'évolution des tendances internationales et régionales, l'option stratégique retenue est de faire de l'agro-industrie, du tourisme et des services, le moteur de la croissance économique inclusive et durable dans le cadre d'une gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures.

Le scénario PND-ODD repose sur une célérité satisfaisante dans la mise en œuvre du Programme d'Actions du gouvernement et de ses réformes économiques ainsi que des programmes quadriennaux, PC2D. Ce scénario est donc orienté vers un renforcement de l'investissement, notamment privé.

Les hypothèses retenues s'articulent autour de l'amélioration réelle du climat des affaires et les progrès dans la mise en œuvre des réformes majeures, notamment la modernisation de l'administration publique, la lutte contre la corruption, la modernisation du système de protection sociale et l'efficacité du système de gestion des finances publiques et de l'accès inclusif aux services financiers.

Sur cette base, il est prévu que :

- Le taux de croissance économique atteindrait 10,2 % en 2025, contre 5,7 % en 2017 ;
- Le taux d'investissement passerait de 26,4 % en 2018 à 33,2 % pour la période 2022-2025 ;
- Le taux d'emploi précaire représenterait moins de 60 % en 2025, contre 83,7 % en 2015 ;
- Une réduction de l'incidence de la pauvreté à hauteur de 23,2% en 2025 contre 40,1% en 2015.

Financement du plan national de développement

Le schéma de financement du PND requiert une mobilisation accrue des recettes intérieures, le développement de Partenariats Public Privé (PPP), le recours au marché financier notamment, aux prêts concessionnels et semi-concessionnels auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), la participation active de la diaspora, l'exploitation des instruments de financement innovants, et l'instauration des guichets de financement spécialisés (environnement, santé, éducation etc.).

la vision Bénin 2025, scénario Alafia est un document prospectif élaboré en 2000 dont la vision est de faire du Bénin un pays bien gouverné, à économie compétitive et prospère, de rayonnement culturel et de bien-être.

Hormis la mobilisation des ressources financières, le Bénin doit disposer d'une masse critique de ressources humaines constituées principalement du personnel de l'Administration publique (État central et collectivités territoriales) sans occulter l'assistance technique des organismes internationaux. Le Bénin s'est inscrit dans l'initiative mise en place par les Nations Unies en vue de l'évaluation du financement du développement dans le cadre du Programme d'Actions d'Addis Abeba qui vise à explorer toutes les sources de financement potentielles accessibles au pays (ressources internes, externes, de la diaspora, des fonds souverains, des marchés financiers, des fondations, les financements innovants y compris ceux liés au climat, le PPP, etc.).

3.1.2. Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAG, plusieurs actions ont été engagées par le gouvernement : l'amélioration de l'accès à l'eau potable de la population rurale ; la digitalisation des procédures de recouvrement des impôts et taxes ; la mise en place d'infrastructures routières, l'amélioration du cadre de vie des populations ; etc.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable à la population.

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, le programme d'investissement à court terme démarré en octobre 2018 a permis de lancer les travaux pour 110 nouvelles adductions d'eau multi-villages dans tout le pays pour desservir 821 700 personnes, soit environ 20 % des populations non encore desservies. Des études sont finalisées pour le démarrage au cours du second semestre 2019, de travaux de construction de 500 nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau potable multi-villages en vue de l'accès universel à l'eau potable à l'horizon 2021. Sur un programme d'investissement prioritaire de 300 milliards de FCFA destiné à atteindre cet objectif, 200 milliards, soit 66 %, sont déjà mobilisés, et les actions sont en cours pour le bouclage total du financement avant la fin du premier semestre 2019.

La digitalisation des procédures de recouvre-

ment des impôts et taxes.

Le gouvernement a engagé plusieurs réformes, dont notamment les télé-procédures au niveau de la Direction Générale des Impôts notamment avec :

- la mise en service en 2018 du Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés (SIGTAS) au niveau des grandes entreprises. Ce système doit garantir une meilleure gestion des contribuables, en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale et de renforcer le suivi des obligations déclaratives et de paiement. A compter de janvier 2019, le SIGTAS sera déployé au niveau des centres des moyennes entreprises.
- l'instauration des Machines Electroniques Certifiées de Facturation normalisée en 2018 pour améliorer le taux de recouvrement de la TVA et sa généralisation à l'ensemble des assujettis à la TVA
- le démarrage en 2018 de la mise en place des télé-procédures (télé déclaration et télé paiement).

La construction d'infrastructures routières et pistes rurales

Le gouvernement a poursuivi les grands travaux routiers au cours de l'année 2018, à un rythme globalement appréciable. Ces travaux portent sur un linéaire total de 1 262 km. Des nouveaux travaux routiers sont également prévus. Les axes concernés sont Djougou – Pehunco – Kérou – Banikoara, dont l'appel d'offres sera lancé au cours des prochaines semaines ; Aplahoué-Dévè-Lokossa dont l'adjudication a déjà été prononcée ; avec pour objectif de favoriser la mobilité des personnes et des biens.

La même attention a été accordée aux pistes rurales dans plusieurs communes, pour faciliter les déplacements des populations et surtout le transport de leurs productions vers les marchés (locaux). Ainsi, les travaux d'entretien ont concerné plus de 11 000 km de pistes rurales au titre de l'année 2018.

La mise en œuvre du projet asphaltage et assainissement pluvial de la ville de Cotonou

L'amélioration du cadre de vie des populations a également été une préoccupation majeure du gouvernement. Les travaux de la première phase du « Projet Asphaltage » ont démarré depuis le dernier trimestre de 2018. A ces chantiers qui vont embellir les villes et faciliter la mobilité de leurs habitants,

s'associe le Programme d'Assainissement pluvial de la ville de Cotonou dont les engagements financiers de 238 milliards de FCFA couvrent les besoins exprimés. Grâce à ce programme, la crise des inondations dans la ville devrait être jugulée.

3.2. Réalisations à venir

Les réalisations à venir s'inscrivent étroitement dans la mise en œuvre du chronogramme de réalisation du Plan d'Actions du gouvernement. Les quatre grands chantiers à impact majeur sur l'économie et son potentiel sont décrits ci-après.

• La construction du nouvel aéroport international à Glo-Djigbé

Ce projet vise à doter le Bénin d'un aéroport aux standards internationaux, avec une excellente interconnexion avec le centre-ville de Cotonou grâce à une voie routière express. L'aéroport international de Glo-Djigbé devrait permettre de traiter plus de 900 passagers par heure de pointe tant à l'arrivée qu'au départ et une aérogare de fret pouvant traiter 12 000 tonnes par an. Il sera également procédé à la construction d'une voie express de 40 km reliant la Route des Pêches à la plateforme aéroportuaire avec un franchissement de la RNIE1 à la hauteur de Cocotomey. L'impact économique et social attendu de la réalisation de ce projet est d'offrir de meilleures conditions de transport aérien pour accélérer la croissance du pays. Il sera exécuté pour un financement global de 360 milliards de FCFA dont 145 milliards à la charge du secteur public et 215 milliards pour le secteur privé.

• La modernisation et l'extension du port

Ce projet vise à faire du port de Cotonou, un port très performant grâce à la mise à niveau de ses infrastructures. Il est prévu :

- L'extension du bassin vers l'ouest de 154 m, la construction d'un nouveau quai 360 m devant le quai actuel (gardant la largeur du bassin à 295 m minimum) et l'extension du quai sud de 154 m (phase 1);
- La reconstruction des quais nord pour augmenter la capacité d'accueil et permettre l'accessibilité aux terminaux conteneurs équitable. Cela devrait se traduire par la construction d'un nouveau quai 340 m devant le quai actuel, la démolition de terrain en première ligne, le dragage bassin à -15m (phase 2) ;

la construction d'un nouveau quai de 436 m devant le quai actuel (phase 3) ; la construction d'un nouveau quai 500 m devant quai le actuel et le dragage du bassin à -15 m (phase 4). Les marchandises non conteneurisées (vrac et véhicules) seront déchargées au niveau des quais nord.

- L'aménagement des terre-pleins et du quai pétrolier géré par l'opérateur ORYX,

- La construction d'une nouvelle tour de contrôle ;
- L'acquisition d'un remorqueur, de 2 grues mobiles et d'autres équipements ;
- La construction d'un centre d'affaires maritimes à Cotonou.

L'impact économique attendu est de permettre l'accès de navires adaptés aux demandes du marché, de renforcer la capacité en conteneurs et les emplois générés par les activités du port et la capacité d'exportation du pays. Ce projet bénéficiera d'un financement exclusivement du secteur privé d'un montant estimatif de 502 milliards de FCFA.

• La modernisation du marché Dantokpa

Ce projet vise d'une part à créer une zone commerciale moderne centrée sur le textile, la bijouterie et les cosmétiques, et, d'autre part d'assurer une meilleure interconnexion avec l'agglomération de Cotonou. Il sera procédé au transfert du marché de gros et de certaines activités (friperie, alimentaire, équipements des ménages etc.) vers des marchés secondaires, la libération des emprises publiques, la dépollution, assainissement de la zone et gestion durable des déchets, le réaménagement de la voirie et des espaces de stationnement, la modernisation des installations marchandes et l'appui au déplacement des commerçants. L'impact économique et social attendu de ce projet est de stimuler les activités commerciales à forte valeur ajoutée et d'améliorer les conditions d'hygiène et de travail des commerçants. Ce projet sera exécuté pour un financement global de 80 milliards de FCFA dont 8 milliards à la charge du secteur public et 72 milliards FCFA pour le secteur privé.

• L'Assurance pour Le Renforcement du Capital Humain

D'un coût global de 313 milliards de francs CFA, dont une contribution de 10 % du budget national, l'Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) en tant que projet de protection sociale intégré, implique plusieurs Partenaires Techniques et

Financiers. Il s'agit notamment du Fond Mondial, du système des Nations Unies, de la coopération japonaise. L'ARCH comporte un paquet de 4 services dont :

o **L'assurance maladie**

Cette assurance consiste à favoriser l'accès de tous aux soins de santé sur toute l'étendue du territoire national. Elle s'impose à tous les résidents du Bénin et est obligatoire. Les plus pauvres ou les personnes démunies sans occupation sont entièrement pris en charge par l'Etat. Pour les moins pauvres, l'Etat assume leur assurance maladie à hauteur de 40 %. Les personnes riches et les professionnels individuels se prennent eux même en charge. Les employés du secteur privé sont pris en charge grâce à la cotisation versée par leurs employeurs. En ce qui concerne les fonctionnaires d'Etat, c'est l'Etat qui paye leur prime d'assurance maladie à travers un prélèvement salarial.

o **La formation**

La formation s'inscrit dans la logique de l'améliora-

tion de l'employabilité des citoyens. Il s'agit d'une formation opérationnelle qui concerne principalement les acteurs du secteur informel (les mécaniciens, les tailleurs, les frigoristes, les agriculteurs, les transporteurs ...). Visant à renforcer les capacités professionnelles de ces acteurs, ce volet est entièrement pris en charge par l'Etat via une subvention.

o **Les microcrédits**

Ce service consiste à accompagner financièrement les personnes n'ayant pas suffisamment de moyens pour démarrer une activité. L'Etat leur accordera des prêts pour qu'ils aient le minimum de moyens afin de mener une activité.

o **L'assurance retraite**

L'assurance retraite est une mesure exclusive qui vise les personnes non pauvres qui ne bénéficient pas de subvention de l'Etat. La cotisation s'élève à 30 000 FCFA par an avec une contribution de 20 % par l'Etat.

4- SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS

4.1. **Éléments structurels**

4.1.1. **Description de la zone Franc**

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit 655,957 FCFA = 1 euro (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- Le transfert gratuit et illimité des réserves : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- La centralisation des réserves : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de

déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

4.1.2. **Description de la BCEAO**

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UEMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de

¹⁷Les quais nord sont des quais publics destinés à recevoir tous types de navires à l'exception des pétroliers et des RORO. Les RORO sont des navires dotés d'une rampe d'accès mobile permettant un chargement/déchargement de la marchandise par tractage entre le bord et le quai. Ils sont rapides et offrent des temps de chargement / déchargement réduit.

l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA,
- veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA,
- promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA,
- mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres,
- gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste .

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

4.1.3. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part. Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,5 % actuellement). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;
- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'Etat et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Co-

mité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,50 % et 4,50 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie

La masse monétaire a enregistré une faible progression de 2014 jusqu'en 2016 suivi d'un repli en 2017

en raison de la contraction des actifs étrangers des banques commerciales. S'agissant du crédit intérieur, il s'est inscrit en hausse sur la période sous revue. Cette hausse est imputable dans une large mesure à la position nette du gouvernement, le crédit au secteur privé n'ayant enregistré qu'une hausse modérée.

Tableau 23. Situation monétaire du Bénin (en milliards FCFA)

En milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017
Actifs étrangers	1014,9	1193,0	1273,0	1108,5	990,3
Banque centrale	213,1	258,8	303,3	40,1	203,6
Dans les banques	801,8	934,2	969,7	1068,4	786,7
Actifs domestiques	940,6	1087,5	1119,5	1336,3	1520,3
Au crédit de l'Etat	-164,8	-128,2	-131,2	30,5	189,3
Banque centrale	13,8	2,7	-43,4	13,9	-69,3
Banque	-178,6	-131,0	-87,7	16,6	258,6
Au crédit de l'économie	1105,4	1215,7	1250,6	1305,8	1331,0
Autres	294,7	314,9	306,3	355,0	398,9
Offre de monnaie (M2)	1660,8	1965,5	2086,1	2089,8	2111,6
Devises en circulation	504,0	630,0	605,9	526,4	527,0
Dépôt	1156,7	1335,5	1480,3	1563,4	1584,6
% d'augmentation observée au 31. Dec de-n1 à n					
Actifs étrangers nets	-	17,5	6,7	-12,9	-10,7
Actifs domestiques nets	-	15,6	2,9	19,4	13,8
Crédit à l'Etat	-	-22,2	2,3	-123,2	521,0
Banque centrale	-	-80,2	-1693,6	-132,1	-597,3
Banques	-	-26,7	-33,0	-118,9	1462,6
Crédit à l'économie	-	10,0	2,9	4,4	1,9
Offre de monnaie (M2)	-	18,3	6,1	0,2	1,0

Source : BCEAO, Annuaire statistique 2017

4.2. Système bancaire et marchés financiers

4.2.1. L'environnement bancaire

Le crédit à l'économie s'est inscrit en hausse au cours des cinq dernières années en ressortant à 1326,6 milliards FCFA en 2017 contre 1047,7 milliards FCFA en 2013. Le financement du secteur privé a été plus important sur toute la période. Les créances sur l'administration centrale sont passées de 225,0 milliards FCFA en 2013 à 616,6 milliards FCFA en 2017.

Les actifs extérieurs nets des banques commerciales ont enregistré entre 2013 et 2016, une certaine pro-

gression avant de connaître un repli en 2017. Le repli observé en 2017 est induit par l'effet combinée de la baisse des créances sur les résidents et l'importance des engagements envers les non-résidents. S'agissant des créances sur les banques, elles se sont globalement inscrites dans une tendance haussière induite par les dépôts. Cela montre la santé financière des banques commerciales.

A l'exception des engagements envers la banque centrale et les autres dépôts inclus dans la masse monétaire au sens large qui ont enregistré un repli en 2017, l'ensemble des éléments du passif se sont inscrits dans une tendance haussière.

¹⁹ Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

Tableau 24. Actif et passif des banques commerciales au Bénin (en milliards FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017
ACTIF					
Actifs extérieurs nets	733,9	865,6	904,5	999,7	786,7
Créances sur les non-résidents	977,9	1179,0	1421,5	1533,6	1335,2
Engagements envers les non-résidents	244,1	-313,4	-517,0	-533,9	-548,5
Créances sur la Banque Centrale	108,8	132,3	165,4	156,0	186,2
Numéraire	50,1	63,9	54,3	48,1	41,7
Dépôts	58,7	68,4	111,2	108,0	144,5
Autres créances sur la banque centrale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances nettes sur l'administration centrale	-178,6	-131,0	-87,7	16,6	258,6
Créances sur l'administration centrale	225,0	284,1	380,4	453,3	616,6
Engagements envers l'administration centrale	-403,6	-415,0	-468,1	-436,8	-358,0
Créances sur l'économie	1047,7	1137,7	1144,0	1176,9	1326,6
Créances sur les autres sociétés financières	0,2	0,0	0,0	0,0	5,6
Créances sur les administrations d'états fédérés et locales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances sur les sociétés non-financières publiques	82,9	112,5	118,5	75,3	102,7
Créances sur le secteur privé	964,6	1025,2	1025,5	1101,5	1218,3
PASSIF					
Engagements envers la banque centrale	284,4	412,7	435,6	643,9	569,4
Dépôts transférables inclus dans la masse monétaire au sens large	562,5	621,7	675,3	704,3	727,4
Autres dépôts inclus dans la masse monétaire au sens large	599,7	724,3	816,4	872,4	846,1
Titres autres qu'actions inclus dans la masse monétaire au sens large	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts exclus de la masse monétaire au sens large	37,5	37,3	47,4	37,6	42,1
Titres autres qu'actions exclus de la masse monétaire au sens large	2,9	1,2	0,8	0,4	0,0
Emprunts	19,8	19,3	30,0	31,5	47,0
Dérivés financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserves techniques d'assurance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actions et autres titres de participation	172,7	199,0	217,1	197,4	245,4
Autres postes (net)	32,3	10,9	96,5	138,3	80,6

Source : BCEAO, Annuaire statistique 2017

Les taux pratiqués au Bénin par les banques commerciales sur le crédit et l'épargne varient d'une banque à une autre.

Tableau 25. Conditions débitrices appliquées par les établissements de crédit au titre du second semestre 2017

	Taux de base bancaire	Taux débiteur maximum	Date de la dernière modification du taux de base bancaire
OrabankBÉNIN	7,5	15,0	01/01/2014
BANK OF AFRICA-BÉNIN	9,0	13,0	01/05/2017
BANQUE INTERNATIONALE DU BÉNIN (B.I.BE.)	9,0	15,0	01/08/2017
ECOBANK-BÉNIN	9,0	13,0	01/01/2014
UNITED BANK FOR AFRICA BÉNIN (UBA - BÉNIN)	9,0	15,0	01/04/2011
DIAMOND BANK	9,0	14,0	17/11/2015
SOCIETE GENERALE-BÉNIN	9,0	12,0	01/10/2014
BSIC-BÉNIN	9,0	13,5	01/05/2017
BANQUE ATLANTIQUE BÉNIN	9,0	14,0	01/08/2005
BGFIBANK	9,0	10,0	01/10/2017
CBAO	9,0	14,0	01/07/2016
BAIC	9,0	13,0	01/07/2017
CCEI BANK BÉNIN	9,0	13,0	31/11/2017
CORIS BANK	9,0	14,0	01/04/2017

Source : BCEAO, Annuaire statistique 2017

Tableau 26. Conditions créditrice appliquées par les établissements de crédit au titre du second semestre 2017

	Taux DAT Hors Epargne Règlementée				Epargne contractuelle	
	Minimum	Date de modification	Maximum	Date de modification	Taux (%)	Date de modification
Orabank BÉNIN	3,5	31/12/2010	7,5	01/04/2011	4	01/07/2017
BANK OF AFRICA - BÉNIN	3,5	01/05/2017	7,0	01/05/2017	3,5	01/05/2017
ECOBANK - BÉNIN	3,3	24/07/2017	5,8	24/07/2017	N/A	N/A
BANQUE INTERNATIONALE DU BÉNIN (B.I.BE.)	3,4	12/02/2014	10,0	18/12/2011	3,5	18/09/2011
UNITED BANK FOR AFRICA BÉNIN (UBA - BÉNIN)	3,5	13/01/2013	7,00	01/07/2013	3,5	01/04/2011
DIAMOND BANK	1,5	07/09/2017	6,95	29/12/2017	4,75	13/06/2013
SOCIETE GENERALE - BÉNIN	2,0	01/10/2014	6,0	01/10/2014	3,5	01/10/2014
BSIC-BÉNIN	2,9	01/04/2017	7,3	01/05/2017	N/A	N/A
BANQUE ATLANTIQUE BÉNIN	3,5	01/08/2005	7,5	01/06/2012	4,8	01/11/2010
BGFIBANK	3,5	01/10/2017	3,5	01/10/2017	4,75	01/10/2017
CBAO	3,0	01/07/2016	6,5	01/07/2016	3,5	10/07/2016
BAIC	3,5	06/11/2015	6,8	01/07/2017	3,5	01/07/2017
CCEI BANK BÉNIN	3,5	30/11/2017	7,0	30/11/2017	3,5	30/11/2017
CORIS BANK	4,0	30/06/2017	6,0	30/06/2017	3,5	30/06/2017

Source : BCEAO, Rapport sur les conditions de banque 2017

Microfinance

En 2017, le Ministre de l'Economie et des Finances en vertu de ses prérogatives a signé des arrêtés portant retrait des agréments des sociétés suivantes : les URCLCAM du réseau FECECAM, ANFANI Finances, GEMAB, MARITIME MICROFINANCE, MUFED et CCEC.

Ainsi, au 31 décembre 2017 la nouvelle configuration du secteur de la finance décentralisée au Bénin se compose de 03 réseaux de caisses de base

agréés (FECECAM, UNACREP et RENACA) ; 32 SFD de forme mutualiste ou coopérative agréés et non affiliés à un réseau ; 19 SFD de forme associative ; 04 SFD forme de société à capital privé de type Société Anonyme (SA) ; 41 SFD de forme mutualiste ou coopérative agréés et affiliés aux réseaux (FECECAM et RENACA). Soit un total de 99 SFD agréées pour exercer tout ou partie des opérations de collecte de dépôts, d'octroi de prêt et d'engagement par signature.

Tableau 27. Les indicateurs de la microfinance au Bénin

	1T 2017	2T 2017	3T 2017	4T 2017	1T 2018	2T 2018
Effectif de la clientèle	1 934 670	1 968 630	2 080 702	2 164 200	2 234 356	2 161 968
Nombre de point de service	628	657	nd	617	619	620
Compte de dépôt	2 465 659	2 495 878	2 581 010	2 612 529	2 722 509	2 683 954
Montant des dépôts (en millions FCFA)	108 119	115 194	111 376	101816	105 336	113 544
Crédits accordés (en millions FCFA)	29 627	54 157	74 344	103519	39 432	68 802
Encours de crédits (en millions FCA)	132 836	131 058	134 433	154 395	150 674	152 042
Créances en souffrance (en millions FCFA)	11 358	12 072	11 938	10 277	11 645	12 525
Taux de remboursement des Crédits	77,3	75,4	77,1	81,4	82,4	72,5
Taux d'intérêt Trimestriel CREDITEUR						
Minimum	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
Maximum	1,4	1,1	1,3	1,3	1,3	1,2
DEBITEUR						
Minimum	3,5	2,9	2,9	3,1	3	1,8
	4,9	4,2	4,3	4,5	4,7	3,3

Source : BCEAO, Rapport sur les conditions de banque 2017

BRVM

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- o l'organisation du marché boursier ;
- o la publication des transactions boursières ;
- o la diffusion des informations sur la Bourse ;
- o la promotion et le développement du marché.

De 2016 à 2018, le marché boursier de l'UEMOA (BRVM) connaît des baisses successives de -3,87% en 2016, -16,81% en 2017 et -29,14% en 2018. Cette contreperformance montre que le marché de l'UEMOA n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM est particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015,

orientées vers les secteurs de l'Agro-alimentaires et Boisson ainsi que l'Agro-Industrie, de la consommation, de l'Automobile et Equipementier et des Banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur La BRVM en 2018 pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avait fait d'importantes plus-values sur leur investissement, la baisse vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, par la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Durant l'exercice boursier 2018, l'Indice BRVM Composite est passé 243,06 le 29/12/2017 à 172,24 le 31/12/2018. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 6 836,23 milliards de FCFA à fin 2017 à 4 844,51 milliards de FCFA à fin 2018. La BRVM a également atteint la barre des 236 milliards de FCFA (236,22 milliards de FCFA) de transactions en 2018. 117 303 543 titres ont été échangés pour une valeur de 174 449 217 023 FCFA. La capitalisation boursière des actions s'est élevée à 4 844,51 milliards de FCFA en décembre 2018 contre

6 836,23 milliards de FCFA en décembre 2017, soit une baisse de 29,14%.

Concernant le compartiment des obligations, 6 359 442 obligations ont été transigées pour une valeur de 61 767 647 783 FCFA en 2018. La capitalisation boursière des obligations s'est élevée à 3 444,22

milliards de FCFA au 31 décembre 2018 contre 2 969,53 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 15,5 %. Cette embellie a été impulsée par l'appétit des Etats membres de l'UEMOA à recourir au marché financier régional afin de soutenir leurs économies respectives.

Tableau 28: Evolution du marché financier de la BRVM

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Indices BRVM 10	184,0	246,3	267,5	290,4	262,0	219,7	154,4
Indices BRVM composite	166,6	232,0	258,1	303,9	292,2	243,06	172,2
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de FCFA	4 863,2	6 706,2	7 458,7	9 078,9	10 215,5	9 805,76	8 288,73
Marché Actions	4 031,4	5 633,5	6 319,7	7 499,7	7 706,3	6 836,2	4 844,5
Marché Obligations	831,8	1 072,8	1 139,0	1 579,2	2 509,3	2 969,5	3 444,2
Nombre de sociétés cotées	38	37	38	39	43	45	45

Source : BRVM

Marché des obligations

Au titre de l'année 2018, le Bénin a réalisé 17 émissions de titre publics, dont 7 obligations assimilables du Trésor (OAT) ; six (06) bons assimilables du Trésor (BAT) et quatre (04) émissions simultanées. Les

Bons Assimilables du Trésor « BAT » sont des titres de créances à court terme émis par l'Etat par voie d'adjudication. Les Obligations Assimilables du Trésor « OAT » sont des titres de créances à moyen et long terme, émis par l'Etat par voie d'adjudication.

Tableau 29. Les émissions du Bénin en 2018

Instrument	Date d'opération	Date de valeur	Echéance	Montant en millions FCFA	Statut
OAT	14/12/2018	17/12/2018	11/05/2020	25 000	Terminé
OAT	29/11/2018	30/11/2018	30/11/2021	15 000	Terminé
OAT	25/10/2018	26/10/2018	17/09/2021	15 000	Terminé
OAT	18/09/2018	19/09/2018	19/09/2021	15 000	Terminé
ES	06/09/2018	07/09/2018	—	50 000	Terminé
BAT	09/08/2018	10/08/2018	07/02/2019	25 000	Terminé
BAT	10/07/2018	11/07/2018	09/07/2019	25 000	Terminé
ES	05/07/2018	09/07/2018	—	70 000	Terminé
BAT	21/06/2018	13/09/2018	13/09/2018	20 000	Terminé
OAT	24/05/2018	13/09/2018	16/03/2021	20 000	Terminé
ES	26/04/2018	27/04/2018	—	25 000	Terminé
BAT	13/04/2018	16/04/2018	15/04/2019	20 000	Terminé
BAT	29/03/2018	30/03/2018	28/06/2018	20 000	Terminé
ES	15/03/2018	16/03/2018	—	35 000	Terminé
OAT	15/02/2018	16/02/2018	02/02/2021	15 000	Terminé
OAT	01/02/2018	02/02/2018	02/02/2021	15 000	Terminé
BAT	11/01/2018	12/01/2018	10/01/2019	20 000	Terminé

Source : www.umoatitres.org

Tableau 30. Evolution des Valeurs des titres de la BOA BÉNIN

	2015	2016	2017	TCAM*
Cours de clôture au 31/12	6 500	8 400	7 450	7,1 %
Performance annuelle	58,5 %	29,2 %	-11,3 %	
Bénéfice par action	622	801	735	8,7 %
Fonds propres par action	3 201	3 596	3 785	8,7 %
Capitalisation boursière à la clôture (en milliards)	130,9	169,2	150,1	7,1 %
Dividende par action	415	436	481	7,6 %
Rendement du dividende	6,38 %	5,18 %	6,45 %	
PER (Price Earning Ratio)	10,4x	10,5x	6,45	
P/B (Price to Book)	2,0x	2,3x	2,0x	

Source : BRVM

Marché des actions

Au Bénin, une entreprise financière, la BOA Bénin, est cotée à la BRVM. Le cours des actions ainsi que

la valeur des capitalisations boursières ont évolué en dent de scie sur les trois dernières années.

4.2.2. Mécanismes de souscription à la dette

Organisation des marchés par adjudication et montant des souscriptions

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :
- la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA ;

- les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
- les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale ;
- les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique

Tableau 31. Evolution de l'inflation au Bénin (%)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
BÉNIN	1	-1,1	0,3	-0,8	0,1	0,8	0,5
UEMOA	1,5	-0,2	1,0	0,3	0,8	1,2*	1,4

Source : BCEAO. DGAE/MEF * prévisions

émis sur le marché régional.

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant la procédure de gré à gré.

Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits.

Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

Procédures pour investir dans les titres publics

4.3. Taux d'inflation

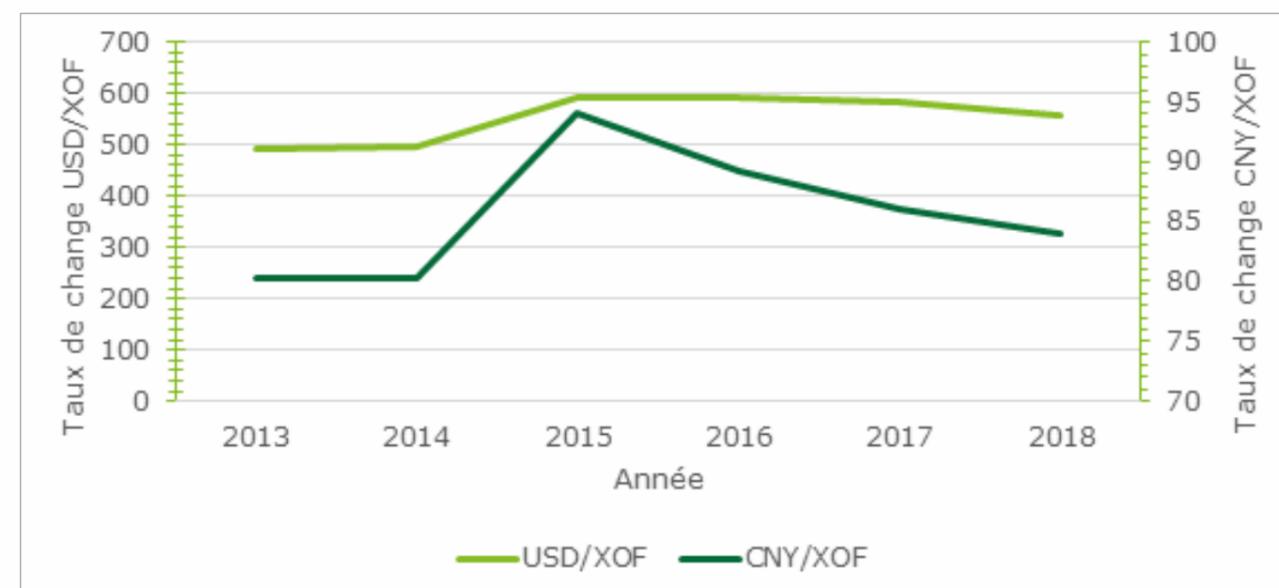
Depuis 2013, l'inflation est contenue dans la limite de 3 % prescrite par l'UEMOA. Le taux d'inflation moyen est de -0,1% sur la période 2013 à 2017. Ce faible niveau d'inflation s'explique par la baisse des cours du pétrole de 51,2 % entre 2013 et 2015 et ses effets induits sur les coûts du transport et les prix des produits alimentaires et la disponibilité des produits vivriers consécutivement aux bonnes campagnes agricoles, qui ont eu des effets baissiers sur les prix.

4.4. Taux de change

Le taux de change dollar/FCFA n'a pas enregistré d'importantes fluctuations. Il s'est inscrit en hausse entre 2014 et 2016 sans toutefois atteindre la barre des 600 FCFA pour un dollar. A partir de 2017, on

observe une légère dépréciation du dollar vis-à-vis du FCFA. De 80,36 FCFA pour un CNY en 2013, la monnaie chinoise s'est appréciée pour atteindre 94,13 FCFA en 2015. A partir de 2016, la monnaie CNY s'est dépréciée pour atteindre 84,04 FCFA en fin 2018.

Figure 5. Evolution des taux de change USD/XOF et CNY/XOF



Source : BCEAO

4.5. Réserves étrangères

Le Comité de Politique Monétaire définit les éléments constitutifs et les modalités de constitution des réserves obligatoires, ainsi que les sanctions applicables en cas de non-respect de l'obligation. Les avoirs de réserve extérieure du Bénin s'établissaient

à 579,141 milliards de FCFA en 2018 et ont augmenté sur la période 2013-2017, malgré une baisse en 2016. Les avoirs de réserves sont composés de 46,246 milliards de droits de tirage spéciaux, de 16 milliards de position de réserve au FMI, 1,234 milliards de monnaies étrangères, et de 515,7 milliards d'autres actifs extérieurs.

Tableau 32. Actifs extérieurs nets total - Avoirs officiels de réserve, Bénin

Milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Créances sur les non -résidents	327,604	392,972	507,262	167,354	425,584	579,141
Actifs officiels de réserve	38,565	43,969	41	38,054	43,347	63,48
Monnaies Etrangères	1,938	0,316	1,665	2,908	1,907	1,234
Position de réserve au FMI	0,274	4,765	2,737	17,244	9,336	16
Avoirs en DTS	36,353	38,888	36,598	17,903	32,104	46,246
Autres actifs extérieurs	289,039	349,003	466,262	129,3	382,236	515,661

Source : BCEAO

5- COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

5.1. Balance des paiements

La balance commerciale du Bénin, structurellement déficitaire, a connu une dégradation en passant de -424,1 milliards FCFA en 2013 à -639,9 milliards FCFA en 2017, imputable à une progression plus rapide des importations par rapport aux exportations. En effet, les importations sont ressorties en 2017 à 2 123,6 milliards FCFA contre 1 657,3 milliards FCFA en 2013 alors que les exportations sont passées de 1 233,3 milliards FCFA à 1 483,7 milliards FCFA en 2017.

Le solde du compte de revenu primaire est demeuré déficitaire en ressortant à -18,5 milliards FCFA en 2017 contre -34,1 milliards FCFA en 2013, en raison principalement des dividendes versés aux actionnaires au titre des revenus des investissements étrangers ainsi que des intérêts payés sur les autres investissements et la dette publique.

Le solde du compte de revenu secondaire est excédentaire grâce aux envois de fonds des travailleurs et aux transferts reçus par les administrations publiques et les organismes privés dans le cadre de l'aide au développement. Il s'est établi à 118,6 milliards FCFA en 2017 contre 125,6 milliards FCFA en 2013. Le déficit du solde courant s'est creusé en passant de 332,6 milliards FCFA en 2013 à 539,8 milliards FCFA en 2017.

Le compte de capital retrace les flux relatifs aux remises de dettes, aux dons-projets destinés au financement des investissements et aux acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (terres, ressources du sous-sol, brevets, licences d'exploitation, droits d'auteurs, marques commerciales, etc. Il présente un excédent qui a augmenté en passant de 91,8 milliards FCFA en 2013 à 113,9 milliards FCFA en 2017 après une contraction en 2015. Cette évolution reflète une progression des transferts en capital reçus par les administrations publiques et les organisations non gouvernementales opérant au Bénin.

Le compte financier s'est soldé par un passif net en 2017 de 303,6 milliards FCFA contre 331,7 milliards

FCFA en 2013 après 222,7 milliards FCFA en 2016. La diminution des flux financiers nets reçus observée en 2016 résulte d'une baisse des émissions de titres publics par le Trésor du Bénin et des mobilisations de financements extérieurs par le gouvernement. La baisse des mobilisations de ressources financières extérieures en 2016 s'explique par la réorientation de la gestion des finances publiques dès le mois d'avril par le nouveau régime.

S'agissant des investissements directs étrangers, ils ont enregistré une légère hausse en ressortant à 98,1 milliards FCFA en 2017 contre 69,2 milliards FCFA en 2015, alors qu'ils avaient atteint 149,0 milliards FCFA en 2013. Le niveau observé en 2015 s'explique par l'arrêt des investissements dans le secteur de la recherche pétrolière.

En ce qui concerne les flux financiers nets reçus au titre des investissements de portefeuille, ils se sont établis à 54,5 milliards FCFA en 2017 contre 19,5 milliards FCFA en 2013, après 117,5 milliards FCFA en 2015 et 50,8 milliards FCFA en 2016. La baisse observée en 2016 s'explique par la politique de rationalisation des émissions de titres publics mise en œuvre par le gouvernement dès le mois d'avril 2016. En effet, en 2016, le Trésor du Bénin a levé, sur le marché des titres publics de l'Union un montant de 396,6 milliards contre 599,6 milliards en 2015. Sur ces montants, les acquisitions des investisseurs des autres pays de l'Union sont ressorties à 143,5 milliards en 2016 contre une réalisation de 331,1 milliards en 2015, en recul de 188,0 milliards FCFA.

Les autres investissements nets se sont soldés par un passif net représentant 151,0 milliards FCFA en 2017 contre 163,2 milliards FCFA en 2013. Ils ont été induits principalement par les tirages nets effectués par l'Administration centrale sous forme d'emprunts auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux notamment la Banque Mondiale, la BAD, la BOAD, la BADEA, la Chine, le FOND koweïtien, le Fonds OPEP, etc. Les tirages ont été affectés au financement de projets et programmes de développement

dans les domaines des infrastructures, de l'Énergie, de l'environnement, de l'éducation, de l'agriculture et des télécommunications.

Le solde global est ressorti déficitaire en 2016 et 2017 contre un excédent sur la période 2013-2015. Le déficit s'est établi en 2017 à 118,2 milliards FCFA contre un excédent de 99,1 milliards FCFA en 2013.

Tableau 32. Balance des paiements du Bénin (en milliards FCFA)

Bénin FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019*
Balance du compte courant	-332,6	-437,6	-440,4	-479,5	-539,8	-540,4	-615,4
Balance du compte courant hors dons	-371,6	-481,6	-458,7	-525,3	-581,2	-556,2	-629,1
Balance commerciale sur les biens et services	-424,1	-552,4	-486,4	-581,3	-639,9	-610,7	-688,6
EXPORTATIONS CAF	1233,3	1503,9	1198,5	1262,2	1483,7	1663,3	1 823,9
Exportations de Biens	979,1	1267,3	995,1	1052,3	1 289,9	1 362,3	1 498,2
Exportations de service	254,1	236,6	203,4	209,9	193,8	301,0	325,7
IMPORTATIONS CAF	-1657,3	-2056,3	-1684,9	-1843,6	-2123,6	-2274,0	-2512,5
Importations de biens	-1281,4	-1618,5	-1293,6	-1449,1	-1 784,4	-1 872,1	-2118,3
Importations de services	-376,0	-437,7	-391,3	-394,5	-339,2	-401,9	-394,2
Balance des revenus primaires	-34,1	-30,2	-38,8	-22,4	-18,5	-45,5	-50,5
Crédit	76,2	61,3	9,7	65,5	69,0	0,0	0
Débit	-110,3	-100,6	-48,5	-87,9	-87,5	-45,5	-50,5
dont intérêt sur la dette publique	-9,8	-10,3	-16,0	-25,6	-60,9	-25,3	-46,1
Balance des revenus secondaire (transfert)	125,6	145,1	84,7	124,2	118,6	115,8	123,7
Autres secteurs	86,6	101,1	66,5	78,4	77,2	100,0	110,0
Publics	39,0	44,0	18,2	45,8	41,4	15,8	13,7
COMPTE CAPITAL ET OPERATION FINANCIERES	-239,9	-354,9	-373,4	-146,1	-189,7	-661,4	-80,2
Compte en capital	91,8	125,2	74,2	81,6	113,9	127,0	127,5
Acquisition et vente d'actifs non financiers non produits	-0,1	-0,7	-0,2	-0,1	0,0	0	0
Transfert en capital	91,9	125,9	74,3	81,6	113,9	127,0	127,5
Administration publique	57,3	63,9	28,8	35,0	73,2	67,0	67,5
Autres secteurs	34,6	62,0	45,5	46,6	40,7	60,0	60,0
Compte financier	-331,7	-480,1	-447,5	-227,7	-303,6	-610,3	-673,0
Investissements directs	-149,0	-191,8	-69,2	-67,8	-98,1	-101,8	-116,4
Investissements de portefeuille	-19,5	-23,9	-117,5	-50,8	-54,5	-59,4	-407,4
Autres investissements	-163,2	-264,4	-260,8	-109,1	-151,0	-449,1	-149,2
Erreurs et omissions statistiques	8,2	7,3	2,3	2,4	4,0	0,0	0,0
Solde global	99,1	175,1	83,5	-168,0	-118,2	196,9	185,1

Source : BCEAO/DGAE * Prévisions

5.2. Commerce régional

5.2.1. Politique commerciale régionale

La politique commerciale régionale en construction est régie par les dispositions fixées par la CEDEAO, qui reprend pour la plupart celles de l'UEMOA pour les étendre à tous les Etats membres de la CEDEAO en procédant à des ajustements.

Cette politique vise à favoriser l'intégration harmonieuse de la région dans l'économie mondiale, en tenant compte des choix politiques et des priorités des Etats dans le cadre des efforts qu'ils déploient en vue d'assurer un développement durable et de réduire la pauvreté.

Le processus d'élaboration de cette politique commerciale commune consiste tout d'abord à en définir les éléments constitutifs : zone de libre-échange, TEC, mesures d'accompagnement (règles d'origine, législation sur l'investissement et la concurrence, mesures de sauvegarde, harmonisation des procédures douanières), ainsi que les diverses actions visant au développement des relations commerciales de la CEDEAO avec le reste du monde.

S'il n'existe pas aujourd'hui à proprement parler de politique commerciale commune à la CEDEAO, au sens d'un texte communautaire adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement, un certain nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre, qui serviront de socle à la politique commerciale commune :

- le schéma de libéralisation des échanges (SLE) ;
- la mise en place d'un prélèvement communautaire (PC) de 0,5 % ;
- la convention sur le TRIE ;
- l'harmonisation des règles d'origine avec celles de l'UEMOA ;
- l'harmonisation des normes avec l'UEMOA ;
- l'adoption d'une loi sur la concurrence ;
- l'harmonisation des législations fiscales indirectes intérieures ;
- l'adoption du TEC de la CEDEAO.

Le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLEC) est le principal outil opérationnel de promotion de la région ouest africaine comme une Zone de Libre Echange. Le SLEC poursuit l'objectif communautaire de créer un marché commun grâce à « la libéralisation des échanges à travers l'abolition, des droits de douane prélevés sur les importa-

tions et exportations et la suppression des barrières non tarifaires parmi les Etats membres (Article 3 du Traité de la CEDEAO).

Le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO concerne trois (3) groupes de produits : les produits non transformés, les produits de l'artisanat et les produits industriels.

Avec l'inclusion des produits industriels, il s'est avéré indispensable de définir les produits « originaires » de la région du SLEC :

- (i) les marchandises entièrement transformées ; les produits dont la totalité des matières premières provient de la région ;
- (ii) les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui seront classés sous une sous-rubrique tarifaire différente de celle du produit ;
- (iii) les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui ont subi une valeur ajoutée d'au moins 30% du prix ex-usine des produits finis.

Il faut noter cependant que les marchandises transformées dans les zones franches ou sous des régimes économiques particuliers entraînant la suspension ou l'exonération partielle ou totale des droits d'entrée, ne peuvent pas bénéficier de la qualité de produit originaire.

En vue de contribuer à la facilitation du commerce et à la promotion du secteur privé, la CEDEAO met en œuvre des actions visant à renforcer les systèmes d'information et promouvoir le commerce régional (Système ECOBIZ d'information sur le marché mondial ; Agences de promotion des investissements de l'Afrique de l'Ouest (APIAO) ; e-commerce à travers la plateforme ECOBIZ, Centre Informatique Communautaire (CIC), système ALISA (informatisation du transit et interconnexion des systèmes informatiques douaniers de la CEDEAO)).

Ces résultats marquent des évolutions notables vers la mise en place d'une politique commerciale communautaire.

5.2.2. Echanges régionaux en valeur

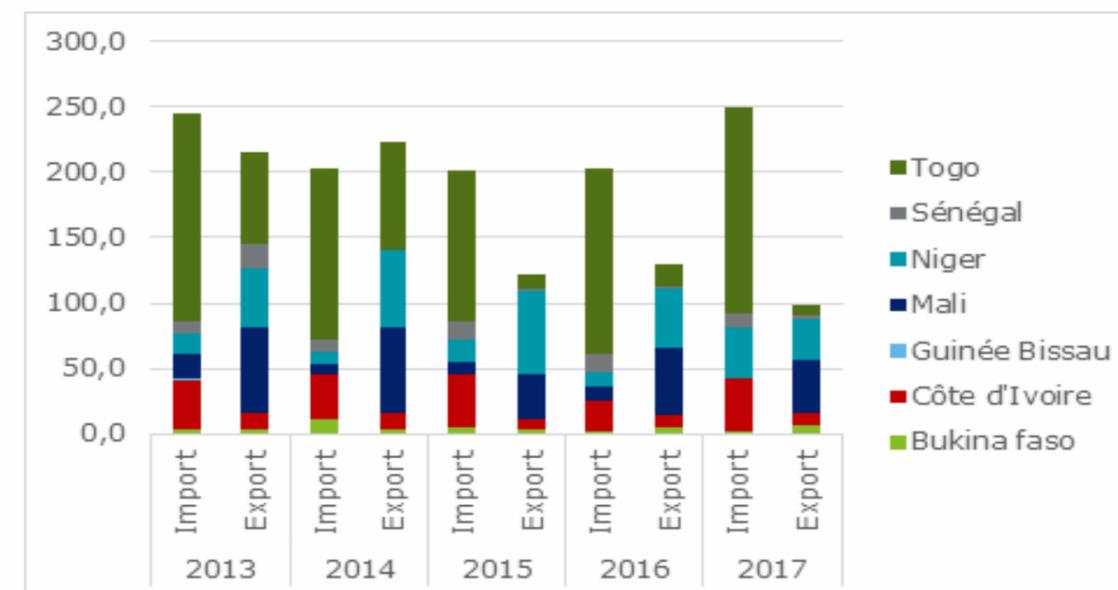
Le Togo et la Côte d'Ivoire (dans une moindre mesure) sont les principaux partenaires commerciaux

du Bénin au sein de l'Union en matière d'importation. Le Bénin importe essentiellement de l'énergie électrique du Togo, par le biais de la Communauté Electrique du Bénin. La structure de l'économie béninoise est dominée par les activités d'importation de marchandises, réexportées par la suite vers le Nigéria et les pays de l'hinterland (Mali, Niger et Burkina Faso).

Le Niger, le Mali et le Togo sont les principaux pays

destinataires des exportations du Bénin. Le Togo importe du Bénin les poissons congelés, les produits pétroliers, les médicaments ainsi que de la peinture. Les exportations à destination du Togo ont enregistré un net repli à partir de 2015. En ce qui concerne les exportations vers le Mali, elles portent essentiellement sur les produits pétroliers. Quant au Niger, il importe du Bénin les produits alimentaires et métallurgiques.

Figure 6. Valeur des exports et des imports entre le Bénin et les 7 autres pays de l'UEMOA (en milliards FCFA)



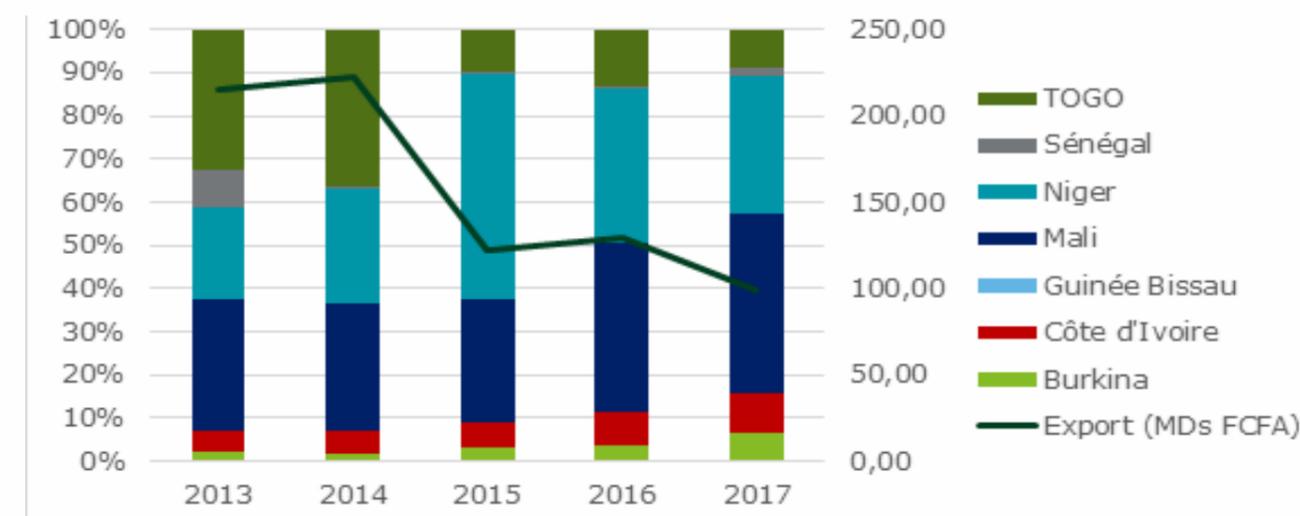
Source : BCEAO. Extraits des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2013-2017

5.2.3. Echanges régionaux par partenaire

En 2013 et 2014, les échanges du Bénin avec le Togo, le Niger et le Mali ont représenté entre 80 % et 90 %. A partir de 2015, les échanges avec le Togo

ont baissé faisant ainsi du Niger et du Mali les deux principaux partenaires du Bénin. La baisse des exportations dans l'ensemble est également induite par le repli des exportations à destination du Niger et du Mali.

Figure 7. Part de chaque pays de l'UEMOA aux échanges avec le Bénin



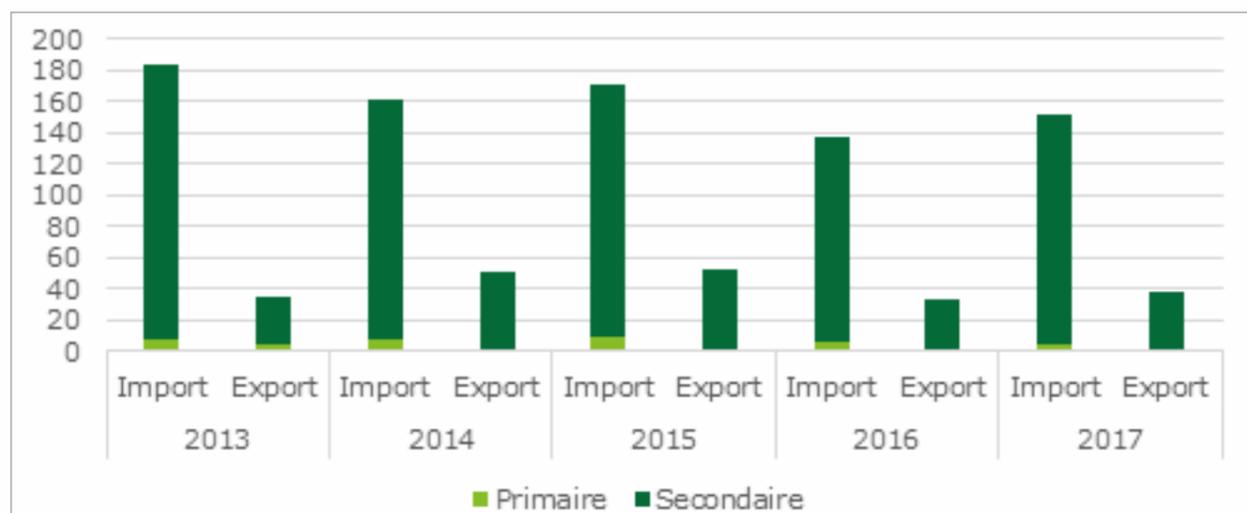
Source : BCEAO. Extraits des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2013-2017

5.2.4. Echanges régionaux par type

Le produits du Bénin échangés avec les pays de l'UEMOA, regroupés selon les secteurs primaire et

secondaire fait ressortir un niveau plus important des produits relevant du secteur secondaire aussi bien en exportations qu'en importations.

Figure 8. Valeur des exports et des imports entre le Bénin et les 7 autres pays de l'UEMOA selon le deux catégories, primaires et secondaire (en milliards FCFA)



Source : ITC/ www.trademap.org

En matière d'exportations, les produits du secteur secondaire représentent sur la période 2013 à 2017, en moyenne 40,1 milliards FCFA contre 2,3 milliards FCFA pour les produits du secteur primaire. Les produits qui ont le plus tirés les exportations sont :

- Secteur primaire : les céréales (2 %), les produits de minoteries, malt amidons et féculés, inuline, gluten de froment (2 %), les graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; plantes industrielles (1 %) ;
- Secteur secondaire : sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciments (27 %) ; coton (13 %), fonte, fer et acier (16 %), sucres et sucreries (7 %), combustibles minéraux et huiles minérales (7 %).

En matière d'importations, les produits relevant du secteur secondaire représentent en moyenne sur la période 2013 à 2017, 153,5 milliards FCFA contre 7,4 milliards FCFA pour les produits du secteur primaire. Les produits qui ont tirées les importations sont :

- Secteur primaire : graisses et huiles animales ou végétales, produits de leur dissociation, graisses alimentaires (2 %), poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques (1%), lait et produits de la laiterie, œufs d'oiseaux, miel naturel, produits comestibles d'origine (1 %), produits de la minoterie, malt, amidons et féculés, inuline, gluten

- de froment (1 %) ;
- secteur secondaire : combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation, matières bitumineuses (59 %), sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciments (7 %) ; fonte, fer et acier (3 %) ; coton (4 %) ; matières plastiques et ouvrages en ces matières (3 %) ; voitures, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres (3 %) ; papiers et cartons, ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton (1 %).

Les exportations de services du Bénin sont ressorties globalement à 226,86 milliards FCFA contre 400,53 milliards FCFA pour les importations. Les services ayant contribué aux échanges sont :

- Exportations : le transport (35 %), Voyages (36%) ; Services de télécommunications, d'informatique et d'information (11 %) ; Biens et services des administrations publiques, n.i.a. (5 %) , la construction (4 %) et les services financiers (3%) ;
- Importations : le transport (62%), les autres services aux entreprises (17 %) ; les voyages (8 %) , les services de communications, d'informatique et d'information (5%), la construction (4 %) et les services d'assurance et de pension (3%).

Il faut noter que les services de transport et de

voyages sont très développés entre le Bénin et les autres pays de l'UEMOA.

5.3. Commerce international

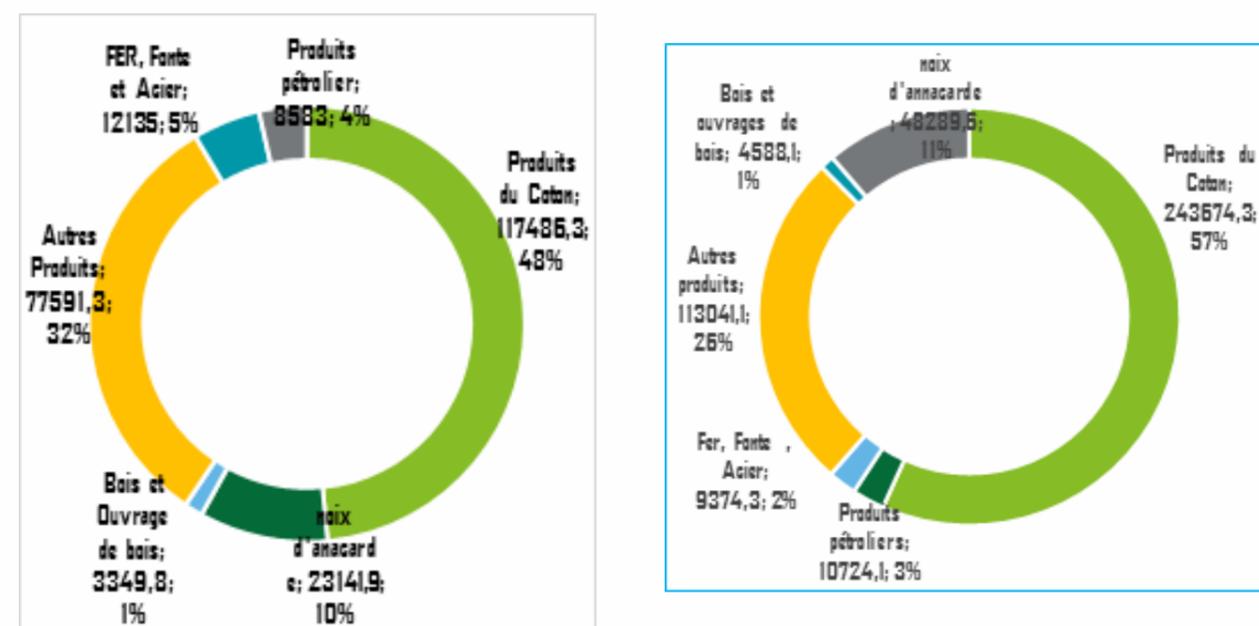
5.3.1. Politique commerciale

Le Bénin enregistre une balance commerciale structurellement déficitaire depuis des années, une tendance qui devrait se poursuivre en 2018. C'est principalement dû à la faiblesse des exportations, pour l'essentiel composées de produits agricoles à bas coût, et à la forte dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur, notamment pour son approvisionnement en pétrole et en électricité. La promotion des filières à haute valeur ajoutée tels que l'ananas, l'anacarde,

le maïs, le manioc et le riz couplée avec l'essor régulier de la production de coton devrait permettre de résorber au moins partiellement le déficit commercial.

Les exportations du Bénin restent dominées par les produits du coton qui représentent plus du tiers des ventes à l'étranger. Le Bénin exporte également des noix de cajou, des noix de coco, des noix du Brésil, du karité, du ciment, le bois et ouvrages de bois, des produits textiles et des fruits de mer à destination de l'Inde, du Niger, de la Malaisie, de Singapour, du Vietnam et du Bangladesh. Les exportations de fer, fonte et acier se composent de la production des industries métallurgiques ainsi que de la ferraille expédiée vers les pays asiatiques, tandis que les produits pétroliers sont en réalité reexportés.

Figure 9. Exportations Officielles du Bénin (en millions FCFA)



Source : BCEAO. Extraites du rapport sur la balance des paiements et position extérieure globale 2017

Les principaux produits importés sont les denrées alimentaires (riz, viande), les produits pétroliers, l'électricité, les médicaments et les biens d'équipement en provenance de la France, de Chine, d'Inde, de la Thaïlande, et des Pays-Bas. Le Bénin est également très actif en matière de réexportation, prin-

cipalement vers le Nigéria. Le Bénin est membre du GATT depuis le 12 septembre 1963 et membre de l'OMC depuis le 22 février 1996. Avec les pays de la CEDEAO, le Bénin applique le Tarif extérieur Commun entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

Tableau 33. Les règles spécifiques qui s'appliquent aux biens et services importés, aux partenaires et aux produits exportés

Section A2	Tarifs et importations : Résumé et tarifs par intervalles									
	Droits consolidés finals				Droits NPF Appliqués			Importations		
	Groupes de produits	Moyenne	Exempt	Max	Consolidation	Moyenne	Exempt	Max	part	Exempt
		en %		en %		en %			en %	
Produits d'origine animale	60.0	0	60	100	24.5	0	35	6.9	0	
Produits laitiers	37.3	0	60	100	17.0	0	35	0.5	0	
Fruits, légumes, plantes	60.0	0	60	100	17.9	0	35	0.8	0	
Café, Thé	60.0	0	60	100	18.5	0	35	0.1	0	
Céréales et autres préparations	59.7	0	100	100	13.6	0	35	33.6	0	
Oléagineux, graisses et huiles	78.5	0	100	98.8	11.1	0	35	3.6	0	
Sucres et confiseries	60.0	0	60	100	12.6	0	35	1.4	0	
Boissons et tabacs	60.1	0	75	100	17.3	0	35	0.6	0	
Coton	60.0	0	60	100	5.0	0	5	0.0	0	
Autres produits agricoles	60.3	0	100	100	9.6	0	20	0.4	0	
Pêches et produits de la pêche	9.7	36.0	60	11.2	15.6	0	20	4.8	0	
Métaux et minéraux	28.4	5.7	50	11.7	11.6	1.9	20	8.3	11.1	
Pétrole	7.5	0	10	83.3	7.7	19.0	10	9.1	0	
Produits chimiques	24.6	0	60	1.6	7.4	3.8	35	6.3	53.7	
Bois, Papier, etc.	5.8	0	15	4.7	11.3	5.1	20	1.5	6.6	
Textiles	18.4	0	25	26.4	16.1	0.3	35	2.4	3.0	
Vêtements	15.0	0	15	70.6	20.0	0	20	0.1	0	
Cuirs Chaussures, etc.	17.5	0	25	27.7	12.3	1.3	20	0.7	2.1	
Machines non électriques	5.3	4.2	25	91.2	6.8	0	20	4.1	0	
Machines électriques	6.9	0	7	93.5	11.2	0.4	20	2.5	6.2	
Matériel de transport	12.5	0.3	25	72.3	8.1	2.5	20	7.6	0.0	
Autres articles manufacturés n.d.a	7.4	0	15	2.7	14.2	2.1	20	4.7	0.4	

Section B	Exportations vers les principaux partenaires et droits applicables								
	Importations Bilatérales	Diversification 95% comm. En nb SH		Moyenne NPF du Commerce en LT		Marge Préférentielle	Import Exempt		
		en millions US\$		Simple	Pondérée		Pondérée	LT	Valeur
		2 chiffres	6 chiffres					en %	en %
Produits agricoles									
1.Inde	2016	170	3	3	25.4	25.1	24.5	84.6	98.1
2.Viet Nam	2015	101	2	2	2.5	1.8	0.0	50.0	63.5
3.Bangladesh	2015	42	1	1	0.0	0.0	0.0	100.0	100.0
4.Indonesie	2016	20	4	5	7.4	1.6	1.6	98.8	100.0
5. Chine	2016	19	1	1	0.0	0.0	0.0	100.0	100.0
Produits non agricoles									

Source : OMC-ITC-CNUCED

Les tarifs appliqués par le Bénin varient en fonction des produits. Au niveau des importations, les droits consolidés finaux moyens varient de 5,8 % pour les bois et papiers à 78,5 % pour les oléagineux avec un droit maximal de 35 %. S'agissant de droits de la nation la plus favorisée (NPF) appliqués, les moyens varient de 5 % pour le coton à 24, 5% pour les produits d'origine animale avec un droit maximal de 35 %.

Au niveau des exportations, les principaux partenaires du Bénin diffèrent selon la nature du produit. Pour les produits agricoles, il s'agit de l'Inde, le Vietnam, le Bangladesh, l'Indonésie et la Chine. Les droits moyens NPF simples varient de 0 % pour la Chine et 25,4 % pour l'Inde.

Pour les produits non agricoles, les principaux partenaires sont les Emirats Arabes Unis, l'Inde, la Chine, le Niger et la Suisse. Les droits moyens NPF simples

varient de 0,3 % pour la l'Inde et 15,7 % pour l'Inde.

5.3.2. Echanges internationaux en valeur et par destination

Les exportations béninoises sont à destination des pays de l'Afrique en particulier le Nigeria et les pays de l'Asie notamment pour les produits du coton. Les exportations à destination du Nigeria se sont inscrites en hausse en 2016 et 2017 à la suite de la dévaluation du Naira.

Les importations du Bénin viennent de plusieurs continents notamment, l'Asie, l'Europe et l'Afrique. L'analyse par pays montre que les principaux fournisseurs du Bénin sont la Chine, l'Inde, la Thaïlande en Asie ; la France et les Pays Bas en Europe ; le Togo et le Nigeria en Afrique, et en Amérique, les Etats Unis et le Brésil.

Tableau 34. Exportations par pays de destination et importations par pays de provenance

Pays de destination	2013	2014	2015	2016	2017
	EXPORTATIONS (en millions de FCFA)				
ASIE	157 827,80	190 317,90	219 944,50	137 008,70	271 249,80
Chine	59 335,90	46 680,00	19 479,40	16 127,70	33 615,00
Vietnam	10 838,20	19 518,60	27 579,00	7 798,20	59 777,40
Pakistan	0	2 241,60	10 348,90	4 219,00	2 509,10
Indonésie	19 112,00	16 963,20	13 837,60	2 684,80	4 148,40
Bangladesh	8 662,80	20 777,60	27 457,60	24 797,40	54 069,20
Inde	35 007,30	40 601,20	48 475,00	37 324,60	44 957,80
Malaisie	11 503,70	17 949,70	32 534,30	31 913,70	49 168,70
Singapour	4 480,50	205,4	29 013,50	1 612,00	2 760,10
Autres	8 887,50	25 251,70	11 219,20	10 531,30	20 243,90
EUROPE	42 822,70	73 492,20	39 473,20	31 386,10	38 952,60
Union Européenne	21 601,20	64 619,10	32 477,80	20 315,00	31 939,10
France	1 586,10	14 869,40	9 001,80	4 960,30	2 652,70
Pays-Bas	6 366,90	14 203,70	5 639,70	2 051,60	6 279,00
Danemark	5 392,10	9 252,70	7 880,00	4 957,90	14 377,30
Autres	8 256,20	25 926,00	9 956,30	8 345,30	8 630,30
Non Union Européenne	21 221,50	8 873,20	6 995,40	11 071,00	7 013,50
AFRIQUE	776 337,70	993 024,30	730 797,30	878 157,60	966 257,40
UEMOA	215 365,80	222 414,50	122 444,60	129 315,20	98 779,20
Burkina	4 314,70	4 090,90	3 636,50	4 540,00	6 560,90
Côte-D'ivoire	11 008,70	11 364,30	7 491,30	9 923,70	9 137,80
Niger	45 303,70	59 237,30	63 780,00	46 307,50	31 903,70
Mali	65 692,20	65 919,00	34 652,20	50 769,20	40 641,70

	2013	2014	2015	2016	2017
Pays de destination	EXPORTATIONS (en millions de FCFA)				
ASIE	157 827,80	190 317,90	219 944,50	137 008,70	271 249,80
Chine	59 335,90	46 680,00	19 479,40	16 127,70	33 615,00
Vietnam	10 838,20	19 518,60	27 579,00	7 798,20	59 777,40
Pakistan	0	2 241,60	10 348,90	4 219,00	2 509,10
Indonésie	19 112,00	16 963,20	13 837,60	2 684,80	4 148,40
Bangladesh	8 662,80	20 777,60	27 457,60	24 797,40	54 069,20
Inde	35 007,30	40 601,20	48 475,00	37 324,60	44 957,80
Malaisie	11 503,70	17 949,70	32 534,30	31 913,70	49 168,70
Singapour	4 480,50	205,4	29 013,50	1 612,00	2 760,10
Autres	8 887,50	25 251,70	11 219,20	10 531,30	20 243,90
EUROPE	42 822,70	73 492,20	39 473,20	31 386,10	38 952,60
Union Européenne	21 601,20	64 619,10	32 477,80	20 315,00	31 939,10
France	1 586,10	14 869,40	9 001,80	4 960,30	2 652,70
Pays-Bas	6 366,90	14 203,70	5 639,70	2 051,60	6 279,00
Danemark	5 392,10	9 252,70	7 880,00	4 957,90	14 377,30
Autres	8 256,20	25 926,00	9 956,30	8 345,30	8 630,30
Non Union Européenne	21 221,50	8 873,20	6 995,40	11 071,00	7 013,50
AFRIQUE	776 337,70	993 024,30	730 797,30	878 157,60	966 257,40
UEMOA	215 365,80	222 414,50	122 444,60	129 315,20	98 779,20
Burkina	4 314,70	4 090,90	3 636,50	4 540,00	6 560,90
Côte-D'Ivoire	11 008,70	11 364,30	7 491,30	9 923,70	9 137,80
Niger	45 303,70	59 237,30	63 780,00	46 307,50	31 903,70
Mali	65 692,20	65 919,00	34 652,20	50 769,20	40 641,70
Sénégal	18 907,40	343,1	885,7	543,9	1 826,70
Togo	70 053,60	81 356,40	11 988,00	17 221,90	8 676,10
NON UEMOA	560 971,90	770 609,80	608 352,70	748 842,40	867 478,20
Nigéria	253 246,70	645 396,90	578 309,60	730 684,10	842 637,20
Tchad	157 728,40	12 668,20	3 763,80	1 466,90	2 913,00
Autres	150 385,20	183 055,60	26 279,30	16 691,40	21 928,10
AMERIQUE	2 137,50	10 443,60	4 689,70	5 725,90	13 408,90
USA	1 615,40	5 767,50	2 540,30	4 139,00	13 044,60
Autres	522,1	4676,2	2149,4	1587	364,2
Non classés ailleurs	0	8,1	196,6	5,2	1,9
Total	979 125,70	1 267 286,20	995 101,30	1 052 283,50	1 289 870,60
Pays d'origine	IMPORTATIONS (en millions de FCFA)				
ASIE	559 859,30	772 624,00	567 943,40	717 052,50	988 579,90
Chine	137 818,80	141 729,80	162 177,00	132 627,30	138 962,60
Thaïlande	96 977,30	223 740,30	144 472,70	227 919,20	254 776,10
Inde	163 639,90	237 704,10	144 472,70	227 919,20	336 332,20
Malaisie		25 448,20	34 637,30	38 372,50	68 903,00
Singapour		29 592,30	33 532,60	15 995,40	21 859,00
Autres	24 570,00	114 409,30	79 168,10	110 678,00	167 747,00
EUROPE	455 733,40	573 788,70	524 681,90	433 248,70	425 864,70

5.3.3. Echanges internationaux en valeur et par produit

Les exportations béninoises sont dominées par les produits agricoles notamment les produits de coton, les produits du palmier et l'anacarde. Les autres produits qui font l'objet d'exportations sont entre autres le bois et ouvrages de bois, les boissons, les produits pétroliers, le sucre et sucrerie. Les produits du coton sont dominants, ils représentent en moyenne 45 % des exportations entre 2013 et 2017 contre 10 % pour l'anacarde qui constitue le deuxième produit

agricole d'exportation.

Les importations sont composées essentiellement des biens alimentaires (56 % en moyenne), des biens intermédiaires (10 % en moyenne), des produits énergétiques (15 % en moyenne) et des biens d'équipements (17 % en moyenne). Les produits alimentaires sont dominés par le riz (47 % en moyenne). Le riz importé est en grande partie réexporté vers le Nigéria. Les produits énergétiques sont composés essentiellement des produits pétroliers et de l'énergie électrique.

Tableau 35. Exportations et importations du Bénin par produit

Postes	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations (en millions FCFA)					
PRODUITS DU COTON	133 406,3	156 237,4	168 432,9	117 486,3	243 674,3
Fibres de coton	122 490,2	150 434,9	161 610,0	110 358,4	211 767,6
Graines de coton	2 244,4	386,2	657,1	2 047,3	13 900,8
Tourteaux de coton	4 134,0	2 643,4	3 286,2	2 344,5	4 029,0
Huile de coton	4 537,7	2 772,9	2 879,6	2 736,1	13 976,9
PROD.DU PALMIER	3 544,1	2 797,5	2 898,3	2 762,3	14 003,1
Huile de palme	1 299,7	2 772,9	2 879,6	2 736,1	13 976,9
Huile de palmiste	0,0	21,2	15,4	0,0	0,0
Tourteaux de palmiste	2 244,4	3,4	3,3	26,2	26,2
AUTRES PRODUITS dont:	177 828,6	314 707,5	198 312,5	122 038,7	172 014,2
Viande et abats comestibles	0,0	202,0	118,5	12,8	13 252,3
Noix d'anacarde	30 677,8	32 437,5	42 520,7	23 141,9	48 289,6
Riz	1 613,1	3 572,2	103,3	0,0	0,0
Tabacs et cigarettes	418,2	193,5	61,1	160,9	15,0
Sucre et sucrerie	5 912,9	4 370,0	2 239,7	3 400,5	2 992,9
Boissons	420,2	180,0	314,1	459,2	494,9
Bois et ouvrages en bois	8 741,7	6 180,7	7 269,3	3 349,8	4 588,1
Produits pétroliers	18 323,0	51 412,4	13 431,1	8 583,0	10 724,1
Métaux précieux	10 496,0	10 747,3	8 872,2	10 615,1	13 163,9
Fer fonte et acier	34 050,6	26 073,0	19 238,9	12 135,0	9 374,3
TOTAL (statistiques officielles)	314 779,0	473 742,4	369 643,7	242 287,3	429 691,6
Ajustement de champ	664 346,6	793 543,8	625 457,6	809 995,7	860 178,9
dont réexportation	531 551,6	641 507,0	555 099,0	762 669,0	848 443,1
Exportations totales ajustées	979 125,6	1 267 286,2	995 101,3	1 052 283,0	1 289 870,5
IMPORTATIONS TOTALES CAF (en millions FCFA)					
PRODUITS ALIMENTAIRES	585 902,5	846 834,2	605 866,9	766 126,9	969 009,4
Céréales	298 585,3	505 275,6	272 255,9	453 761,7	620 944,5
dont Riz	293 638,7	504 658,5	271 708,7	453 443,3	618 198,9
Sucres et sucreries	17 845,1	15 944,4	23 539,3	20 351,7	34 319,2
Boissons et tabacs	11 246,1	10 554,6	12 307,3	9 753,8	6 674,3
Autres produits alimentaires	258 226,0	315 059,6	297 764,4	282 259,7	307 071,4
AUTRES BIENS DE CONSOMMATION	140 699,7	167 841,4	154 439,4	127 709,9	124 875,3
BIENS INTERMEDIAIRES	204 670,3	207 909,6	172 392,7	157 726,5	139 497,5
Produits chimiques	30 776,2	60 001,3	43 524,4	47 904,4	29 861,3
Coton et articles en coton	26 252,8	28 353,4	21 961,8	14 009,2	14 816,4
Autres biens intermédiaires	147 641,3	119 554,9	106 906,5	95 812,9	94 819,8
PRODUITS ENERGETIQUES	204 820,9	258 352,4	258 071,3	204 101,1	307 116,3
Produits pétroliers	137 015,0	187 905,1	183 774,2	144 729,5	231 774,8
Energie électrique	67 608,8	68 478,3	71 329,9	55 526,6	70 596,1
Autres produits énergétiques	197,1	1 969,0	2 967,2	3 845,0	4 745,4
BIENS D'EQUIPEMENT	280 477,0	366 182,5	283 076,5	222 461,1	218 508,5
Machines et appareils	144 137,1	146 487,9	136 931,7	108 111,0	122 148,9
Matériels de transport	136 339,9	219 694,6	146 144,8	114 350,1	96 359,6
AUTRES BIEN NON CLASSES AILLEURS	7 376,7	7 582,3	8 625,0	6 739,5	10 822,0
TOTAL (statistiques off. CAF)	1 423 947,3	1 854 702,7	1 482 471,7	1 484 865,0	1 769 829,0
Ajustement de champ	63 190,8	40 270,9	229 922,0	218 656,0	263 950,8
Commerce non enregistré	63 190,8	40 270,9	229 922,0	218 656,0	263 950,8
IMPORTATIONS TOTALES CAF	1 487 138,1	1 894 973,6	1 712 393,8	1 703 521,0	2 033 779,8

Source : BCEAO

5.4. Investissements directs étrangers

5.4.1. IDE par pays d'origine

Les investissements directs étrangers proviennent pour la plupart des pays d'Afrique et d'Europe et de la Chine dans une moindre mesure. En Afrique, ce sont essentiellement des IDE en provenance du Togo, de la Côte d'Ivoire et du Nigéria. Pour les IDE en provenance du Nigéria, la dévaluation de la mon-

naie du pays en raison de la crise pétrolière a eu des conséquences non négligeables. En effet, il est noté un repli des IDE entre 2015 et 2016.

Les IDE en provenance d'Europe sont pour l'essentiel d'origine française. Le FCFA étant arrimé à l'Euro, les IDE n'ont pas enregistré de fluctuation. Toutefois, il est important de noter qu'en 2017, les IDE en provenance de la France ont enregistré un net repli au profit des IDE en provenance de la Chine.

Tableau 36. Investissements Directs Etrangers par pays (en millions FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017					
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)				
AFRIQUE	109 958,80	61,8	64 293,50	32,1	-2 892,80	-3,3	8 011,40	10,3	45 980,60	46,9
UEMOA	30 544,50	17,2	27 508,90	13,7	-830,8	-0,9	31 996,80	41	25 313,60	25,8
Bénin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Burkina	145,2	0,1	-1 708,90	-0,9	118,6	0,1	27 068,80	34,7	0	0
Côte d'Ivoire	506,5	0,3	21 285,50	10,6	2 053,10	2,3	-4 533,20	-5,8	7 319,30	7,5
Guinée-Bissau	0	0	0	0	0	0	5	0	3 696,70	3,8
Mali	1	0	0	0	-69,5	-0,1	2,2	0	1	0
Niger	0	0	1,2	0	2 592,80	2,9	-78	-0,1	1 500,00	1,5
Sénégal	6 720,20	3,8	8 228,00	4,1	-5 726,20	-6,5	-683,4	-0,9	-166	-0,2
Togo	13 306,70	7,5	-194,5	-0,1	200,3	0,2	10 215,40	13,1	13 556,10	13,8
CEDEAO hors UEMOA dont:	64 973,30	36,5	36 173,20	18,1	-3 007,40	-3,4	-6 939,50	-8,9	6 525,90	6,7
Ghana	0	0	35,8	0	36,2	0	0	0	-846	-0,9
Nigéria	64 973,30	36,5	36 137,40	18	-3 043,60	-3,4	-6 939,50	-8,9	7 371,90	7,5
CEMAC	12 354,90	6,9	-298,1	-0,1	15 954,60	18	-2 279,40	-2,9	1 114,60	1,1
Afrique hors CEDEAO, CEMAC et UEMOA dont:	2 086,10	1,2	909,5	0,5	-15 009,20	-17	-14 766,50	-18,9	13 026,50	13,3
Afrique du Sud	0	0	0	0	-810,4	-0,9	-20 137,60	-25,8	0	0
Libye	-321	-0,2	325,9	0,2	0	0	-353	-0,5	4 205,50	4,3
EUROPE	56 541,20	31,8	102 664,20	51,2	92 435,00	104,4	67 033,70	85,8	18 790,30	19,1
UNION EUROPEENNE	54 541,30	30,6	93 605,30	46,7	86 021,30	97,2	71 328,10	91,3	9 221,30	9,4
ZONE EURO dont:	49 976,40	28,1	93 617,90	46,7	82 556,50	93,2	63 535,30	81,4	9 221,30	9,4
France	24 766,70	13,9	89 795,40	44,8	80 867,40	91,3	62 652,90	80,2	9 034,40	9,2
Pays-Bas	11 521,30	6,5	2 171,10	1,1	-5	0	0	0	0	0
Portugal	14 435,00	8,1	0	0	-21	0	-344,2	-0,4	0	0
Autres	-178,90	-0,10	257,30	0,10	1 100,50	1,30	1 178,60	1,50	86,90	0,10
Union Européenne hors zone euro dont:	4 564,90	2,6	-12,6	0	3 464,90	3,9	7 792,70	10	0	0
Royaume-Uni	2 387,40	1,3	0,4	0	198,2	0,2	0	0	0	0
Europe hors UE dont:	1 999,90	1,1	9 059,00	4,5	6 413,60	7,2	-4 294,40	-5,5	9 569,00	9,8
Suisse	1 334,90	0,8	1 407,80	0,7	6 413,60	7,2	-2 591,40	-3,3	219	0,2
AMERIQUE dont:	12 148,70	6,8	31 696,10	15,8	-289,8	-0,3	2 393,40	3,1	9 865,20	10,1
Brésil	0	0	32 550,00	16,2	0	0	0	0	0	0
Etats-Unis d'Amérique	286,6	0,2	174	0,1	-289,8	-0,3	2 645,60	3,4	9 865,20	10,1
ASIE dont:	-1 303,80	-0,7	600,8	0,3	-712,4	-0,8	661,5	0,8	23 492,30	23,9
Chine	787,2	0,4	-2 195,30	-1,1	-657,3	-0,7	0	0	23 394,40	23,8
Institutions internationales	564,1	0,3	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	68,1	0	1204,9	0,6	109,9	0,1	65,1	0,1	92,9	0,1
TOTAL	177 973,50	100	200 335,80	100	88 539,90	100	78 100,00	100	98 128,30	100

Source : BCEAO

5.4.2. IDE par secteur

Les secteurs économiques qui ont bénéficié des IDE sur les cinq dernières années sont notamment l'exploitation minière (2013 et 2014), l'industrie manu-

facturière, la construction (2013-2016) ; le commerce de gros et de détail (2013 -2017) ; les transports et l'entreposage (2013-2017) ; ainsi que l'intermédiation financière, l'assurance, et la retraite (2013-2015, et 2017).

Tableau 37. IDE par produit (en millions FCFA)

	2013	Part (%)	2014	Part (%)	2015	Part (%)	2016	Part (%)	2017	Part (%)
Sylviculture et Pêche	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Exploitation Minière	81 295,20	45,7	76 000,00	37,9	-70,6	-0,1		0,0		0,0
Industrie manufacturière	28 771,30	16,2	12 636,60	6,3	-3302,20	-3,7	11 849,2	15,2	19,7	0,0
Production et distribution, d'électricité gaz		0,0		0,0	-122,9	-0,1		0,0	9 900,0	10,1
Distribution d'eau Assainissement	0	0,0		0,0	0	0,0		0,0	0	0,0
Construction	2 399,70	1,3	3 659,00	1,8	23 375,20	26,4	19 235,0	24,6		0,0
Commerce de gros et de détail	9 887,9	5,6	22 791,30	11,4	24 152,1	27,3	26 940,8	34,5	8 115,0	8,3
Transports, Entreposage	14403,8	8,1	9 530,90	4,8	42 386,0	47,9	29 776,3	38,1	18 921,2	19,3
Hôtellerie, restauration et débits de boisson	-84,6	0,0	3 399,7	1,7	-107	-0,1	-23,4	0,0		0,0
Communication	-5 671,1	-3,2	-3 497,2	-1,7	-23 457,6	-26,5	-8 877,9	-11,4		0,0
Intermédiation financière, assurance, retraite	46 892,6	26,3	75 653,5	37,8	25 411,6	28,7	-813,6	-1,0	61 172,4	62,3
Immobilier, location, services aux entreprises	11,8	0,0	161	0,1	275,3	0,3	13,8	0,0		0,0
Autres	66,8	0,0	1	0,0	1	0,0		0,0		0,0
Total	177 973,5	100	200 335,8	100	88 540,9	100	78 100,2	100	98 128,3	100

Source : BCEAO

5.5. Intégration régionale

5.5.1. Critères de convergence de l'UEMOA

Le Bénin a respecté sur les cinq dernières années, deux critères de 1er rang, notamment le taux d'in-

flation et le critère relatif à l'encours de la dette. Le critère relatif au solde budgétaire n'a été respecté qu'en 2013 et 2014. Aucun des critères de second rang n'a été respecté par le Bénin.

Tableau 38. Indicateurs de convergence de l'UEMOA pour le Bénin

BENIN	Norme	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Premier rang							
Solde budgétaire global (dons compris)/PIB nominal	≥-3%	-1,9	-1,4	-5,9	-4,4	-4,3	-2,9
Taux d'inflation annuel moyen	≤3%	1,0	-1,1	0,3	-0,8	0,1	0,8
Encours de la dette publique intérieure et extérieure /PIB nominal	≤ 70%	18,5	22,3	30,9	35,9	39,6	41,0
Second rang							
Masse salariale/Recettes fiscales	≤35%	44,9	45,3	48,2	55,2	47,3	44,0
Taux de pression fiscale	≥20	10,8	10,7	10,6	9,2	9,7	10,2

Source : DGAE

5.5.2. Etat des lieux de l'intégration régionale

Le Bénin est membre de plusieurs organisations régionales et sous régionales, dont l'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Conseil de l'Entente et la CEN SAD. La CEDEAO est surtout une union économique alors que l'UEMOA traite aussi bien de sujets économiques que monétaires.

L'appartenance du Bénin à la CEDEAO lui a permis la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun au cordon douanier depuis le 1er janvier 2015. En termes d'intégration au sein de l'UEMOA, il faut noter que les performances des pays sont évaluées à travers la gouvernance économique, la convergence, le marché commun, les réformes sectoriels et la mise en œuvre des projets et programmes sectoriels. L'évaluation faite à mis juin 2018, présente les résultats ci-après :

- Dans le domaine de la gouvernance économique le Bénin a obtenu un taux de 88,15 % dans la mise en œuvre des réformes communautaires. En effet, la plupart des décisions de l'UEMOA ont été transposées par le Bénin. Les directives non encore transposées sont notamment :

- La directive relative à la réglementation de la maîtrise d'ouvrage public délégué ;
- Les directives relatives au cadre juridique, comptable et statistique sont partiellement mise en œuvre et varie entre 50 et 85 % ;
- La directive relative à la création du Conseil Natio-

nal de la Comptabilité (CNC) qui enregistre un taux de mise en œuvre de 80 % en raison de l'existence au Bénin, d'une loi portant création d'un CNC qui ne prend pas en compte les dispositions de la directive.

En matière de convergence, le Bénin a respecté en 2017 deux sur les cinq critères de convergence. Il s'agit du critère du taux d'inflation et du ratio de la dette publique. Les trois autres critères qui ne sont pas encore atteints sont ceux relatifs à la masse salariale, à la pression fiscale et au solde global ;

- Au niveau de du Marché commun, le taux de mise en œuvre des textes communautaires dans ce domaine est de 69 % en 2017. Pour la fiscalité intérieure, les 10 directives et les 3 décisions ont été mise en œuvre à 100 %. Pour ce qui concerne l'union douanière, les 9 règlements s'appliquent au Bénin. Les deux directives relatives à la concurrence ne sont pas encore transposées. Le Bénin met en œuvre l'intégralité des dispositions communautaires relatives au régime préférentiel. En matière de liberté de circulation, sur les six directives seule la directive portant instauration d'un régime unique de tenue de baccalauréat est transposée. En ce qui concerne le règlement relatif à l'harmonisation des règles régissant la profession d'avocat dans l'UEMOA, les trois dispositions sont partiellement mises en œuvre ;

- En termes de réformes structurelles, le taux moyen de mise en œuvre est de 83 %. Ces réformes concernent les secteurs tels que le transport et la facilitation des transports, la télécommunication, l'agriculture, l'environnement, le développement humain et social, l'artisanat et la qualité.

6.1. Climat des affaires

Au cours des cinq (05) dernières années, le rang du Bénin en matière de « facilité à faire des affaires » a connu une évolution erratique. En effet, le rang du Bénin est passé de 151^{ème} en 2015 à 153^{ème} en 2019 après avoir connu un important fléchissement en 2016 où il était de 158^{ème}.

Tableau 39. Classement du Bénin Doing Business

	2019	2018	2017	2016	2015
Facilité à faire des affaires	153 ^{ème}	151 ^{ème}	155 ^{ème}	158 ^{ème}	151 ^{ème}

Source : Banque mondiale

Des progrès substantiels sont enregistrés en matière de création d'entreprises, d'obtention de permis de construire, de transfert de propriété d'obtention de prêt et de règlement de l'insolvabilité. La performance réalisée en 2018 est essentiellement liée aux trois (03) axes majeurs de réformes que sont (i) le traitement des permis de construire, (ii) l'enregistrement de propriété et (iii) la facilité d'obtention de crédit bancaire par les entreprises.

Le Bénin a augmenté la transparence en matière de permis de construction par publication de règlements relatifs à la construction en ligne gratuitement. Il a rendu l'enregistrement d'une propriété

moins coûteux en éliminant la taxe d'enregistrement et en établissant le barème des taxes et la liste des documents requis pour l'enregistrement de propriété. Le Bénin a amélioré son système de crédit en introduisant des règlements qui régissent les licences et fonctionnement des bureaux de crédit dans les Etats membres de l'UEMOA.

Tableau 40. Indicateurs du Doing Business

INDICATEURS	Régulation	Indicateurs de mise en œuvre
	Citer le nom de la loi ou du programme voté ou en cours d'élaboration. Préciser le contenu	Temps de procédures, nombre de procédures en moyenne, coût consacré
Créer une entreprise	Décret N°2014-547 du 12 septembre 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations du Bénin (APIEX) spécifie en son article 4 entre autres qu'elle s'occupe des formalités de création d'entreprises, d'exercice, de modification, de cessation d'activités ou de dissolution.	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures - Hommes (nombre) : 5 - Temps-Hommes (jours) : 8 - Coût-Hommes (% du revenu par hbt) : 3,5 - Procédures - Femmes (nombre) : 6 - Temps-Femmes (jours) : 9 - Coût-Femmes (% du revenu par hbt) : 3,6 - Capital minimum requis : 2500 FCFA - Capital minimum requis (% du revenu par hbt) : 5,2
Permis de construction	Décret N°2014-205 du 13 mars 2014 portant réglementation de la délivrance du permis de construire en République du Bénin et ses arrêtés d'application.	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures (nombre) : 13 - Délai (jours) : 88 - Coût (% de la valeur de la construction) : 2,9 - Indice de contrôle de la qualité de la construction (0-15) : 9,0
Accès à l'électricité		<ul style="list-style-type: none"> - Procédures (nombre) : 5 - Délai (jours) : 90 - Coût (revenu par hbt) : 11987 - Indicateur de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs (0-8) : 0
Enregistrement de propriété	Loi N°2017-15 modifiant et complétant la loi N°2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin.	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures (nombre) : 4 - Délai (jours) : 120 - Coût (% de la valeur du bien) : 3,4 - Indicateur de la qualité de l'administration foncière (0-30) : 6,5
Accès au crédit	Loi N°2017-02 du 03 mai 2017 relative au crédit-bail en République.	<ul style="list-style-type: none"> - Indice de fiabilité des garanties (0-12) : 6 - Indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8) : 0 - Couverture du registre de crédit (% adultes) : 0,8 - Couverture du bureau de crédit (% adultes) : 0
Temps moyen pour être payé		
Protection des investisseurs minoritaires		<ul style="list-style-type: none"> - Indice de la divulgation des informations (0-10) : 7,0 - Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10) : 1,0 - Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10) : 5,0 - Indice des droits des actionnaires (0-10) : 4,0 - Indice de détention et de contrôle (0-10) : 3,0 - Indice de transparences des Entreprises (0-10) : 4,0
Niveau des taxes		
Facilité pour payer les taxes	L'administration fiscale met en œuvre plusieurs réformes en matière de la facilitation de paiement des impôts et taxes par les contribuables. Ces réformes sont contenues dans le Plan d'Orientation Stratégique de l'Administration Fiscale (POSAF) 2016-2021. Les réformes concernent entre autres le télépaiement et les télé-procédures. Ces deux réformes sont devenues effectifs au cours du premier trimestre de l'année 2018.	<ul style="list-style-type: none"> - Paiements (nombre par année) : 57 - Délai (heures par année) : 270 - Total à payer (% du bénéfice brut) : 57,4 - Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0-100) : 49,31
Facilité d'exportation		<ul style="list-style-type: none"> - Délai à l'exportation : respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure) : 78 - Coût à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD) 354 - Délai à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure) 48 - Coût à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (USD) 80

Source: Rapport Doing Business 2019

L'indice Mo-Ibrahim est de 58,7 en 2017 contre 58,9 en 2016 et 58,6 en 2015. Le classement international de Transparency International selon l'indice de perception de la corruption publiée en 2017 classe le Bénin à la 85^{ème} place contre la 95^{ème} place en 2016 et la 83^{ème} place en 2015.

Le gouvernement est déterminé à mener une lutte contre la corruption et la préemption des ressources de l'Etat. Dans cette optique, il est lancé l'opération « main propre » dont l'objectif est d'une part de poursuivre ceux qui dans l'exercice de leur fonction ont siphonné les ressources de l'Etat et d'autre part de dissuader ceux qui seraient encore tentés à faire de la corruption. Ainsi, les personnes impliquées dans les cas de corruption avérés sont traduites devant les juridictions.

De même, le Conseil des Ministres a présenté des cas de détournements de deniers publics notamment dans le cadre de la gestion du projet de Cantine en cours dans les écoles primaires (où des cas de vols de produits alimentaires ont été orchestrés par des directeurs d'écoles et des enseignants du cycle primaire) et des projets de gestion des fermes agricoles. Des signaux ont été donnés à ces occasions où les personnes impliquées sont démisées de leurs fonctions et mises à la disposition du pouvoir judiciaire afin qu'elles puissent répondre de leurs actes.

Concernant la gouvernance financière, le Conseil d'administration du FMI a achevé la 3^{ème} revue de l'accord avec le Bénin au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) le 6 décembre 2018. Le Conseil a approuvé un décaissement de 22,0 millions de dollars US. Le programme a pour objectif de soutenir les réformes économiques et financières du pays et vise principalement à relever le niveau de vie et à préserver la stabilité macroéconomique. Selon le communiqué de presse, la performance du Bénin dans le cadre du programme appuyé par la FEC reste solide. La position budgétaire s'est améliorée significativement, principalement en raison de la maîtrise des dépenses. La dynamique de croissance continue, et les perspectives économiques à moyen terme sont favorables, portées par la hausse de la demande émanant du Nigéria et un meilleur climat pour l'investissement privé. De même, la proposition de loi de finances pour 2019, qui est en adéquation avec

le critère de convergence de l'UEMOA pour le déficit, prévoit un effort ambitieux de mobilisation des recettes fiscales. Cela contribuera à renforcer la stratégie des recettes, en réduisant la dépendance à l'égard de recettes non fiscales exceptionnelles et en donnant la priorité à des mesures fiscales durables qui élargissent l'assiette de l'impôt.

Pour assurer la viabilité des finances publiques, il est aussi essentiel d'améliorer la gestion de la dette publique. L'opération récente de reprofilage de la dette constitue un pas dans la bonne direction. Pour pérenniser une croissance élevée, il convient d'impliquer davantage le secteur privé au cours des années à venir. Avec l'assainissement des finances publiques qui est en cours, le secteur privé devra devenir le principal moteur de la croissance. Il faudra continuer d'améliorer le climat des affaires, opérer de nouvelles réformes qui facilitent l'accès à l'électricité et au crédit, ainsi que renforcer le dispositif de lutte contre la corruption.

6.2. Notations financières

Le 21 juin 2019, l'agence internationale de notation financière Standard & Poor's a confirmé la note B+ attribuée en juillet 2018 à la République du Bénin assortie d'une perspective stable. En confirmant cette note, elle maintient ainsi le Bénin en seconde position parmi les pays africains, au même niveau que le Sénégal et le Kenya.

Sur le plan de l'activité économique, l'agence maintient ses perspectives positives avec une croissance réelle du PIB à 6,5% en moyenne sur la période 2019-2022 soutenue par les investissements publics et privés, notamment dans les infrastructures et en faveur de la productivité agricole. Le dynamisme économique sera aussi porté par les réformes entreprises par le gouvernement, dans la continuité de l'action menée depuis 2016, avec un effet positif attendu sur le climat des affaires et sur l'attractivité du Bénin pour les investisseurs étrangers. Par ailleurs, l'agence prévoit une augmentation des exportations grâce aux gains de productivité du secteur agricole et la modernisation du Port de Cotonou.

S'agissant des finances publiques, l'agence confirme la performance du gouvernement en 2018 avec un déficit qui s'est établi à 3.9% du PIB contre des pro-

jections initiales à 4,7% du PIB. L'agence projette une réduction progressive du déficit budgétaire qui s'établirait selon elle à 3,4% du PIB en moyenne sur la période 2019-2022. Cette tendance sera portée par un accroissement des recettes publiques en raison d'une activité économique plus forte, de meilleures performances dans la filière coton, et des réformes visant à une meilleure collecte de l'impôt et des douanes.

Concernant l'endettement public, Standard & Poor's prévoit que la dette restera en dessous de 57.5% du PIB sur la période 2019-2022, donc largement en dessous du plafond communautaire de la zone UEMOA qui est de 70% du PIB. L'agence a de nouveau salué l'opération de reprofilage réalisée par le Gouvernement en 2018 qui a permis au Bénin d'améliorer le profil de sa dette en remplaçant un stock de dette chère et de maturité moyenne courte par une dette contractée à un taux moins élevé et de maturité longue.

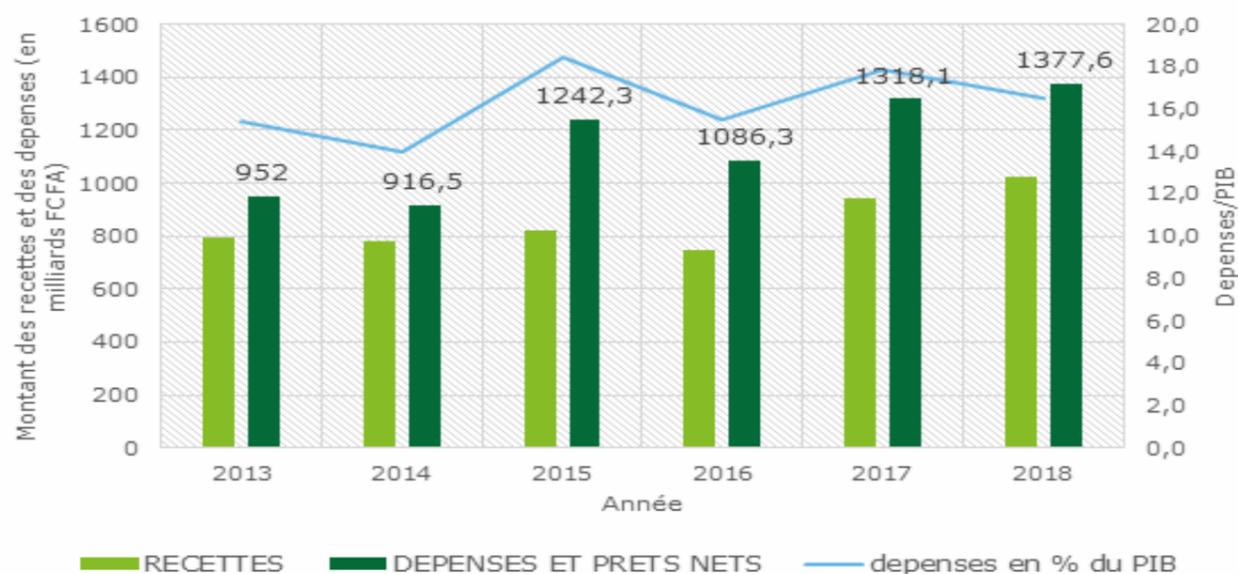
7- FINANCES PUBLIQUES

7.1. Budget

7.1.1. Dépenses et recettes

Les recettes et les dépenses de l'Etat se sont dans l'ensemble inscrites en hausse entre 2013 et 2017. Le déficit budgétaire global hors dons est cependant passé de 156,6 milliards de FCFA en 2013 à 373,7 milliards FCFA en 2017. En pourcentage du PIB, le déficit représente 6,9% en 2017 contre 3,5% en 2013.

Figure 10. Evolution des recettes et des dépenses (en milliards de FCFA)



Source : CSPEF/DGAE/FMI

7.1.2. Présentation détaillée des dépenses et recettes

Les recettes de l'Etat sont ressorties en 2018 à 1021,6 milliards de FCFA contre 795,4 milliards de FCFA en 2013, marquant ainsi une tendance haussière. Cet accroissement est lié principalement aux recettes non fiscales et aux recettes fiscales intérieures.

Les recettes fiscales dans l'ensemble n'ont pas vraiment connu une progression significative. En effet, la pression fiscale est passée de 10,8 % en 2013 à 10,2 % en raison du repli des recettes douanières consécutif à la mise en œuvre de la transition fiscale. Le niveau de taux de pression fiscale traduit la faible mobilisation des recettes fiscales au Bénin comparativement au taux de 20 % minimum fixé par l'UEMOA.

Les dépenses publiques et prêts nets sont ressortis en 2018 à 16,5 % du PIB contre 15,4 % du PIB en 2013, reflétant ainsi un accroissement. Toutefois, l'analyse par an des différents postes de dépenses montre que les dépenses publiques ont enregistré en 2016 par rapport à 2015 une baisse imputable à la réduction des dépenses courantes. En particulier, les dépenses de transfert consécutives à la non-reconduction des subventions au secteur cotonnier d'une part et les dépenses d'investissement d'autre part étaient en contraction.

En 2017, il est noté une contraction des dépenses de personnel en lien avec les mesures d'encadrement prises par le gouvernement notamment : i) le recensement périodique des agents de l'Etat ; ii) l'audit des effectifs et des compétences ; iii) la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

; iv) l'interfaçage des systèmes FUR²⁶ et SUNKWE²⁷ matiques et consulaires. Les dépenses d'investissement public quant à elles se sont inscrites en hausse en 2017 à la suite du démarrage effectif de plusieurs chantiers inscrits au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG).

Tableau 41. Evolution détaillée des recettes et des dépenses de l'Etat

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Revenus et dons	836,3	824,8	848,3	780,4	1001,7	1075,8
Revenus totaux	795,4	780,7	819,5	745,7	944,4	1028,6
Revenus des taxes	668,1	701,2	713,1	641,1	712,8	811,4
Taxes sur le commerce Extérieur	371,6	362,1	345,7	288,5	316	331,9
<i>Dont taxes sur le pétrole</i>	0	0	0	0	0	0
Taxes directes et indirectes	296,5	339,1	367,4	352,6	396,8	479,4
Revenus non issus des taxes	127,3	79,5	106,4	104,6	231,6	217,2
Dons	40,9	44,1	28,8	34,7	57,3	47,2
Projets	28,1	35,9	28,8	26,1	43,3	31,2
Programmes	12,8	8,2	0	8,6	14	16
Dépenses totales	952,0	916,7	1242,4	1086,2	1318,1	1305,9
Dépenses courantes	632,7	683,6	845,3	781,1	820,2	857,8
Salaires et compensations	300,3	317,4	343,4	353,8	337,3	356,7
Sécurité Sociales	61,2	67,5	75	78,4	95,6	92,2
Transferts et autres	132,3	176,4	249,5	185,5	166,6	179,4
Dépenses exceptionnelles	119	103,9	141,1	100,1	114,3	103,6
Intérêts dus	19,9	18,4	36,3	63,3	106,4	125,9
<i>Sur dette domestique</i>	10,1	8,1	20,3	51,4	88,4	108,8
<i>Sur dette extérieure</i>	9,8	10,3	16	11,9	18	17,1
Dépenses d'investissement	288,1	249,6	376,9	299,6	491,5	445,6
<i>Sur ressources domestiques</i>	133,8	114,6	216,6	178,5	313	279,1
<i>Sur ressources extérieures</i>	154,3	135,1	160,3	121,1	178,5	166,5
Prêts nets	31,2	-16,5	20,2	5,5	6,4	2,5
Balance primaire	-136,7	-117,5	-386,6	-277,3	-267,3	-151,4

Source : DGAE/CSPEF/DGB/FMI

²⁶FUR : Fichier Unique de Référence. C'est la base de données des Agents de l'Etat, géré par le Ministère du Travail et de la Fonction Publique.

²⁷SUNKWE : Logiciel de traitement des salaires.

Le déficit primaire est passé de 136,7 milliards de FCFA à 277,3 milliards de FCFA en 2016 en raison de l'importance des dépenses d'investissement sur la période, mais aussi des dépenses de personnel entre 2013 et 2016. En 2017 et 2018, il a enregistré un repli en lien avec la bonne tenue des recettes fiscales et non fiscales, bien que les dépenses d'investissement et les dépenses de personnel soient

en hausse.

7.1.3. Présentation générale du budget

Les dépenses sociales, en particulier les dépenses d'éducation et de santé, ont bénéficié de davantage de dotations financières que les autres secteurs.

Tableau 42. Evolution des dépenses de l'Etat par ministère sectoriel

SECTEURS	2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Valeur (Mrds FCFA)	Poids (%)												
Education	212,4	36,2	83,1	19,4	215,4	22,2	211,5	34,0	200,9	30,3	269,2	26,8	250,0	25,7
Santé et secteurs sociaux	63,3	10,8	29,5	6,9	69,9	7,2	49,9	8,0	55,3	8,3	68,9	6,9	63,6	6,5
Industrie et commerce	29,8	5,1	41,1	9,6	29,4	3,0	41,4	6,7	55,1	8,3	19,2	1,9	10,9	1,1
Agriculture	31,6	5,4	30,8	7,2	67,3	6,9	57,6	9,3	31,7	4,8	84,4	8,4	59,8	6,1
Justice et Intérieur	25,3	4,3	22,0	5,1	33,7	3,5	29,5	4,7	45,8	6,9	59,4	5,9	54,8	5,6
Armée	42,2	7,2	45,8	10,7	48,9	5,0	49,5	8,0	49,7	7,5	50,1	5,0	39,9	4,1
Transport et communication	30,0	5,1	27,4	6,4	60,1	6,2	46,6	7,5	47,8	7,2	95,0	9,4	90,0	9,3
Urbanisme et Habitat	17,7	3,0	20,3	4,7	26,8	2,8	9,7	1,6	44,4	6,7	75,2	7,5	68,2	7,0
Administration ¹	134,9	23,0	128,9	30,1	419,9	43,2	126,8	20,4	133,1	20,1	284,5	28,3	335,4	34,5
Total	587,1		428,8		971,3		622,7		663,7		1005,9		972,7	

Source : SIGFIP/DGP/MEF

7.1.4. Présentation détaillée du budget par poste de dépense

Le projet de loi de finances de 2018 vise à accélérer les réformes et chantiers phares du PAG, notamment dans les secteurs prioritaires que sont : énergie, infrastructures, cadre de vie, tourisme et agriculture. Les efforts de mise à niveau des systèmes éducatif et sanitaire, de sécurité et défense seront davantage renforcés, de même que le paquet minimum de prestations de services en action sociale (micro finance, aides aux personnes vulnérables, etc.). Les effets attendus de la mise en œuvre de la tranche 2018 du PAG devraient permettre de consolider la

stabilité macro-économique et d'améliorer significativement le cadre de performance des différentes politiques publiques.

Pour l'atteinte des objectifs fixés dans le secteur éducatif, le budget prévisionnel est reparti de la manière suivante : 106,144 milliards de FCFA pour l'enseignement maternelle et primaire, 77, 104 milliards de FCFA pour l'enseignement secondaire et la formation professionnelle et 85,98 milliards de FCFA pour l'enseignement supérieur et la recherche Scientifique.

Le projet de loi de finances de 2018 s'équilibre en ressources et en charges à la somme de 1 862,918 milliards de FCFA.

Tableau 43. Les grandes masses du projet de loi de finances (2018)

Dépenses Budgétaires	Montant (en milliards de FCFA)
Budget Général	1299, 066
Dépenses ordinaires	800,035
Dépenses de personnel	375,45
Charges financières de la dettes	132,9
Dépenses d'acquisition de biens	99,027
Dépenses de transfert courant	192,658
Dépenses en capital	499,031
Budget Annexe du FNRB	80,05
Compte d'affectation spéciale	27,202
Total budget Général	1406,318
Charge de trésorerie	456,600
Prêts et Avances	0
Amortissement Emprunts Obligataire	167,600
Amortissement tirage FMI	12,500
Amortissement emprunts Extérieurs	35,300
Amortissement emprunts banque locales	72,200
Autres charges de trésorerie	169,000
Bons de Trésor	154,000
Variation instances de paiement	10,000
Indemnités de vacation	5,000
Total Budget	1862,918

Source : Rapport de présentation du Budget Gestion 2019, DGB/MEF

7.2. Politique fiscale

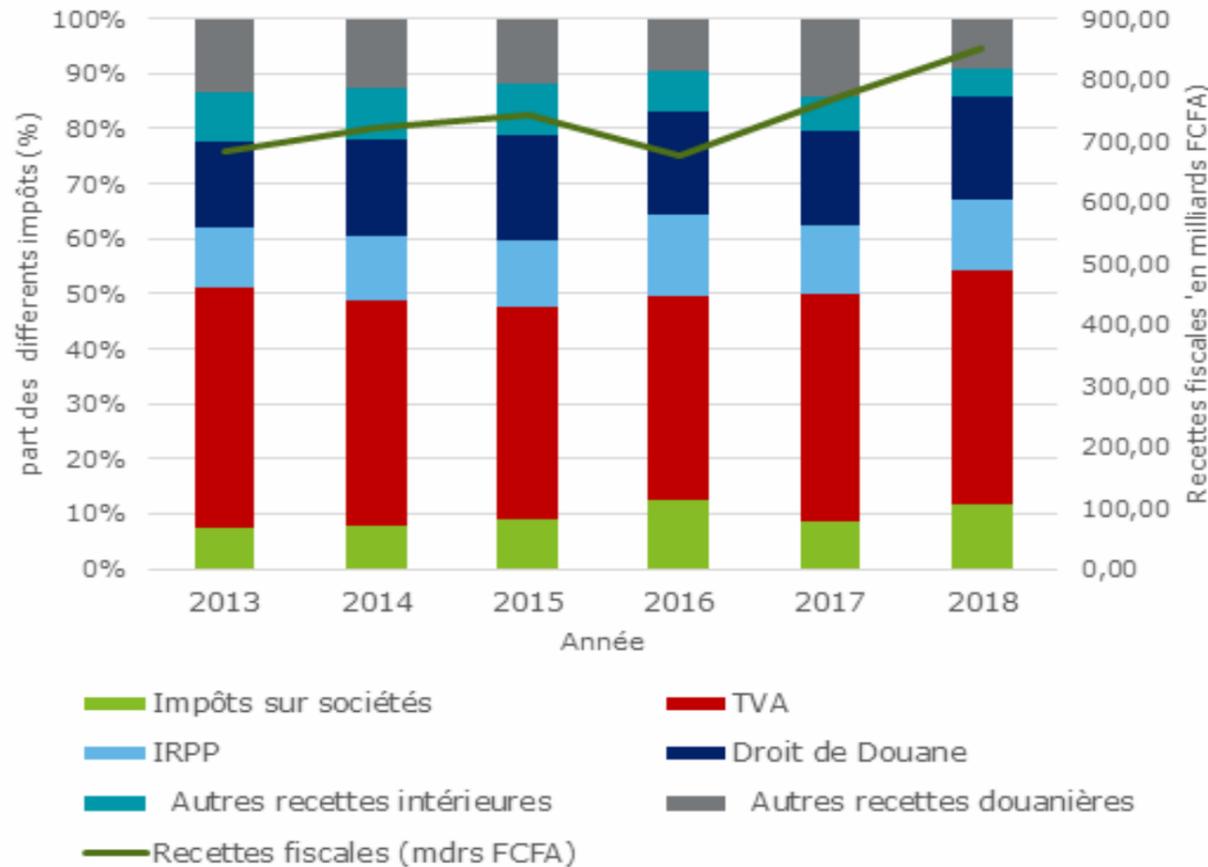
7.2.1. Recettes du budget général décomposées par source

la taxe sur la valeur ajoutée, les droits de douanes, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Les impôts pourvoyeurs de recettes sont notamment

¹Le secteur Administration regroupe l'ensemble des institutions de la république et certains ministères transversaux.

Figure 11. Recettes fiscales par nature d'impôts (en milliards de FCFA)



La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La TVA demeure le principal impôt pourvoyeur de recettes, elle est composée de la TVA intérieure et de la TVA sur les importations. La TVA sur les importations est une TVA déductible. Le taux de la TVA est de 18 % de la base imposable. La cotisation de TVA à acquitter correspond à l'excédent de la TVA collectée par l'entreprise, auprès des clients sur ses ventes ou ses prestations de services (TVA en aval), sur la TVA en amont, c'est-à-dire la TVA payée sur les achats par le contribuable. La TVA en amont est déductible seulement si les opérations correspondantes en aval sont taxables. La taxe ayant grevé les biens susceptibles d'être appropriés par les dirigeants n'est pas déductible. Le nombre d'assujettis est de 2434 en 2018¹.

L'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés (IS) est appliqué sur les bénéfices nets réalisés au Bénin, ainsi que ceux dont

l'imposition est attribuée au Bénin par une convention internationale visant l'élimination des doubles impositions. Le bénéfice imposable est le bénéfice fiscal net obtenu sur la base du résultat comptable après la réintégration des charges non déductibles au plan fiscal et la déduction des éléments non soumis à l'impôt.

Une fois, le bénéfice net imposable calculé, les taux appliqués sont :

- 30 % pour les personnes morales autres que les industries ;
- 25 % pour les personnes morales ayant une activité industrielle et les entreprises minières (bénéfices provenant exclusivement de l'exploitation d'un gisement de substances minérales) ;
- Entre 35 et 45% pour les bénéfices tirés des activités de recherche, d'exploitation, de production et de vente d'hydrocarbures, y compris les opérations de transport qui en sont l'accessoires.

Toutefois, le montant de l'impôt ne peut être inférieur à 0,50 % des produits encaissables pour les per-

sonnes morales ayant une activité industrielle ; 0,75 % pour les entreprises minières et les personnes morales autres que les industries ; et 0,60 FCFA par litre au volume des produits pétroliers vendus pour les stations-services.

L'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)

L'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) est un impôt annuel unique qui frappe le reve-

nu net global du contribuable. Il est exigible de toute personne physique et assimilée dont le domicile fiscal est situé au Bénin.

Les personnes physiques et assimilées sont notamment l'Etat, les communes, les établissements publics à caractère administratif, culturel ou scientifique, les associations, les ONG, etc., lorsqu'ils sont titulaires uniquement de revenus fonciers. Le barème d'imposition est spécifié par type de revenu.

Tableau 44. Barème d'imposition de l'IRPP

Type de revenus	Tranches de revenu imposable	Taux applicables
Bénéfices industriels, commerciaux, artisanaux et agricoles. Bénéfices des professions non commerciales et revenus assimilés. Revenus Foncier	N'excédant pas 300 000 francs CFA	0 %
	De 300 000 francs CFA à 2 000 000 francs CFA	20 %
	De 2 000 000 francs CFA à 3 500 000 francs CFA	30 %
	De 3 500 000 à 5 500 000 francs CFA	40 %
	Supérieur à 5 500 000 francs CFA	45 %
Traitement et salaires	De 0 à 50 000 francs CFA	0 %
	De 50 001 à 130 000 francs CFA	10 %
	De 130 001 à 280 000 francs CFA	15 %
	De 280 001 à 530 000 francs CFA	20 %
	Supérieur à 530 000 francs CFA	30 %
Revenus des Capitaux mobiliers		15% ¹

Source : CGI 2018/DGI

Le droit de douane

Le droit de douane ou tarif douanier est un impôt prélevé sur une marchandise importée lors de son passage à la frontière. La base imposable est la valeur en douane de la marchandise. Les personnes

assujetties sont les personnes physiques et morales. Le taux de référence appliqué au Bénin relève de la Catégorisation du Tarif Extérieur Commun (TEC). Il est de 0 % pour les biens sociaux, et monte jusqu'à 35 % pour des biens spécifiques pour le développement économique du pays.

¹Ce taux est réduit à : 10 % pour les produits régulièrement distribués ; 7 % pour les produits des actions régulièrement distribués par les sociétés cotées sur une bourse des valeurs agréées par le CREPMF au sein de l'UEMOA ; 7 % pour les plus-values dégagées lors des cessions d'actions et perçues par des particuliers ; 6 % pour les revenus des obligations et pour les lots et primes de remboursement payés aux créanciers et aux porteurs d'obligation ; 5% pour les plus-values dégagées lors des cessions d'obligations. 3% et 0% pour les produits des obligations émises par les États membres de l'UEMOA, par les collectivités publiques et leurs démembrements, selon que la durée des obligations est comprise entre 5 et 10 ans ou est supérieure à 10 ans ; 5% pour les plus-values dégagées lors des cessions d'obligations

Tableau 45. Taux de droit de douane par nature de produit

Produits	Taux
Biens sociaux	0%
Biens de première nécessité, matières premières de base, Equipements, et Intrants spécifiques	5%
Produits Intermédiaires	10%
Biens de consommation finale	20%
Biens spécifiques pour le développement économique du pays	35%

Source : TEC CEDEAO

7.1.3. Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

L'année 2018 a été marquée par la poursuite des réformes au niveau de l'administration fiscale. Les réformes engagées par l'administration fiscale ont été marquées par entre autres :

- Le déploiement du Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilées (SIGTAS). Le SIGTAS est un système informatique de gestion fiscale performant qui permet, avec ses nombreux avantages à la DGI, de fournir non seulement un service de qualité aux usagers, mais de permettre aux contribuables de gagner du temps dans l'accomplissement des formalités fiscales. En effet, à termes, le SIGTAS devrait révolutionner le processus de déclaration au niveau de la Direction Générale des Impôts pour laisser place à une totale digitalisation des procédures.
- La mise en œuvre de la télé déclaration et du télépaiement au niveau des grandes entreprises ;
- L'introduction des machines de facturation électronique de la TVA et son extension progressive à l'ensemble des entreprises éligibles et assujetties à la TVA en vue d'accroître le rendement de la TVA.
- La mise en service de la plate-forme impôt douane Budget pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- L'institution d'un nouveau taux d'AIB de 3 % de la valeur en douane majorée de l'ensemble des droits et taxes exigibles, à l'exception de la TVA, en ce qui concerne les importations de marchandises réali-

sées par les entreprises immatriculées à l'identifiant Fiscal Unique ;

Au niveau de l'Administration des douanes, les réformes concernent :

- L'ouverture de poste de contrôle juxtaposés pour faciliter les opérations de dédouanement.
- Le Déploiement du portail du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE): opérationnel depuis février 2018 (www.guce.gouv.bj);
- Les intentions d'importation entre temps levées sur la plateforme de Bénin Control dans le cadre de l'évaluation et de la classification des marchandises sont désormais levées via la plateforme du GUCE depuis le 15 mars 2018 ;
- Le renforcement de la Direction du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DRED) avec le déploiement de plusieurs agents des douanes vers cette direction et l'élaboration d'un plan annuel de contrôle 2018.

7.3. Projet de loi de finances

La loi de finances pour 2019 propose d'orienter davantage de ressources vers la protection et l'action sociale, tout en consolidant des crédits budgétaires autour des réformes et projets phares. Elle marque également l'expérimentation en 2019 de la gestion budgétaire en mode programme, conformément aux dispositions de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances.

20-Ce taux est réduit à : 10 % pour les produits régulièrement distribués ; 7 % pour les produits des actions régulièrement distribués par les sociétés cotées sur une bourse des valeurs agréées par le CREPMF au sein de l'UEMOA ; 7 % pour les plus-values dégagées lors des cessions d'actions et perçues par des particuliers ; 6 % pour les revenus des obligations et pour les lots et primes de remboursement payés aux créanciers et aux porteurs d'obligation ; 5% pour les plus-values dégagées lors des cessions d'obligations. 3% et 0% pour les produits des obligations émises par les États membres de l'UEMOA, par les collectivités publiques et leurs démembrements, selon que la durée des obligations est comprise entre 5 et 10 ans ou est supérieure à 10 ans ; 5% pour les plus-values dégagées lors des cessions d'obligations

La conduite de la politique économique en 2019 restera conforme aux grandes options prises dans le Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 (PAG) et aux engagements pris par l'Etat dans le cadre du programme économique et financier conclu avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit. A ce titre, l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance demeure prioritaire. Le schéma retenu en la matière pour 2019 privilégie les secteurs stratégiques à fort potentiel tels que le tourisme, l'économie numérique, l'éducation, la santé, l'énergie, les infrastructures, l'agriculture et le cadre de vie. La finalité de cette option est de multiplier les ressorts de l'économie nationale en la faisant asseoir sur des bases plus stables et plus solides afin d'accélérer durablement le taux de croissance de l'économie

et de parvenir à une amélioration substantielle des conditions de vie des Béninois.

Pour la gestion 2019, les prévisions macroéconomiques tablent sur : i) un taux de croissance économique de 7,6 % contre 6,8 % en 2018 et 5,8 % en 2017 ; ii) un taux d'inflation maîtrisé autour de 2,0 % ; iii) un déficit budgétaire, dons compris, de 2,7 % inférieur au plafond communautaire de 3,0 % ; iv) un solde courant de la balance des paiements de 9,3 % ; v) un taux d'endettement de 54,2 %, inférieur au plafond recommandé par l'UEMOA de 70 %.

Le projet de loi de finances pour la gestion 2019 s'équilibre en ressources et en charges à la somme de 1 877,543 milliards FCFA.

Tableau 46. Les grandes Masse du projet de loi de finances, gestion 2019 (en milliards FCFA)

Dépenses Budgétaires	Montant
Budget Général	1264,289
Dépenses ordinaires	824,489
<i>Dépenses de personnel</i>	374,750
<i>Charges financières de la dette</i>	153,900
<i>Dépenses d'acquisition de biens</i>	94,72
<i>Dépenses de transfert courant</i>	201,117
<i>Dépenses en capital</i>	439,800
Budget Annexe du FNRB	85,450
Compte d'affectation spéciale	23,302
Total budget Général	1373,041
Charge de trésorerie	504,502
Prêts et Avances	3827
Amortissement Emprunts Obligataire	167,244
Amortissement tirage FMI	12,500
Amortissement emprunts Extérieurs	38,239
Amortissement emprunts banque locales	74,580
Autres charges de trésorerie	208,112
Bons de Trésor	180,112
Variation instances de paiement	10,000
Indemnités de vacation	18,000
Total Budget	1877,543

Source : Rapport de présentation du Budget Gestion 2019, DGB/MEF

Sur le plan de la fiscalité, plusieurs réformes ont été introduites dont notamment l'instauration de nouveaux impôts, mais aussi la poursuite de certaines mesures d'exonérations. Il s'agit entre autres de :

- la poursuite de l'exonération du matériel informatique ;
- la taxe pour le développement du sport due par les grandes entreprises; le montant de la taxe est fixée à 10/00 du chiffre d'affaires hors toutes taxes de l'année précédente et est déductible pour la détermination de l'impôt sur les revenus .
- la contribution sur les ventes des services de com-

munications électroniques sur les réseaux ouverts au public. Le taux de la contribution est fixé à 5% du prix de vente hors taxe du service.

- l'élargissement du champ d'application de la taxe de séjour dans les hôtels et établissements assimilés et transfert de son recouvrement à la DGI ;
- le relèvement de la taxe sur les Tabacs et Cigarettes de 40% à 50%.

Les gains/pertes associés à certaines mesures sont indiqués ci-après :

Tableau 47. Gains/pertes associés à certaines mesures contenues dans le projet de loi, gestion 2019

Mesures	Effets Sur Les Recettes	Impact Budgétaire
Exonération du matériel informatique	Perte	3,2 milliards FCFA
Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier et les accessoires (bruleurs, supports marmites pour les bouteilles de 3 et 6 kg, tuyaux, raccords, détendeurs, réchauds à gaz sans four et robinet-détendeurs) pour gaz domestique, importés, fabriqués ou vendus en République du Bénin.	Perte	700 millions FCFA
Modification de l'article 13 de la loi 2017-40 du 29 décembre 2017 portant loi de finances pour la gestion 2018 en vue d'ajouter le soja à la liste des produits à taxer à la contribution à la recherche agricole	Gain	2 milliards FCFA
Création dans la loi de finances pour la gestion 2019 d'une contribution à la promotion de la transformation des noix d'anacarde	Gain	855 millions
Prélèvement libératoire sur les ventes d'hydrocarbures réalisées au Bénin par les personnes non domiciliées	Gain	1 milliard FCFA au moins
Réduction de l'impôt minimum en matière de taxe professionnelle synthétique de 400.000 à 150.000 FCFA	Perte	1 milliard FCFA
Elargissement du champ d'application de la taxe de séjour dans les hôtels et établissements assimilés et transfert de son recouvrement à la DGI.	Gain	Environ 300 millions

Source : Rapport de présentation du Budget Gestion 2019, DGB/MEF

8.1. Risques politiques et sécuritaires

Risques liés aux élections

Les risques politiques et sécuritaires peuvent se traduire par l'impact des élections législatives au Bénin et présidentielles au Nigéria en 2019 sur l'environnement des affaires. En effet, l'année 2019 sera une année d'élections au Bénin et au Nigéria. Au Bénin, l'année 2019 marquera l'organisation des élections législatives qui consacreront la fin de la 7^{ème} législature et l'installation de la 8^{ème}. Au Nigéria, le pays connaîtra dès le mois de février 2019, sa 9^{ème} élection présidentielle depuis son indépendance. Même s'il est admis que ces périodes électorales sont caractérisées par un attentisme du monde des affaires, l'ampleur de l'impact de ce phénomène sur l'économie béninoise reste mitigée.

Par ailleurs, ces périodes constituent également des moments de risque politique qui peuvent entacher les performances économiques.

Toutefois, la maturité de la démocratie béninoise est un élément important d'atténuation de ce risque pour le Bénin.

Risques liés à la sécurité intérieure

Le Gouvernement, pour prévenir d'éventuels risques, a opéré des réformes dans le secteur de la sécurité. En effet, pour une meilleure gestion de la sécurité intérieure, une nouvelle force dénommée police républicaine a été créée à travers la loi la loi 2017- 41 portant création de la police républicaine en république du Bénin.

La présente loi qui crée une force unique de sécurité intérieure devrait apporter une solution à la délinquance et à la criminalité multiforme auxquelles les populations des contrées béninoises sont confrontées et qui les amènent à exiger plus de sécurité de leur gouvernement. Cette force adoptera le modèle de police communautaire et établira des partenariats stratégiques avec la population pour réduire la criminalité, juguler les crises intérieures afin de créer un environnement propice au développement.

8.2. Risques sociaux

Depuis l'historique conférence des forces vives de la nation, le Bénin n'a pas connu de crises sociales. Les seuls blocages que l'on a pu noter sont liés aux mouvements de grèves avec parfois des paralysies de l'Administration, des hôpitaux et centre de santé, des Écoles et les juridictions.

Pour remédier à cette situation, le parlement stipule que lorsque les conditions sont respectées, le droit de grève s'exerce dans une durée bien déterminée. Elle ne peut excéder dix jours au cours d'une même année. De même, la grève ne peut aller au-delà de sept jours au cours d'un même semestre, et deux jours au cours d'un même mois. Il est également précisé que, quelle que soit la durée, la cessation du travail au cours d'une même journée est considérée comme un jour entier de grève.

8.3. Risques macroéconomiques

Au Bénin, les risques macroéconomiques sont essentiellement portés par les politiques commerciales et de change au Nigéria et l'évolution des cours des matières premières dont en particulier le coton et le pétrole. La proximité géographique du Bénin avec le Nigéria et l'étroitesse des relations commerciales entre les deux pays constituent une opportunité mais présentent également des incertitudes. Ces incertitudes tiennent aussi bien à la politique commerciale du Nigéria qu'à sa politique monétaire. Par exemple, la décision de politique monétaire du Nigéria du 20 juin 2016 ayant consacré la dépréciation du Naïra a été fortement ressentie au Bénin. Il en a résulté une baisse de l'activité dans les industries béninoises, notamment les industries agroalimentaires. Les simulations de la Direction Générale des Affaires Économiques révèlent qu'une baisse de 10% du cours du Naïra induirait une réduction de 1,03% de la production du secteur industriel.

Conscient de cette situation, le Gouvernement, quelques mois après son installation en 2016, a éla-

boré un Programme d'Actions orienté vers la résilience de l'économie et l'engagement de sa transformation structurelle. Ce plan est orienté d'une part, vers le renforcement des moteurs traditionnels de la croissance du Bénin comme l'agriculture et la promotion de nouveaux secteurs comme le tourisme, l'économie numérique et l'économie du savoir. Les premiers résultats de cette stratégie montrent un affaiblissement du lien entre l'économie béninoise et celle nigériane. En effet, en 2016, pendant que l'économie nigériane affichait une contraction de 1,6%, l'économie béninoise affichait quant à elle une croissance de 3,3%. Depuis 2017, le taux de croissance du Nigéria n'a pas excédé 2,0%. Celui du Bénin se situe autour de 6,0% et 7,0%.

En ce qui concerne, l'évolution des cours des matières premières notamment le coton et le pétrole sur le marché international, elle fait l'objet d'une attention particulière au Bénin. Le cours moyen annuel du coton a affiché une tendance haussière ces dernières années. Ainsi, de 1,55 \$/Kg en 2015, le cours s'est affiché en 2017 à 1,85 \$/Kg. Les perspectives pour 2019 sont en faveur d'une poursuite de cette tendance. Toutefois, une évolution défavorable des cours pourrait se répercuter à moyen terme sur la production de coton. Fort heureusement, afin d'éviter la transmission d'une baisse du prix international aux prix aux producteurs, les autres acteurs de la filière consentent volontiers à amortir un choc de court terme. Pour atténuer l'impact des chocs adverses sur le coton, le Gouvernement a entrepris depuis 2016 la promotion de nouvelles filières agricoles autant d'exportation que de sécurité alimentaire. Au nombre de ces filières on peut citer au titre des filières d'exportation, l'anacarde, l'ananas et les produits maraichers, et au titre des filières de sécurité alimentaire, le riz, le maïs et le manioc. Les résultats des productions obtenues pour ces produits au titre de la campagne 2018/2019 affichent des résultats satisfaisants et des perspectives favorables.

S'agissant du pétrole, les perspectives tablent sur une stabilité en 2019 après une remontée des cours en 2018 et des niveaux bas de 2015 et 2016. Toutefois, le cours du pétrole reste entouré d'incertitudes. Une hausse plus que prévue de cours impacterait l'inflation et la croissance économique. Selon les simulations de la Direction Générale des Affaires Économiques, une hausse du cours du pétrole de 15% au-delà des prévisions provoquerait une perte de

croissance de 0,01 point. L'impact prévisible de la survenance de risque reste donc limité.

8.4. Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

Mobilisation des ressources fiscales

Les risques liés à la mobilisation des recettes fiscales au Bénin sont liés à la prépondérance du commerce informel (environ 57% du PIB). Pour faire face à cette situation, le Gouvernement met en œuvre depuis 2016 une stratégie orientée d'une part, vers la sécurisation des recettes collectées à travers notamment la dématérialisation des procédures (exemple : paiement des impôts en ligne, introduction des machines électroniques de facturation de la TVA, etc.) et, d'autre part, l'élargissement de l'assiette fiscale (meilleur encadrement des exonérations, mise en œuvre de mesures incitatives à la formalisation des entreprises comme l'institution d'une taxe professionnelle synthétique, etc.). La mise en œuvre de cette stratégie permet au Bénin de systématiquement atteindre, voire dépasser les prévisions convenues avec le FMI depuis 3 ans.

Financement extérieur par les bailleurs de fonds

Le Bénin affiche un programme ambitieux de réformes visant notamment à redonner de la confiance aux investisseurs, en donnant en particulier la priorité à l'amélioration de l'environnement des affaires. Ce programme suscite l'attention de plusieurs bailleurs qui se sont manifesté à travers des projet spécifiques pour accompagner le Gouvernement. De même, la qualité de la Gouvernance publique et la lutte renforcée contre la corruption sont de nature à rassurer les bailleurs de fonds.

Financement extérieur par les investissements directs étrangers

Les risques en matière de financement extérieur par les investisseurs directs étrangers sont limités. En effet, le Bénin a mené un vaste programme de réformes visant à améliorer le climat des affaires et à attirer les investissements directs étrangers (IDE). Selon le Rapport Mondial sur les Investissements 2018 publié par la CNUCED, les flux entrants d'IDE

sont passé de 132 à 184 millions de dollars entre 2016 et 2017. Le stock d'IDE est aussi en hausse, et atteint 2,1 milliards de dollars à la fin de l'année 2017. En 2016, le stock d'IDE représentait 19,7% du PIB Béninois.

Les principaux pays investissant au Bénin sont la France, le Nigéria, le Brésil, la Côte d'Ivoire et le Togo et récemment la Chine. Les autres pays investisseurs importants sont les pays européens ainsi que le Canada.

8.5. Risques sanitaires

Le Bénin ne fait vraiment pas face à des risques sanitaires épidémiques. Cependant, il faut préciser que certaines maladies sont fréquentes au Bénin dont notamment le Paludisme (le Bénin est classé dans les pays du groupe 3 – Pays qui connaissent la forme la plus grave de la maladie) ; la Méningite (le pays se trouve dans la zone de la « ceinture de la méningite » ; et les maladies diarrhéiques sont répandues au Bénin. Toutefois, ces maladies sont bien pris en charge par le personnel médical.

8.6. Risques environnementaux

Les risques environnementaux au Bénin se rapportent principalement aux aléas climatiques qui constituent une sérieuse entrave au bon déroulement de la campagne agricole. L'agriculture, l'un des secteurs stratégiques de l'économie, reste encore exposée aux perturbations liées au climat et aux autres phénomènes naturels. Les manifestations de ces phénomènes sont notamment l'apparition de poches de sécheresse, des retards dans l'arrivée des pluies ou leur mauvaise répartition, la récurrence des inondations, l'apparition de nouveaux ravageurs qui déciment les cultures, la dégradation des terres agricoles, la baisse des rendements, etc. Les simulations montrent qu'une baisse de 10% de la production agricole suffirait à baisser le taux de croissance de 1,5 point ; ce qui montre le niveau de vulnérabilité de l'économie. Face à cette situation, les mesures d'atténuation concernent notamment la maîtrise de l'eau à travers les aménagements hydro-agricoles prévus dans divers projets et programmes ainsi que la mise en place de semences améliorées résilientes aux changements du climat.

9- SITUATION DE LA DETTE

9.1. Description générale de la dette publique

9.1.1. Image globale

Au 31 décembre 2018, le stock de la dette publique est évalué à 3 251,78 milliards de FCFA contre 2 927,43 milliards de FCFA en 2017. L'encours de la

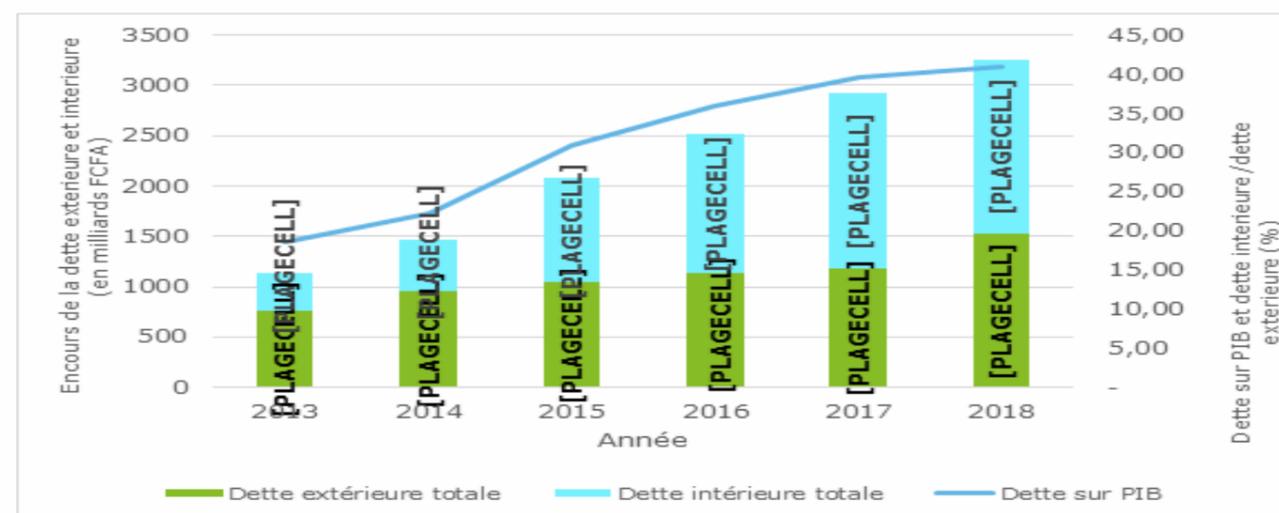
dette du Bénin est ressorti à 41,0% du PIB en 2018 contre 18,5% du PIB en 2013. L'encours reste en deçà des 70% définis dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA.

Tableau 48. Évolution de l'encours de la dette Publique du Bénin

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dette totale (% du PIB)	18,5	22,3	30,9	35,9	39,6	41,0
Dette totale (en valeur, FCFA)	1144,02	1461,81	2080,53	2513,05	2927,43	3251,78
Restant due						
Arriérés						
Dû						
Payé *	303,3	326,60	286,30	224,80	344,90	
Dette extérieure totale	756,48	950,87	1043,59	1139,61	1184,60	1532,0 8
Restant due						
Arriérés						
Dû						
Payé *	276,0	304,6	263	200,5	293,1	
Dette intérieure totale	387,54	510,94	1036,95	1373,45	1742,83	1719,70
Restant due						
Arriérés						
Dû						
Payé *	24,20	22,00	23,30	24,30	51,80	
PIB nominal	6182,6	6559,3	6732,8	7005,2	7375,3	7922,0

*La dette intérieure est devenue plus élevée que la dette extérieure à partir de 2016 en lien avec l'importance des emprunts obligataires entrant dans le cadre du financement du programme d'actions du gouvernement.

Figure 12. Pourcentage de dette intérieure/dette extérieure



Source : CAA/BÉNIN/Rapport de gestion de la dette 2015-2017

Cas des chenilles légionnaires qui ont dévasté les cultures du maïs au Bénin en 2016

La part de la dette des non-résidents diminue au profit de la part détenue par les résidents. En effet, la part des non-résidents est passée de 66,1% en 2013 à 40,5% en 2017. Cette baisse est induite par la faiblesse du volume des tirages comparativement à la dette mobilisée auprès des résidents.

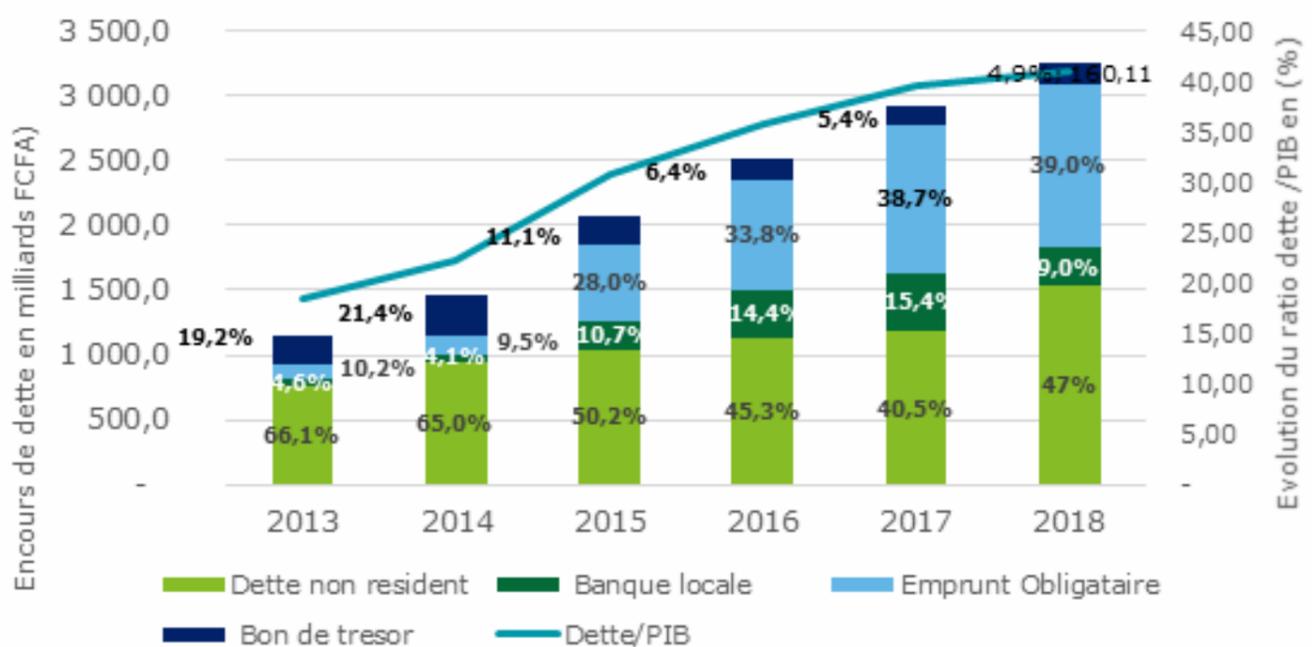
Les tirages, en terme absolu ont connu une évolution erratique en passant de 130,94 milliards de FCFA en 2013 à 171,09 milliards de FCFA en 2017 après s'être ressorties respectivement à 77,31 milliards de FCFA en 2014, 119,41 milliards de FCFA en 2015 et 71,34 milliards de FCFA en 2016. Il est aussi important de noter que les dettes des non-résidents et particulièrement les dettes multilatérales sont des dettes généralement contractées en des termes concessionnels. Toute chose qui pourrait justifier leur faible mobilisation.

La dette des résidents quant à elle s'est inscrite en hausse en passant de 33,9% en 2013 à 59,5% en 2017 induite par l'importance des tirages au cours

de la période sous revue. En effet, les tirages au titre du financement intérieur sont passés de 262,4 milliards de FCFA en 2013 à 647,31 milliards de FCFA en 2017. La répartition de la dette des résidents montre que la part des emprunts obligataires non seulement représente à partir de 2015 la part la plus élevée, mais s'est inscrite en hausse en passant de 28% à 38,7% en 2017.

Le recours aux emprunts obligataires traduit la volonté de l'Etat de rallonger la maturité des titres publics à travers la réduction du volume des bons du Trésor d'une part et d'apurer les arriérés liés aux factures de plusieurs fournisseurs et prestataires de l'Etat afin de relancer l'activité économique d'autre part. La part de la dette détenue par les Banques locales également s'est inscrite en hausse à partir de 2015 en passant de 10,7% à 15,4%. Cette situation traduit le recours de plus en plus important de l'Etat au financement local au détriment du financement extérieur.

Figure 13. Répartition de la dette publique entre résidents et non-résidents



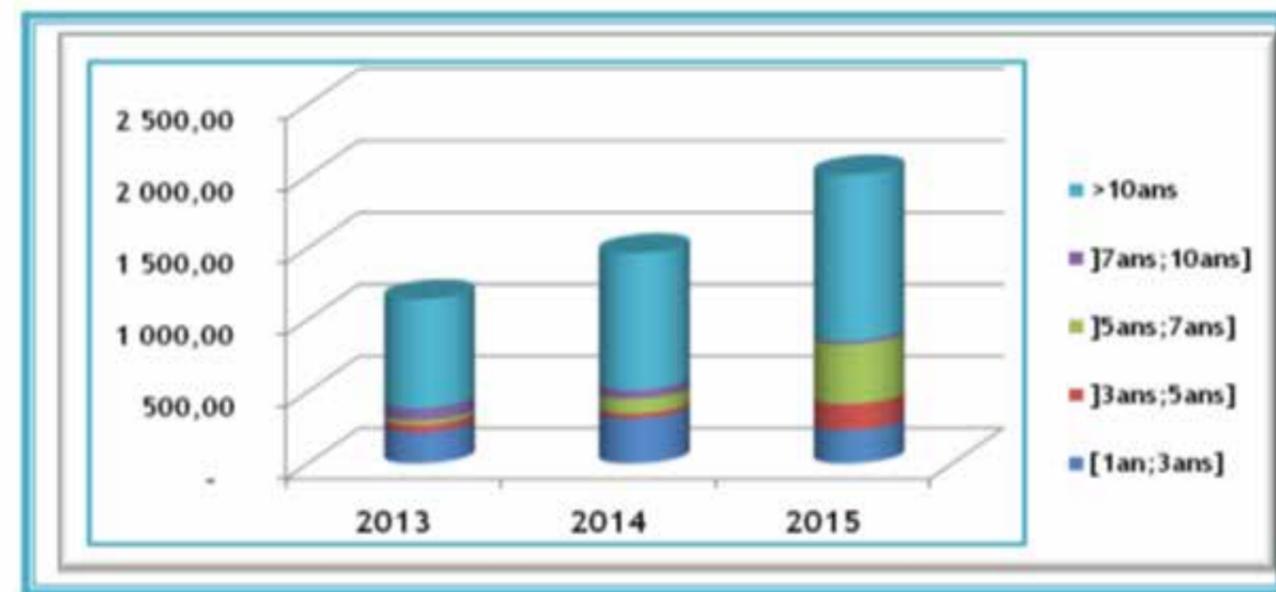
CAA/BÉNIN/Rapport de gestion de la dette 2015-2017

9.1.2. Profil temporel de la dette à rembourser

L'encours de la dette publique du Bénin est dominé par la dette de long terme, c'est-à-dire à maturité

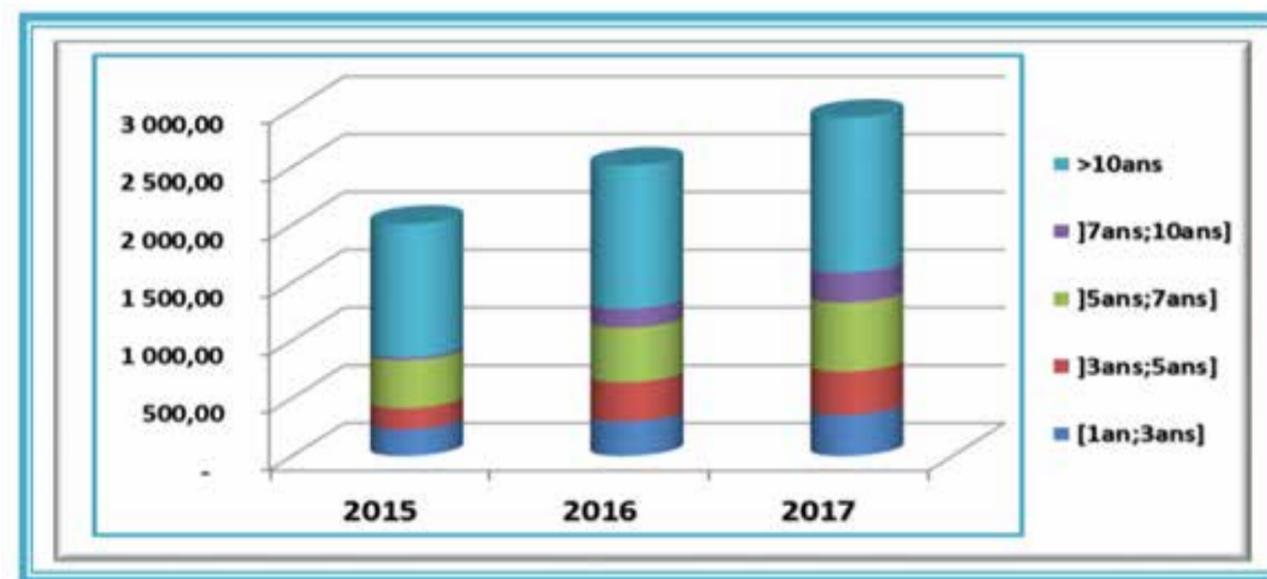
supérieure à 5 ans. Toutefois, la part de la dette béninoise de moyen et long termes suit une tendance à la baisse, au profit des échéances plus courtes.

Figure 14. Structure de l'encours de la dette publique par maturité de 2013 à 2015 (en milliards FCFA)



Source : CAA rapport sur la gestion de la dette 2015. P19

Figure 15. Structure de l'encours de la dette publique par maturité de 2015 à 2017 (en milliards FCFA)



Source : CAA rapport sur la gestion de la dette 2017. P15

Tableau 49. Structure de l'encours de la dette publique par maturité par durée restant à courir de 2015 à 2017 en %

Exprimé en %	2013	2014	2015	2016	2017
Moyen terme (1 à 5 ans)	nd	nd	23	29,59	38,38
Long terme (> 5 ans)	Nd	nd	77	70,41	61,62
Total	100	100	100	100	100

Source : CAA/ rapport de gestion de la dette 2016 P. 16 et 2017 P. 15

9.1.3. Montant de dette à rembourser à court terme

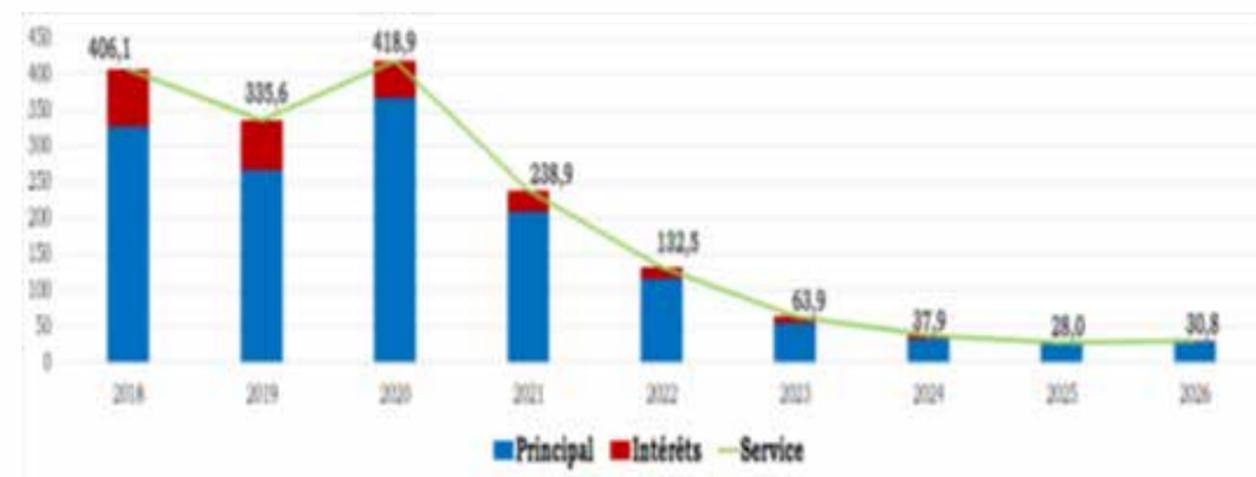
Le service de la dette est passé de 334,4 milliards de FCFA en 2013 à 451,2 milliards de FCFA en 2017. L'importance du service de la dette publique se justifie par le niveau élevé du service de la dette en monnaie locale sur toute la période sous revue.

Tableau 50. Evolution du Service de la dette en milliards de FCFA

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dette en devises	31,8	30,2	33,7	36,2	69,8	46,28
Principal	24,2	22,0	23,3	24,3	51,8	28,78
Intérêts	7,6	8,2	10,3	11,9	18,0	17,5
Dette en monnaie locale	302,6	327,1	293,4	265,3	381,4	718,02
Principal	276,0	304,6	263,0	200,5	293,1	589,52
Intérêts	26,6	22,5	30,4	64,8	88,3	128,5
Service de la dette publique	334,4	357,3	327,1	301,5	451,2	764,3

Source : CAA Rapport de gestion de la dette

Figure 16. Profil de remboursement des titres publics au 31 décembre 2018 (en milliards FCFA)

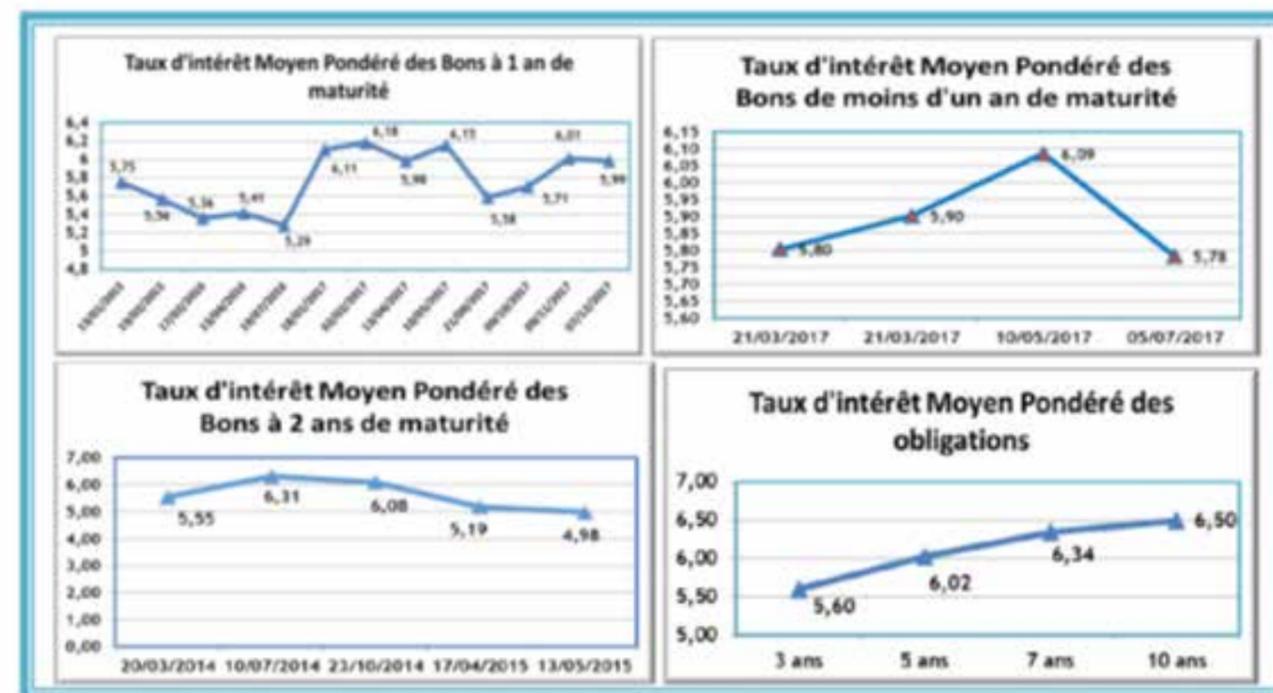


Source : CAA. Bulletin statistique de la dette P. 16

Le coût du portefeuille de la dette est faible, en raison de la dette extérieure qui est essentiellement contractée à des taux d'intérêt bas. Le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette publique à fin 2017 est de 3,8% contre 3,7% à fin 2016. Il est de 5,8% pour la dette intérieure et de 1,0% pour la dette extérieure. Les indicateurs de coût du portefeuille de la dette

publique à fin décembre 2017 n'ont pas sensiblement varié par rapport à la situation à fin décembre 2016. Cependant, le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette intérieure a connu une légère baisse en passant de 6,0% en 2016 à 5,8% en 2017, en raison d'un léger repli des taux intérêt des titres publics émis au cours de l'année 2017.

Figure 17. Évolution des taux pondérés



Source : CAA, rapport de gestion de la dette 2017. Page 12

En 2017, pour les bons de court terme (0,25 ans), la moyenne des taux d'intérêt est évaluée à 5,79 %.

Pour les obligations de plus long terme, elle est évaluée à 6,50 %.

Tableau 51. Point des émissions de bons et obligations de l'État en 2017

Titres	Nombre	Moyenne des taux d'intérêt par type de titre	Montant émis (en Millions de FCFA)	Montant retenu (en Millions de FCFA)	Montant retenu/montant émis (en %)
Bons à 0,25 an	2	5,79%	50 000 000 000	42 250 000 000	84,50%
Bons à 0,5 an	2	5,95%	60 000 000 000	17 905 000 000	29,84%
Bons à 1 an	8	6,01%	252 000 000 000	159 373 000 000	63,24%
Obligations 3 ans	6	6,00%	200 000 000 000	65 561 000 000	32,78%
Obligations 5 ans	3	6,15%	140 000 000 000	83 245 000 000	59,46%
Obligations 7 ans	2	6,30%	80 000 000 000	20 870 000 000	26,09%
Obligations 10 ans	2	6,50%	205 000 000 000	175 962 780 000	85,84%
TOTAL	25	6,17%	987 000 000 000	565 166 780 000	57,26%

Source : CAA/AUT

Au 31 décembre 2018, 12,7% de la dette totale doit être amortie en 2019, soit 7,1% du PIB. En moyenne, cependant, la durée moyenne d'échéance est de 7,7 ans.

Tableau 52. Indicateurs de coût et risque du portefeuille de la dette publique au 31 décembre 2018

Indicateurs de coûts et risques		Dette extérieure	Dette intérieure	Dette totale
Dette nominale (en milliards de FCFA)		1 532,1	1 719,7	3 251,8
Dette nominale (en % du PIB)		26,5	29,7	56,2
Valeur Actuelle de la dette (en % du PIB)		17,9	29,7	47,6
Indicateurs d'évaluation du coût de la dette	Paiement d'intérêts en % du PIB	0,4	1,6	2,0
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	1,5	6,1	3,9
exposition au risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) ATM	13,0	3,0	7,7
	Dette amortie l'année prochaine (en % du total)	2,2	22,0	12,7
	Dette amortie l'année prochaine (en % du PIB)	0,6	6,5	7,1
exposition au risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) ATR	12,9	3,0	7,7
	Dette refixée durant l'année prochaine (en % du total)	3,7	22,0	13,4
	Dette à taux d'intérêt fixe (en % total)	98,5	100,0	99,3
exposition au risque de taux de change	Dette en devise (en % du total)			47,1
	Dette en devise hors euro (en % du total)			27,0

Source : CAA

9.2. Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1. Description de la stratégie

La stratégie de gestion de la dette à moyen terme participe à la rationalisation et l'efficacité des ressources d'emprunts. Le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale ont élaboré conjointement un outil pour aider les pays dans le processus d'élaboration de leur stratégie de gestion de la dette publique. Le Bénin élabore depuis 2009, à partir de cet outil, un document de stratégie d'endettement public qui est annexé à la loi de finances. L'élaboration dudit document répond au souci de disposer d'un référentiel pour une meilleure gestion de l'endettement public.

Pour ce qui concerne la période 2019-2021, les décisions d'emprunt du Bénin seront prises de façon à ce que les coûts de la dette restent relativement faibles et que les risques, surtout ceux du refinancement soient atténués, tout en maintenant une certaine souplesse pour répondre à l'évolution de la conjoncture et aux besoins de financement de l'économie.

Dans ce cadre, l'Etat veillera à (i) prioriser les financements extérieurs concessionnels afin de réduire les risques de refinancement et de taux d'intérêt ; (ii) accorder une primauté aux prêts extérieurs libellés en Euro afin de réduire l'exposition du portefeuille de la dette publique aux risques de change ; (iii) diversifier la base des créanciers en recherchant des financements auprès des bailleurs de fonds non traditionnels pour la réalisation des projets rentable et (iv) mettre en cohérence les conditions des emprunts et les types de projet à réaliser.

Sur le plan intérieur, l'Etat procédera à une réduction progressive du recours aux bons de Trésor et une amélioration du profil de remboursement de la dette par l'émission sur le marché régional de titres publics ayant une longue maturité.

De façon générale, l'Etat mettra l'accent, entre autres, sur la restructuration de la dette afin d'allonger les maturités tout en réduisant les coûts et maintenir ainsi le ratio de l'encours de la dette dans la norme communautaire de l'UEMOA.

La gestion de la dette publique s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de dette à moyen terme élaborée pour une période de 3 à 5 ans. Cette stratégie à moyen terme est mise en œuvre chaque année dans

le cadre d'une stratégie annuelle de gestion de la dette annexée à la loi de finances et comportant les indications minimales suivantes :

- L'analyse détaillée du portefeuille de la dette existante avec notamment les indicateurs de risque correspondants ;
- La justification de l'emprunt, à travers notamment le besoin de financement de l'Etat ;
- Les sources de financement de l'Etat ;
- Le plafond annuel d'endettement ;
- Le plafond annuel de garantie de l'Etat ;
- Le plafond du risque de financement ;
- Les termes indicatifs des nouveaux emprunts ;
- Les modalités de mise en œuvre du plan de financement retenu ;
- La description de scénarii de taux d'intérêt et de taux de change et de l'évaluation de la sensibilité du coût du service de la dette aux variations éventuelles de taux d'intérêt et de change ;
- Les perspectives de viabilité de la dette publique.

9.2.2. Viabilité de la dette (selon la Banque mondiale et le FMI)

Le Cadre de viabilité de la Dette (CVD) analyse à la fois la dette extérieure et celle du secteur public. Un taux de 5% est utilisé pour calculer la valeur actualisée de la dette extérieure. Pour mesurer la viabilité de la dette, les indicateurs d'endettement sont comparés aux seuils indicatifs sur une période de projection.

Afin d'identifier les pays ayant une dette intérieure publique élevée, le cadre permet de signaler la présence d'un risque global de surendettement grâce aux quatre indicateurs d'endettement extérieur et au ratio valeur actuelle (VA) de la dette publique/PIB. La capacité qu'ont les pays à gérer leur dette dépend de la solidité de leurs politiques et de leurs institutions, de leur performance macroéconomique et de leur capacité à absorber les chocs. Le CVD classe donc les pays en trois catégories selon leur capacité d'endettement (élevée, moyenne et faible) au moyen d'un indicateur composite - fondé sur les résultats historiques du pays et ses perspectives de croissance réelle, la couverture des réserves, les envois de fonds entrants et la conjoncture économique mondiale - et de l'indice d'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN). Les seuils et les repères indicatifs utilisés dépendent de la capacité d'endettement du pays.

Tableau 53. Seuils et repères d'endettement au titre du CVD

	VA de la dette (%)		Service de la dette (%)		VA de la dette publique totale (%)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
Politique médiocre	30	140	10	14	35
Politique moyenne	40	180	15	18	55
Politique Solide	55	240	21	23	70

Source : Banque Mondiale/FMI

Analyse de la viabilité de la dette extérieure

Les résultats de l'AVD extérieure montrent qu'au Bénin la dynamique de la dette est viable dans le scénario de référence avec un risque modéré de surendettement. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette restent en deçà de leurs seuils dépendant de la politique économique. La valeur actuelle (VA) de la dette par rapport au PIB, par rapport aux exportations, par rapport aux recettes publiques et la VA du service de la dette par rapport aux exportations demeurent nettement inférieures au seuil de surendettement dans le scénario de référence.

On prévoit que la valeur actuelle de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État s'élève de quelque 14,9% du PIB en 2017 à une moyenne de 15,8% de 2019 à 2021 et connaisse une hausse sensible à 18,1% du PIB en 2037. Le ratio resterait en deçà du seuil correspondant de 40% du PIB pendant toute la période de projection. Néanmoins, un indicateur – le rapport entre la VA de la dette extérieure et les exportations – dépasse son seuil en cas de choc extrême sur les exportations, alors que le ratio dette/PIB et tous les indicateurs du service de la dette restent inférieurs aux seuils. Dans le scénario historique, les rapports entre la VA de la dette et le PIB majoré des envois de fonds des émigrés, entre la VA de la dette et les exportations majorées de ces envois, ainsi qu'entre la VA de la dette et les recettes publiques dépassent les seuils. Ainsi, le risque de surendettement extérieur du Bénin est jugé modéré.

Analyse de viabilité de la dette publique

On prévoit que la dette publique totale (extérieure et intérieure) augmente parallèlement à la hausse de l'investissement public puis diminue. Le recours accru de l'État au marché financier régional pour financer les projets d'investissement public a fait passer la valeur actuelle (VA) de la dette publique à 48,4% du PIB en 2017 (au lieu de 46,7 % dans l'AVD de mars 2017). La dette publique intérieure s'est élevée de quelque 8,6% du PIB à 33,6% de 2013 à 2017 pour représenter 60 % de la dette totale.

Les services du FMI ont incité les autorités à poursuivre avec détermination la mise en œuvre des réformes budgétaires pour assurer le respect de la trajectoire d'assainissement budgétaire programmée de façon à soutenir l'ancrage de la dette publique et à préserver la viabilité à long terme de la dette. La valeur actuelle de la dette par rapport au PIB passerait de 41,9 % en 2016 à 54,6 % en 2018 du fait de la poussée de l'investissement, puis diminuerait régulièrement. Le ratio reste constamment en deçà de la référence indicative de 56 %, niveau que certains chercheurs lient à une probabilité accrue de surendettement.

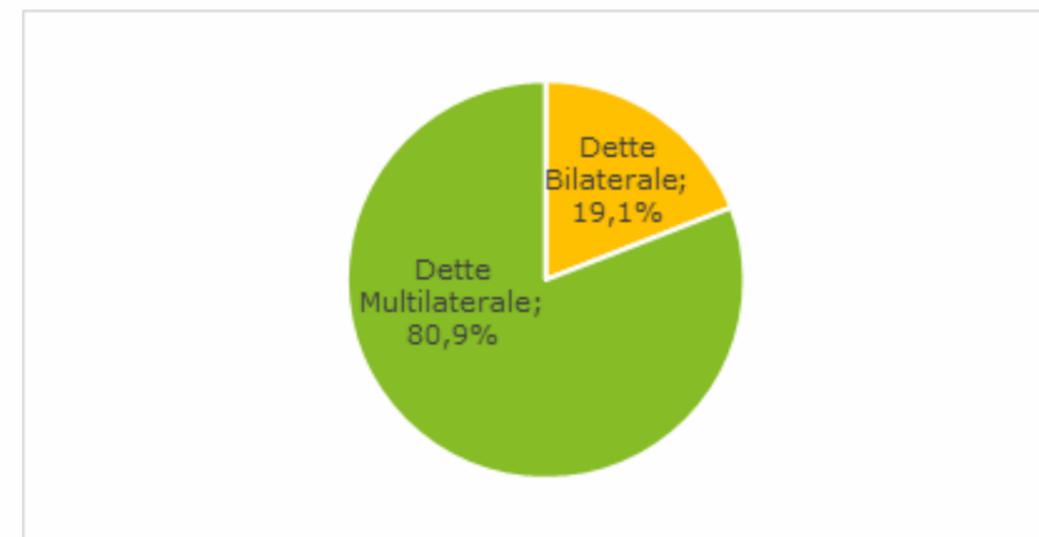
Le niveau de la dette demeure aussi inférieur aux critères de convergence de l'UEMOA fixés à 70% du PIB. Dans le scénario de choc le plus extrême le pic de la VA de la dette par rapport au PIB dépasse 50% mais reste inférieur au seuil de 56%. Globalement, la dynamique de la dette publique totale correspond à un risque modéré de surendettement.

9.3. Dette extérieure

9.3.1. Les détenteurs

En 2017, l'encours de la dette extérieure du Bénin est constitué essentiellement de la dette multilatérale (80,9 %). Cette dette a été principalement contractée en des termes concessionnels.

Figure 18. Répartition du stock de la dette extérieure par détenteurs en 2017



Source : CAA, Rapport de gestion de la dette 2017

La répartition de la dette multilatérale par bailleurs montre que le groupe de la Banque Mondiale, notamment Association Internationale de Développement (IDA) détient la plus grande part, soit 42,2% de la dette totale extérieure. Du côté de la dette bilatérale, la Chine constitue le principal créancier avec une part de 11,5% de la dette extérieure totale. L'IDA est suivi par la Banque africaine de développement (BAD) à travers le Fond Africain de Développement (FAD) avec 20 % de la dette totale extérieure.

Tableau 54. Encours de la dette extérieure par détenteur en 2017

Année N (estimations)	Dette totale (exprimée en valeur, milliards FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale	Exprimée en % du PIB nominal
Dette extérieure totale (2017)	1184,6	100	16,1
Bilatérale	226,1	19,1	3,1
Dont Chine	136,2	11,5	1,8
Dont autres	89,89	7,6	1,2
Multilatérale	958,5	80,91	13,0
Dont FMI			
Dont Banque mondiale - IDA	499,9	42,2	6,8
Dont BAD (FAD)	236,9	20,0	3,2
Dont autres	221,7	18,7	3,0

Source : CAA, Rapport de gestion de la dette 2017

9.3.2. Situation des paiements de la dette extérieure

Tableau 55. Vue complète de la dette due et de la dette payée 2017

Situation à décembre 2017	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Restant dû au 31-12-2016												
Tirage nouveau	126,3			44,8						171,1		
Service dû												
Total												
A maturité N-2												
Arriérés												
Service payé	44,6	13	57,6	7,2	5	12,2	51,8	18	69,8	44,6	13	57,6

Source : CAA, Rapport de gestion de la dette 2017

9.3.3. Devises de la dette

La dette extérieure est émise dans plusieurs devises avec une proportion plus importante pour le dollar US (35,8%), l'Euro (28,0%) et le YUAN (19,7%). Avec le dollar comme la principale devise d'endettement extérieure du Bénin, le portefeuille de la dette extérieure reste fortement exposé au risque de taux de

change. Ce risque est quelque peu atténué par la part non négligeable de la dette contractée en euro qui représente 28% en 2017. La structure du portefeuille de la dette extérieure a connu une évolution suite à l'intégration du renminbi dans le panier des devises constituant le DTS, à compter du 1^{er} octobre 2016*.

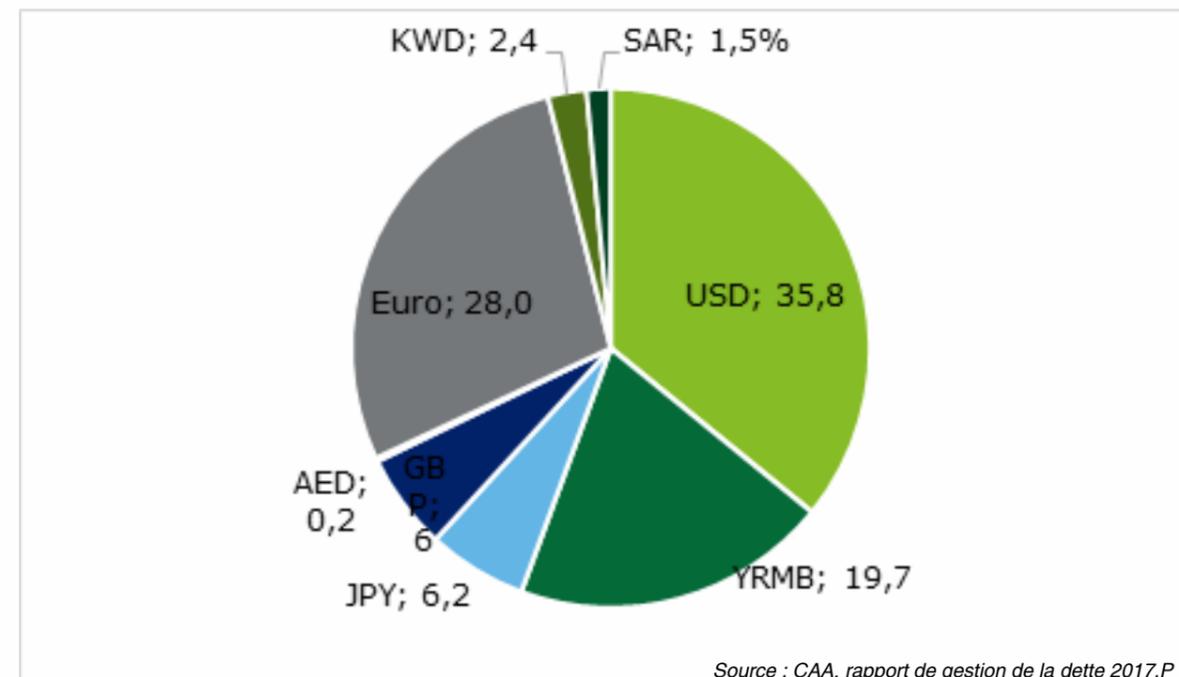
Tableau 56. Vue détaillée de la dette en devise

Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise	Taux de change FCFA au 31 décembre 2017	Dette totale exprimée en milliards FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2017*	Dette totale exprimée en EUR	Distribution de la dette selon les devises en %
FCFA						
EUR	505655096	655,96	331,7	1,0	505655096	28,0
USD	728850280	581,86	424,1	0,9	646516437	35,8
CNY	2711955429	86,05	233,4	0,1	355765161	19,7
JPY	14156746338	5,19	73,4	0,0	104859020	6,2
GBP	94889332	749,04	71,1	1,1	108294727	6,0
AED	14953593	158,44	2,4	0,2	3611816	0,2
KWD	14832221	1916,80	28,4	2,8	40826371	2,4
SAR	114518553	155,16	17,8	0,2	27088677	1,5

Source : Tableau reconstitué sur la base des données de la figure 14. *fxtop.com/fr/historique-taux-change.php

*Source CAA, rapport de gestion de la dette 2017

Figure 19. Répartition de la dette extérieure par devise en 2017



Source : CAA, rapport de gestion de la dette 2017.P 17

9.4. Dette intérieure

9.4.1. Présentation de la situation au 31 décembre 2017

La dette intérieure est dominée par les titres pu-

blics (bons et obligations du Trésor) qui représentent 74,2% de l'encours, suivis des financements bancaires (25,8%). Elle est évaluée à 1 742,8 milliards de FCFA au 31 décembre 2017.

Tableau 57. Vue détaillée de la dette en monnaie locale

Situation au 31 décembre 2017	Dette domestique exprimée en valeur (milliards FCFA)	Dette domestique exprimée en % de la dette domestique totale	Dette domestique exprimée en % du PIB nominal 2017
Dette intérieure totale	1 742,8	100,0	23,6
Sécurités	1292,46	74,2	17,5
Bons du Trésor	159,37	9,1	2,2
OAT	1133,09	65,0	15,4
Prêt bancaire	450,37	25,8	6,1
Banque commerciale locales et BOAD	450,37	25,8	6,1

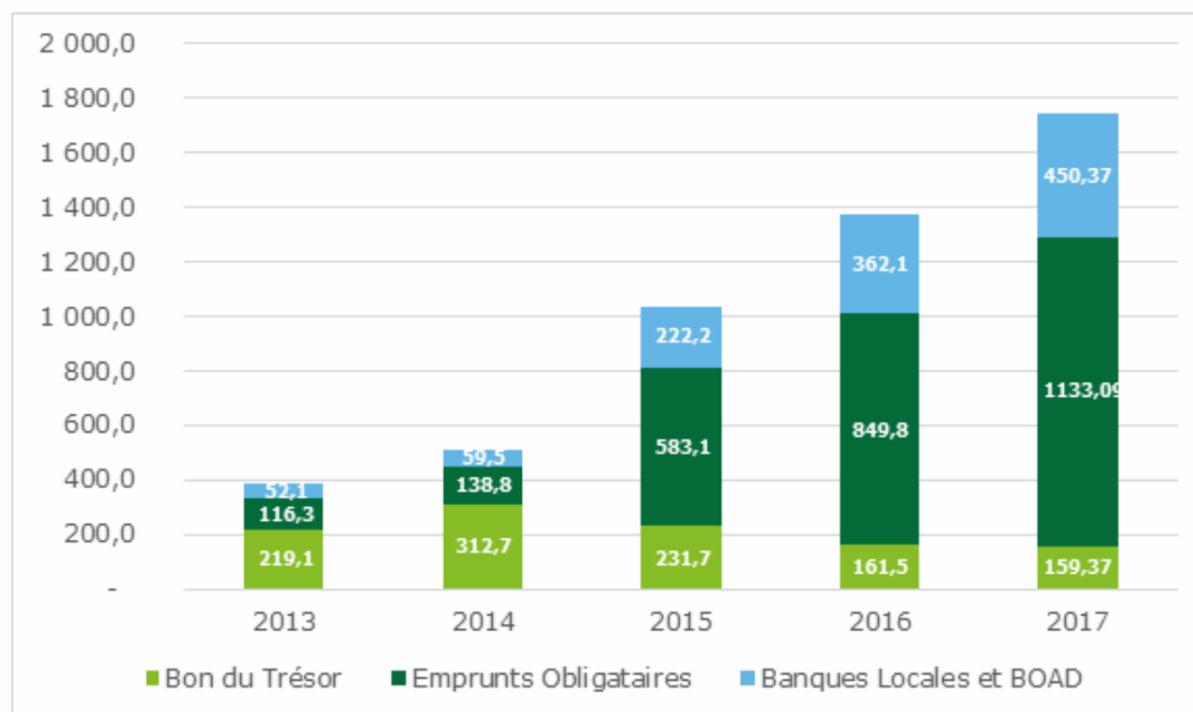
Source : CAA

9.4.2. Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

La dette intérieure est constituée en grande partie par les obligations du trésor, notamment les emprunts obligataires et les bons du trésor. A partir de

2015, il est enregistré une forte mobilisation d'emprunts obligataires sur le marché financier régional pour le financement des infrastructures. Les montants mobilisés sont alors passés de 9% en 2014 de la dette publique totale à 39% en 2017.

Figure 20. Encours de la dette intérieure par nature d'instruments



Source : CAA

9.4.3. Situation des paiements de la dette intérieure

Tableau 58. Vue détaillée des paiements de la dette au titre de 2017

	Secteur bancaire			Secteur non bancaire			Total		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
(1) Service de la dette dû à fin 2017									
(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2017	22,8	23	45,8	270,3	65,3	335,6	293,1	88,3	381,4
(3) Service de la dette restructurée									
(4) Arriérés de paiement au 31 déc. 2017									
(1)-(2)-(3)									
(5) Restant dû fin dec. 2017									
(6) Total de la dette due 31 déc. 2017 (4)+(5)									

Source : CAA

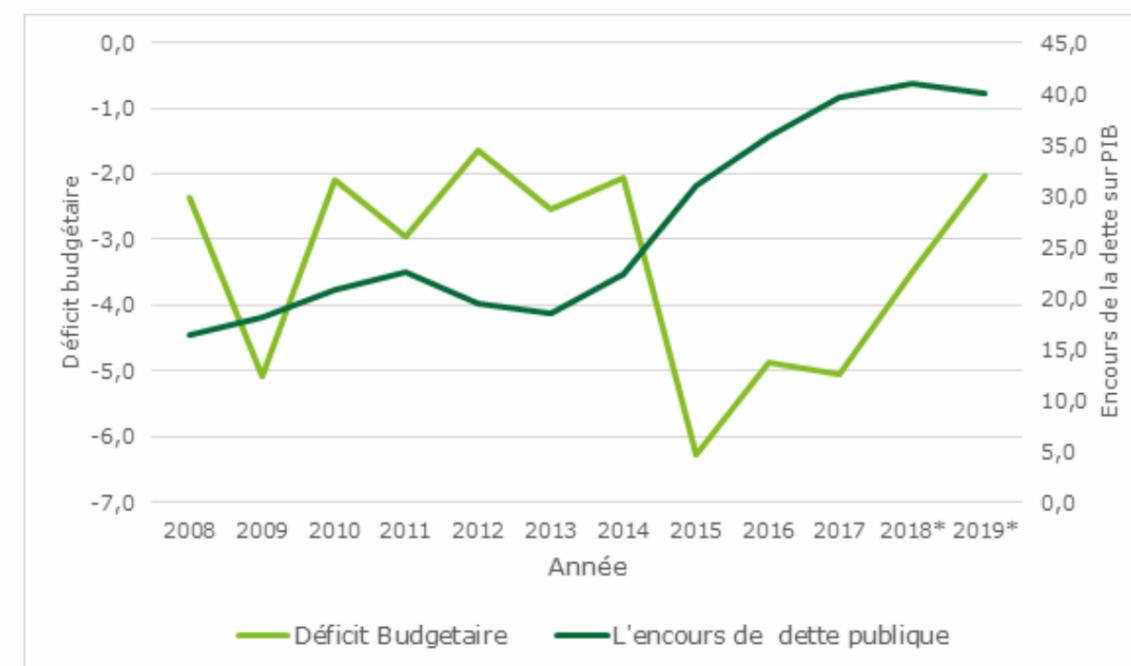
9.5. Viabilité et soutenabilité

cit de de 2% en 2019.

Le déficit budgétaire s'est aggravé en 2015 en ressortant à 5,9% du PIB contre 1,4% en 2014. A partir de 2016, il est noté une amélioration progressive du déficit budgétaire. Les prévisions tablent sur un défi-

L'encours de la dette sur le PIB s'est aggravé en 2018 en s'établissant à 41,0% contre 22,3% en 2014. Les perspectives pour 2019 tablent sur une baisse de l'encours de la dette.

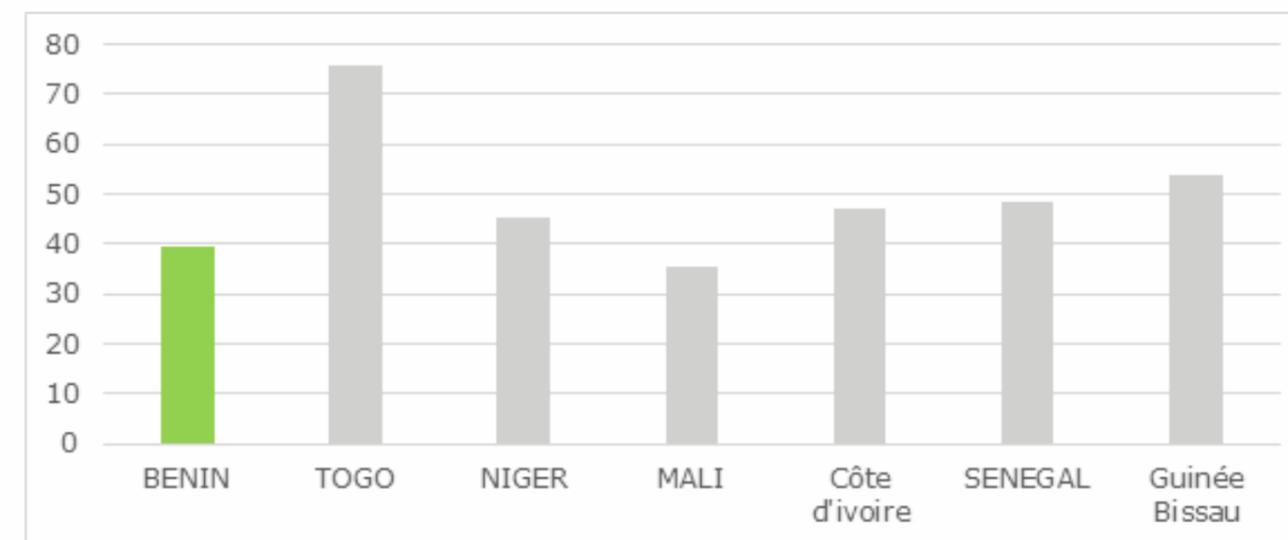
Figure 21. Evolution du déficit budgétaire et de l'encours de la dette sur PIB



Source : DGAE * Prévisions

En 2017, le Bénin constitue le deuxième pays de l'UEMOA le moins endetté. Le pays le moins endetté est le Mali.

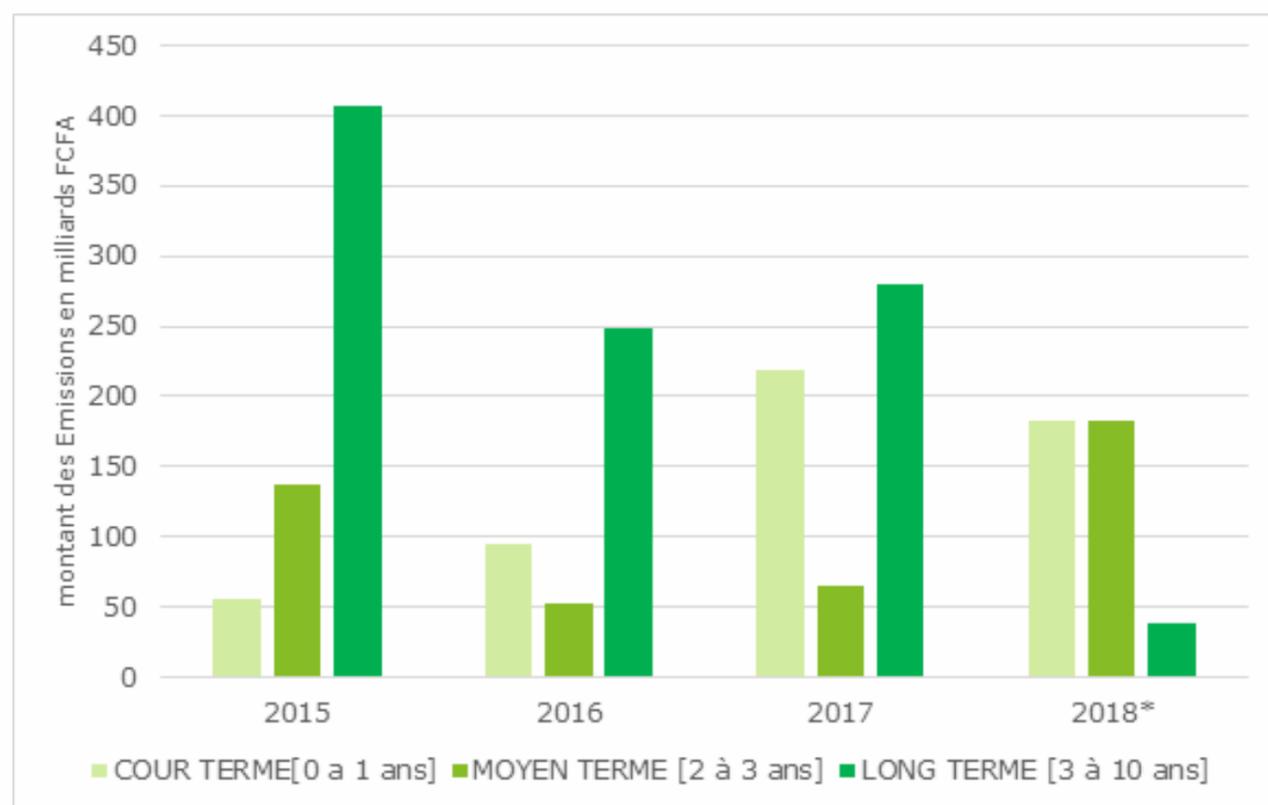
Figure 22. Niveau de dette des administrations publiques des 8 pays de l'UEMOA en 2017 (en % du PIB)



Source : FMI

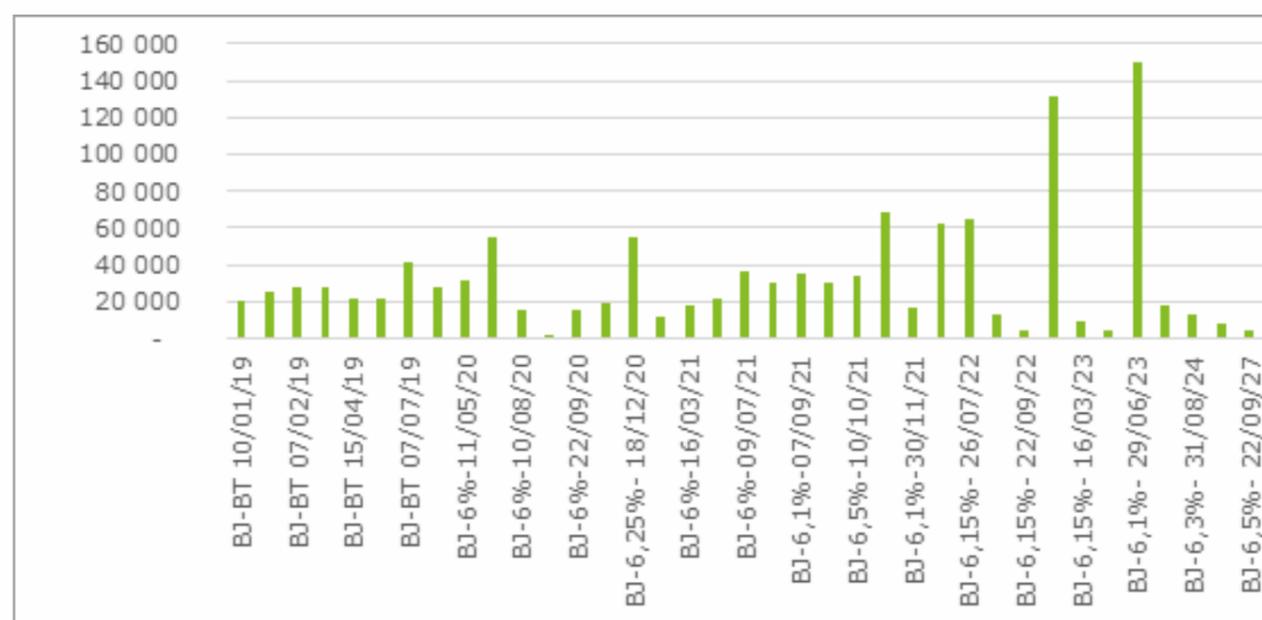
10.1. Détails des émissions du pays de 2014 à 2018

Figure 23. Situation des émissions obligataires de court, moyen et long termes



Source : CAA, Rapport de gestion de la Dette*/UMOA titre

Figure 24. Situation des émissions selon la maturité (millions de FCFA)



Instrument	Date d'opération	Date de valeur	Echéance	Montant en millions FCFA	Statut
BAT	09/01/2019	11/01/2019	09/01/2020	20 000	À venir
OAT	14/12/2018	17/12/2018	11/05/2020	25 000	Terminé
OAT	29/11/2018	30/11/2018	30/11/2021	15 000	Terminé
OAT	25/10/2018	26/10/2018	17/09/2021	15 000	Terminé
OAT	18/09/2018	19/09/2018	19/09/2021	15 000	Terminé
ES	06/09/2018	07/09/2018	—	50 000	Terminé
BAT	09/08/2018	10/08/2018	07/02/2019	25 000	Terminé
BAT	10/07/2018	11/07/2018	09/07/2019	25 000	Terminé
ES	05/07/2018	09/07/2018	—	70 000	Terminé
BAT	21/06/2018	13/09/2018	13/09/2018	20 000	Terminé
OAT	24/05/2018	13/09/2018	16/03/2021	20 000	Terminé
ES	26/04/2018	27/04/2018	—	25 000	Terminé
BAT	13/04/2018	16/04/2018	15/04/2019	20 000	Terminé
BAT	29/03/2018	30/03/2018	28/06/2018	20 000	Terminé
ES	15/03/2018	16/03/2018	—	35 000	Terminé
OAT	15/02/2018	16/02/2018	02/02/2021	15 000	Terminé
OAT	01/02/2018	02/02/2018	02/02/2021	15 000	Terminé
BAT	11/01/2018	12/01/2018	10/01/2019	20 000	Terminé
OAT	20/12/2017	21/12/2017	08/12/2020	35 000	Terminé
BAT	20/12/2017	21/12/2017	07/06/2018	35 000	Terminé
BAT	07/12/2017	08/12/2017	07/06/2018	35 000	Terminé
OAT	07/12/2017	08/12/2017	08/12/2020	35 000	Terminé
BAT	09/11/2017	10/11/2017	08/11/2018	25 000	Terminé
BAT	09/11/2017	10/11/2017	08/11/2018	25 000	Terminé
OAT	18/10/2017	19/10/2017	22/09/2020	25 000	Terminé
BAT	09/10/2017	10/10/2017	20/09/2018	15 000	Terminé
BAT	21/09/2017	30/09/2018	30/09/2018	55 000	Terminé
OAT	21/09/2017	30/09/2018	30/09/2018	55 000	Terminé
OAT	21/09/2017	30/09/2018	30/09/2018	55 000	Terminé
OAT	21/09/2017	30/09/2018	30/09/2018	55 000	Terminé
OAT	21/09/2017	30/09/2018	30/09/2018	55 000	Terminé
OAT	30/08/2017	31/08/2017	31/08/2020	25 000	Terminé
OAT	30/08/2017	31/08/2017	31/08/2024	25 000	Terminé
OAT	30/08/2017	31/08/2017	31/08/2022	25 000	Terminé
OAT	09/08/2017	10/08/2017	10/08/2020	25 000	Terminé
OAT	25/07/2017	26/07/2017	26/07/2022	60 000	Terminé
BAT	05/07/2017	06/07/2017	04/10/2017	25 000	Terminé
OAT	23/06/2017	27/06/2017	11/05/2020	20 000	Annulé
BAT	10/05/2017	11/05/2017	09/05/2018	35 000	Terminé
BAT	10/05/2017	11/05/2017	08/11/2017	35 000	Terminé
OAT	10/05/2017	11/05/2017	11/05/2020	35 000	Terminé
BAT	13/04/2017	14/04/2017	12/04/2018	35 000	Terminé
BAT	21/03/2017	22/03/2017	19/09/2017	25 000	Terminé
BAT	21/03/2017	22/03/2017	20/06/2017	25 000	Terminé
BAT	02/02/2017	03/02/2017	01/02/2018	35 000	Terminé
BAT	18/01/2017	19/01/2017	17/01/2018	27 000	Terminé
OAT	03/11/2016	04/11/2016	14/10/2021	25 000	Terminé
OAT	13/10/2016	14/10/2016	14/10/2021	40 000	Terminé
OAT	02/09/2016	05/09/2016	05/09/2021	35 000	Terminé

BAT	19/07/2016	20/07/2016	18/07/2017	35 000	Terminé
OAT	28/06/2016	29/06/2016	29/06/2023	150 000	Terminé
BAT	13/04/2016	14/04/2016	12/04/2017	30 000	Terminé
OAT	15/03/2016	16/03/2016	16/03/2019	25 000	Terminé
BAT	17/02/2016	18/02/2016	15/02/2017	25 000	Terminé
OAT	12/01/2016	13/01/2016	13/01/2019	25 000	Terminé
OAT	17/12/2015	18/12/2015	18/12/2020	100 000	Terminé
OAT	02/12/2015	03/12/2015	03/12/2022	150 000	Terminé
OAT	27/10/2015	28/10/2015	31/07/2020	30 000	Terminé
OAT	30/09/2015	09/07/2015	09/07/2018	35 000	Terminé
OAT	27/08/2015	28/08/2015	31/07/2020	40 000	Terminé
OAT	30/07/2015	31/07/2015	31/07/2020	30 000	Terminé
OAT	08/07/2015	09/07/2015	09/07/2018	35 000	Terminé
OAT	17/06/2015	18/06/2015	19/03/2022	30 000	Terminé
BAT	13/05/2015	15/05/2015	11/05/2017	30 000	Terminé
BAT	17/04/2015	20/04/2015	16/04/2017	30 000	Terminé
OAT	18/03/2015	19/03/2015	19/03/2022	40 000	Terminé
BAT	18/02/2015	19/02/2015	17/02/2016	25 000	Terminé
BAT	13/01/2015	14/01/2015	12/01/2016	30 000	Terminé
BAT	23/10/2014	24/10/2014	20/10/2016	40 000	Terminé
OAT	09/10/2014	10/10/2014	10/10/2021	70 000	Terminé
BAT	28/08/2014	29/08/2014	27/08/2015	25 000	Terminé
BAT	10/07/2014	11/07/2014	08/07/2016	40 000	Terminé
BAT	19/06/2014	20/06/2014	18/06/2015	25 000	Terminé
BAT	22/05/2014	23/05/2014	21/05/2015	25 000	Terminé

10.2. Détail des titres en vie fin N

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (années)	Date d'émission	TMP	Coupon	Encours en fin année N (millions FCFA)
BENIN	BJ-BT-12mois- 10/01/19	BJ0000000980	12 mois	11/01/2018	6,34%		20 000
BENIN	BJ-5,5%-3ans -13/01/19	BJ0000000642	3ans	12/01/2016	5,63%		25 000
BENIN	BJ-BT-6mois 07/02/19	BJ0000001111	6mois	09/08/2018	5,86%		28 000
BENIN	BJ-5,5%-3ans-16/03/19	BJ0000000667	3ans	15/03/2016	6,06%		28 000
BENIN	BJ-BT-12 mois-15/04/19	BJ0000001038	12 mois	13/04/2018	6,26%		22 000
BENIN	BJ-BT-12mois-20/06/19	BJ0000001079	12 mois	21/06/2018	6,08%		22 000
BENIN	BJ-BT-12mois- 07/07/19	BJ0000001087	12 mois	05/07/2018	6,19%		41 000
BENIN	BJ-BT-12mois-09/07/19	BJ0000001103	12 mois	10/07/2018	6,29%		28 000
BENIN	BJ-6%-3ans-11/05/20	BJ0000000790	3ans	10/05/2017			31 000
BENIN	BJ-6,25%- 5ans-31/07/20	BJ0000000618	5ans	30/07/2015	-		55 000
BENIN	BJ-6%-3ans-10/08/20	BJ0000000832	3ans	09/08/2017			16 000
BENIN	BJ-6%-3ans-31/08/20	BJ0000000840	3ans	30/08/2017			2 000
BENIN	BJ-6%-3ans-22/09/20	BJ0000000881	3ans	21/09/2017			16 000
BENIN	BJ-6%-3ans-08/12/20	BJ0000000972	3ans	07/12/2017			19 000
BENIN	BJ-6,25%- 5 ans-18/12/20	BJ0000000634	5ans	17/12/2015	6,48%		55 000
BENIN	BJ-6%-3ans-02/02/21	BJ0000000998	3ans	01/02/2018	6,89%		5 000
BENIN	BJ-6%-3ans-02/02/21	BJ0000000998	3ans	15/02/2018	7,24%		7 000
BENIN	BJ-6%-3ans-16/03/21	BJ0000001004	3ans	15/03/2018	7,68%		8 000
BENIN	BJ-6%-3ans-27/04/21	BJ0000001046	3ans	26/04/2018	7,37%		22 000
BENIN	BJ-6%-3 ans-09/07/21	BJ0000001095	3ans	05/07/2018	7,49%		36 000
BENIN	BJ-5,5%-5ans-05/09/21	BJ0000000709	5ans	02/09/2016	6,35%		30 000
BENIN	BJ-6,1%-3ans-07/09/21	BJ0000001152	3ans	06/09/2018	7,46%		35 000
BENIN	BJ-6,1%-3 ans-19/09/21	BJ0000001160	3ans	18/09/2018	7,20%		17 000
BENIN	BJ-6,5%-7ans-10/10/21	BJ0000000535	7ans	09/10/2014	6,92%		34 000
BENIN	BJ-6%- 5 ans-14/10/21	BJ0000000717	5ans	13/10/2016	6,58%		44 000
BENIN	BJ-6%- 5 ans-14/10/21	BJ0000000717	5ans	03/11/2016	6,97%		25 000
BENIN	BJ-6,1%-3ans-30/11/21	BJ0000001178	3ans	29/11/2018	7,33%		17 000
BENIN	BJ-6,5%-7ans-19/03/22	BJ0000000576	7ans	18/03/2015	6,57%		62 000
BENIN	BJ-6,15%-5 ans-26/07/22	BJ0000000824	5ans	25/07/2017			65 000
BENIN	BJ-6,15%- 5ans-31/08/22	BJ0000000865	5ans	30/08/2017			13 000
BENIN	BJ-6,15%- 5ans- 22/09/22	BJ0000000899	5ans	21/09/2017			5 000
BENIN	BJ-6,5%-7ans- 03/12/22	BJ0000000626	7ans	02/12/2015	6,48%		132 000
BENIN	BJ-6,15%- 5ans-16/03/23	BJ0000001012	5ans	15/03/2018	7,12%		10 000
BENIN	BJ-6,15%-5ans-27/04/23	BJ0000001053	5ans	26/04/2018	7,06%		4 000
BENIN	BJ-6,1%-7ans- 29/06/23	BJ0000000683	7ans	28/06/2016	7,22%		150 000
BENIN	BJ-6,3%-5 ans-07/09/23	BJ0000001145	5ans	06/09/2018	7,22%		18 000
BENIN	BJ-6,3%- 7ans-31/08/24	BJ0000000857	7ans	30/08/2017			13 000
BENIN	BJ-6,3%-7ans- 22/09/24	BJ0000000907	7ans	21/09/2017			8 000
BENIN	BJ-6,5%-10 ans- 22/09/27	BJ0000000915	10 ans	21/09/2017			4 000

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur : Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Données économiques :

Réalisations : données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations

économiques exhaustives recueillies sur l'activité économique par les administrations nationales. Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3 ;

Estimations : correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année donnée. Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;

Projections ou prévisions économiques : correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de l'activité économique. Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles.

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/VN)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Euro-bond (ou Euro-obligation) : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances

détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur para-public).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

Taux de change : Prix d'une devise en termes d'une autre

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = \frac{\text{indice des prix des exportations}}{\text{indice des prix des importations}} \times 100$). Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées); les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent ($T < 100$).

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

CISI-UMOA

Programme de certification des acteurs du marché financier régional



Boostez vos perspectives de carrière

Vous êtes un professionnel du marché financier régional et vous souhaitez être reconnu comme tel ? Certifiez-vous afin de renforcer et faire valoir vos capacités.

La certification CISI-UMOA est délivrée par CISI, institution londonienne de renommée internationale qui développe des programmes de haut niveau selon une approche modulaire par paliers et correspondant à des parcours adaptés par métiers.

En zone UMOA, cette certification portera d'abord sur le module « Fondamentaux des services financiers » puis le module « Marchés obligataires » avant de proposer, avec le concours de l'ensemble des acteurs et selon les besoins, une gamme de parcours métiers spécialement dédiée à notre marché financier régional.

Déployée dans plus de 80 pays et dotée d'une reconnaissance au niveau international, la certification financière CISI est, grâce au programme CISI-UMOA, disponible pour la première fois dans des pays francophones d'Afrique subsaharienne ; en l'occurrence les 8 pays de la zone UEMOA.

Etudiants, Particuliers ou Professionnels d'établissements financiers, boostez vos perspectives de carrière grâce à ce programme de certification.

Pour vous inscrire, RDV sur www.cisi-umoa.org

Vous pouvez également écrire à inscriptions@cisi-umoa.org ou appeler au (221) 33 839 10 10



Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

ASSURER L'IMPULSION NÉCESSAIRE POUR L'ÉMERGENCE D'UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ETATS DE L'UEMOA



LB
AKOS Centre®

Ensemble, construisons l'UMOA de demain

www.umoatitres.com



Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

Siège BCEAO • Avenue Abdoulaye FADIGA • Batiment annexe 10ème étage • Bureau 1010

BP: 4709 Dalar - RP - Sénégal • Tél.: (+221) 33 839 10 10

www.umoatitres.org